

# Plan Local d'Urbanisme



Commune déléguée de La Rochette

## 1.1 Rapport de présentation - Tome 1



Géraldine Pin Urbaniste  
16 rue Pouteau / 69001 Lyon  
tel : 04 78 30 07 32

Espace et Urban  
Territoires / Studio

**NB/**

**Les communes de la Rochette et d'Etable ont fusionné le 1er janvier 2019, devenant la COMMUNE NOUVELLE DE VAL GELON**

**La commune nouvelle a délibéré pour poursuivre les procédures en cours de révision du PLU sur l'ex-commune de la ROCHETTE et d'élaboration sur l'ex-commune d'Etable.**

**Dans ce document, toutes les mentions relatives à "la commune de la Rochette" ou "la commune" signifie désormais "commune déléguée de la Rochette"**

Ce document constitue la première partie du rapport de présentation du PLU qui au titre de l'article L151-4 du code d'urbanisme :

- établit **un diagnostic** établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces et de développement agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services.
- analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'arrêt du projet de plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme et la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales.
- établit un inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités.

## Sommaire

PRÉSENTATION GÉNÉRALE .....	6
<b>PARTIE 1 : DIAGNOSTIC ET ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>8</b>
<b>Chapitre 1 : Armature urbaine et Planification</b>	<b>9</b>
1. LE POSITIONNEMENT GÉOGRAPHIQUE .....	10
2. LE CONTEXTE TERRITORIAL .....	11
3. LES OBJECTIFS DE LA RÉVISION DU PLU .....	13
4. LE CONTENU DU PLU en 2018 : le PLU modernisé .....	14
5. LES ORIENTATIONS SUPRA COMMUNALES .....	16
1 - Le SCoT Métropole Savoie .....	16
2 - Le PLH .....	18
4- Le schéma régional de cohérence écologique .....	18
5- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires.....	18
6- Le Plan Régional d'Agriculture Durable .....	18
7- La charte foncière agricole.....	19
8- La loi Montagne .....	19
<b>Chapitre 2 : Etat initial de l'environnement</b>	<b>20</b>
1. Milieu physique.....	21
1. Relief .....	21
2. Réseau hydrographique.....	22
3. Géologie.....	23
4. Climat.....	24
2. Milieu naturel .....	25
1. Environnement naturel et mesures de protection .....	25
2. Milieux naturels : les pelouses sèches.....	26
3. Milieux naturels : les espaces forestiers .....	27
4. Les milieux humides.....	28
5. Faune et flore locale.....	29
6. La trame verte et bleue .....	30
3. Ressource en eau .....	31
1. La ressource en eau superficielle .....	31

2. L'eau potable.....	32
3. Assainissement - Eaux usées et eaux pluviales .....	34
<b>4. RISQUES ET NUISANCES.....</b>	<b>36</b>
1. Les principaux risques sur la commune.....	36
2. Les risques de mouvements de terrain et d'inondation.....	37
3. Les risques technologiques.....	38
4. Les nuisances existantes ou potentielles : les déchets.....	39
5. Les nuisances existantes ou potentielles : les déchets.....	40
6. Les nuisances existantes ou potentielles : le bruit et la pollution de l'air .....	41
<b>5. L'énergie et les GES.....</b>	<b>42</b>
1. Bilan énergétique et énergies renouvelables .....	42
 <b>Chapitre 3 : Habitants et vie locale .....</b>	 <b>43</b>
<b>1. LE PROFIL DÉMOGRAPHIQUE.....</b>	<b>44</b>
1 - Le contexte local .....	44
2 - L'évolution démographique depuis les années 1960 .....	45
3 - Le rajeunissement en cours de la population Rochettoise .....	46
4 - L'évolution de la taille des ménages : une commune qui accueille des familles.....	47
<b>2. L'HABITAT .....</b>	<b>48</b>
1 - Le contexte local .....	48
2 - La croissance du parc de logement .....	48
3 - Un parc de logement Rochettois effectivement affecté à la population des ménages.....	49
4 - Un parc de résidence principale constitué de grands logements .....	50
5 - essentiellement réalisé au milieu du XXeme Siècle .....	51
6 - Une répartition des appartements/ maisons cohérente .....	52
8 - ... et assez diversifiée dans le statut d'occupation .....	53
9 - L'état des lieux du parc locatif Rochettois.....	54
10 - L'état de l'offre sociale.....	55
11 - Analyse croisée des phénomènes démographiques et résidentiels.....	57
12 - Les segments du marché.....	58
<b>3. ACTIVITES ET EMPLOIS.....</b>	<b>59</b>
1- Les secteurs d'activités : une dominante industrielle .....	59
2 - La Rochette : un pôle d'emploi du bassin de vie .....	59
3 - Les zones d'activités .....	60
7 - L'activité agricole.....	61
8 - Le secteur touristique et de loisir .....	65

4. EQUIPEMENTS ET SERVICES.....	66
1 - La Rochette : un pôle local d'équipement à l'échelle du bassin de vie .....	66
2 - L'offre d'équipements .....	67
3 - Les trois pôles d'équipements de proximité .....	68
4 - Les équipements scolaires : des capacités d'évolution limitées dans les équipements existants .....	72
5 - Les équipements d'accueil petite enfance et enfance en périscolaire .....	73
6 - Les équipements pour personnes âgées .....	73
7 - Les équipements de plein air .....	74
8 - Les équipements vacants ou sous-utilisés .....	75
5. COMMERCES.....	77
1 - Une offre de commerces importante mais fragile ... ..	77
2 - ... malgré un contexte local favorable .....	77
3 - Les évolutions qui nécessitent une reformulation de l'offre de proximité dans le bourg .....	77
4 - L'offre commerciale en centre-bourg .....	78
<b>Chapitre 4 : Occupation et organisation de l'espace</b>	<b>81</b>
1. L'ÉVOLUTION URBAINE .....	82
1 - Les grandes phases du développement urbain .....	82
2 - La multiplication des voies de desserte locale dans les quartiers résidentiels .....	84
2. LES FORMES BATIES.....	85
1 - Typologie des formes urbaines .....	85
3. LE PAYSAGE .....	90
1 - Les grandes entités paysagères .....	90
2 - Le paysage de la vallée urbanisée .....	91
3 - Zoom sur la RD 925 : l'entrée de ville .....	92
4. LA CONSOMMATION FONCIÈRE DEPUIS 10 ANS .....	93
1 - Les grandes phases de la consommation du foncier.....	93
2 - L'état des surfaces consommées entre 2007 et 2017 .....	94
3 - L'étude de capacité du PLU approuvé en 2005.....	95
5. LE PATRIMOINE .....	<b>98</b>
1 - Le bâti remarquable, patrimoine communal.....	98
3 - Le petit patrimoine .....	99
6. DEPLACEMENTS ET TRANSPORTS.....	<b>100</b>
1 - Organisation de la desserte viaire .....	100

---

2 - Les liaisons intercommunales.....	101
3 - L'organisation de la trame viaire communale.....	102
4 - Une offre de stationnements satisfaisante dans la commune.....	103
5 - Les circulations douces : le réseau fonctionnel .....	104
6 - L'offre de transports en communs.....	105
<b>Chapitre 5 : Zoom sur le centre ville</b>	<b>106</b>
<b>Chapitre 6 : Prévisions démographiques et économiques</b>	<b>122</b>
<b>Chapitre 7 : Synthèse</b>	<b>124</b>

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE

### FICHE D'IDENTITÉ DE LA ROCHETTE (SOURCE INSEE RG 2015)

SURFACE : 464 HA

POPULATION : 3694 HABITANTS (INSEE 2015)

PARC DE LOGEMENTS : 1794 LOGEMENTS, DONT 89.6% DE RÉSIDENCES PRINCIPALES

NOMBRE D'EMPLOIS : 1681 EMPLOIS

### Situation de La Rochette

La Rochette est une ville du Sud du département de la Savoie au cœur de la vallée du Gelon. Elle se trouve à environ 30 kilomètres de Chambéry et à 40 kilomètres de Grenoble.

La commune est membre de la Communauté de communes Cœur de Savoie (CCCS), dont elle est une des communes les plus peuplées, et membre de Métropole Savoie qui regroupe les aires urbaines de Grand Lac, Grand Chambéry et Cœur de Savoie.

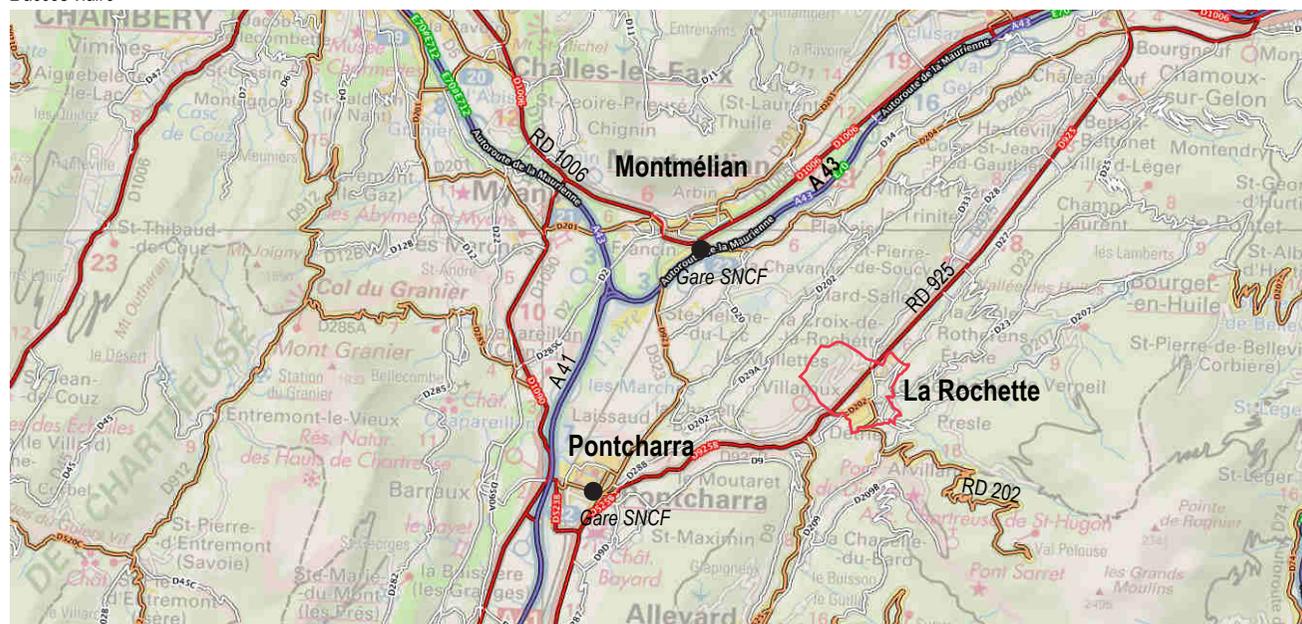
Elle est desservie par la RD 925, qui traverse l'ensemble de la vallée du Gelon. La RD925 est reliée au réseau autoroutier, par :

- l'A41, qui relie Grenoble à Chambéry
- l'A43 qui connecte Chambéry, Albertville et l'Italie (tunnel du Fréjus).

Cette route départementale assure la connexion de la Rochette avec les vallées structurantes du grand Territoire : La Combe de Savoie et le Grésivaudan.

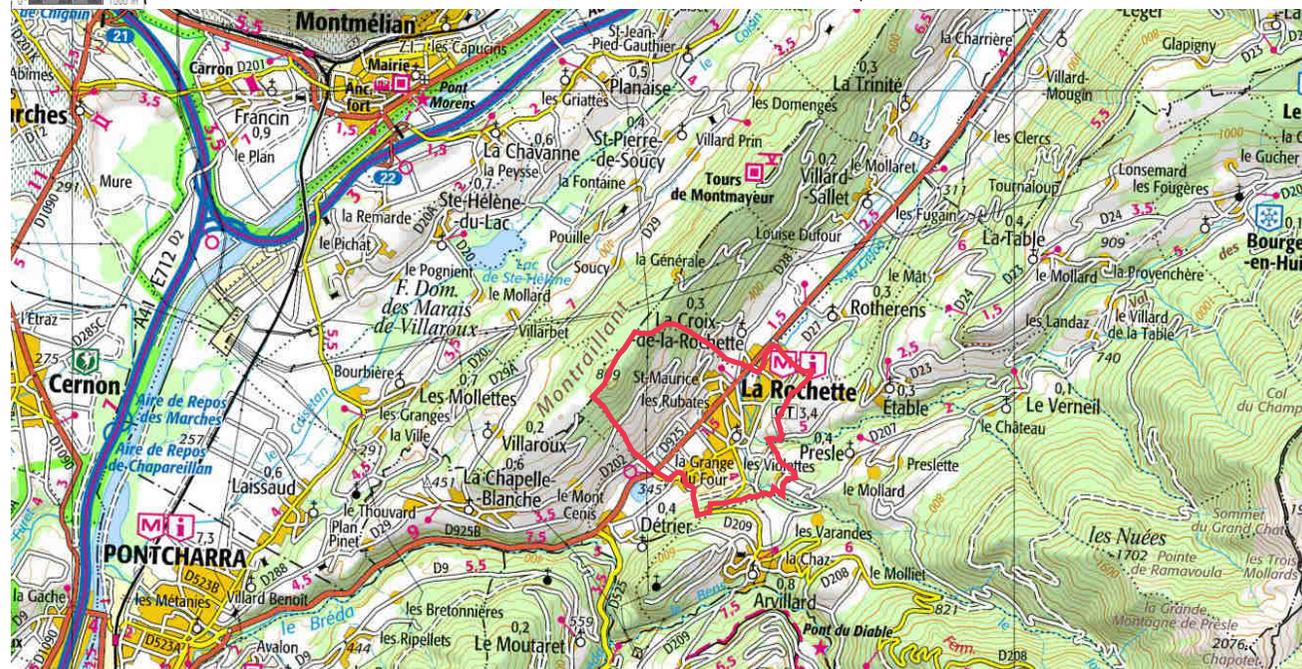
La Rochette n'est pas desservie par le réseau ferroviaire. Les gares les plus proches sont Pontcharra et Montmélian, situées respectivement à 9 et 15 km du centre-bourg de La Rochette.

L'accès viaire



Source Géoportail IGN

Le territoire



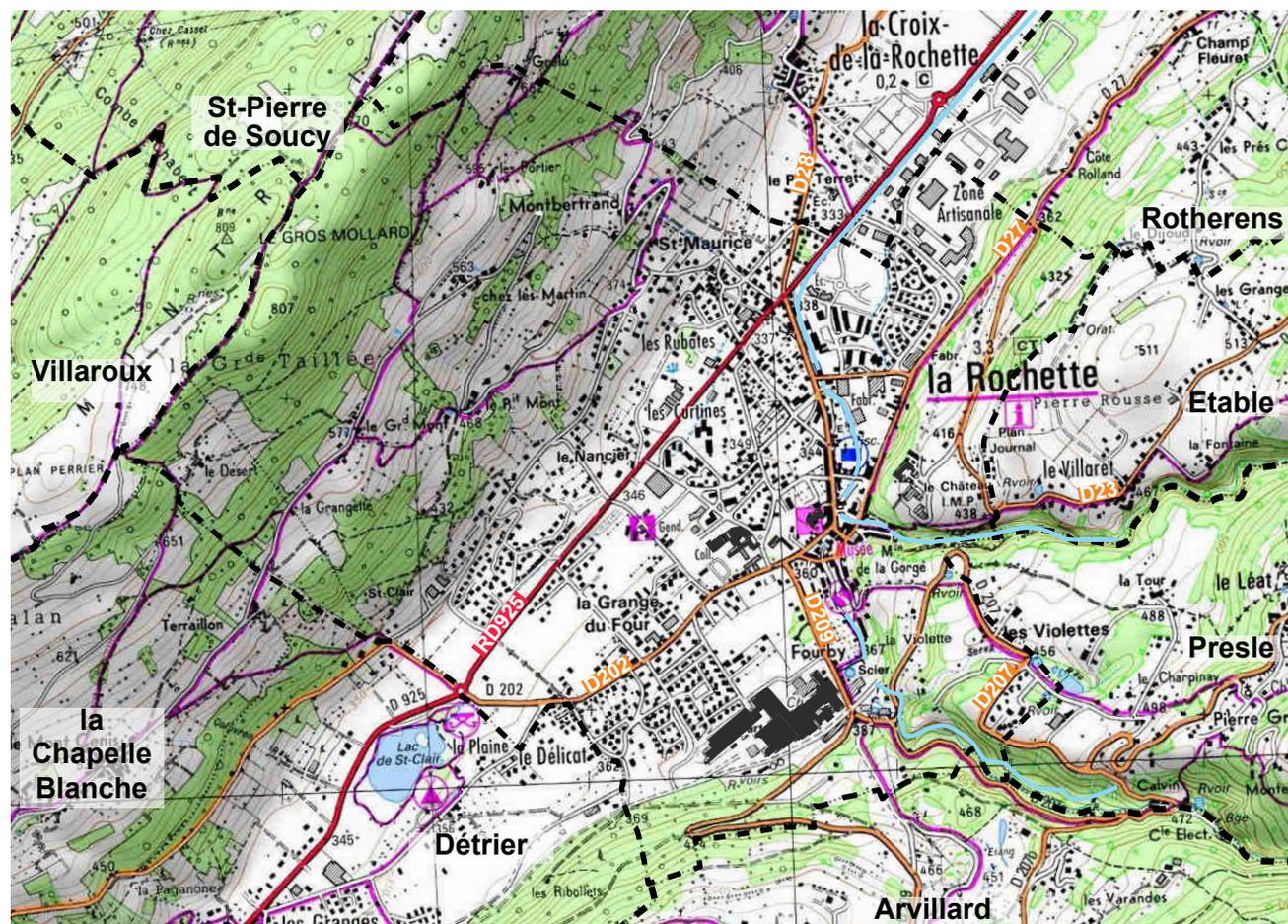
La Rochette est une commune urbaine située en fond de vallée, au croisement des reliefs montagneux et boisés du Montrailant et de la chaîne des Hurtières.

Cette situation de commune urbaine en fond de vallée participe à sa centralité à l'échelle de la Vallée du Gelon. La Rochette jouit également d'un rôle de pôle local dans un environnement rural grâce à ses équipements, ses services et ses activités.

La vallée est traversée du nord-est au sud-ouest par la RD925. Cette route départementale, qui relie Pontcharra en Isère et St-Pierre d'Albigny en Savoie est un axe de transit local. La commune est connectée aux communes environnantes grâce à un réseau de routes départementales d'importance locale (RD207, RD209, RD202, RD23, RD27, RD28).

La commune se compose d'un centre-ville localisé au confluent du Gelon et du Jourdon, d'une plaine agricole et les pieds de versants désormais intensément urbanisés. Sur les versants Est et Ouest quelques hameaux situés à mi-pente sur des replats ou à leurs sommets (Montbertrand, Chez Martin, Petit Mont, Grand Mont, Le Château et La Violette) sont dispersés sur les reliefs encore dominés par des espaces naturels et agricoles.

La commune (IGN)



---

# PARTIE 1 : DIAGNOSTIC ET ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

---

# Chapitre 1 : Armature urbaine et Planification

# 1. LE POSITIONNEMENT GÉOGRAPHIQUE

## 1 - Une commune urbaine au sein de la communauté de communes de Cœur de Savoie

La commune de La Rochette est située à proximité du croisement de la Cluse de Chambéry, de la vallée du Grésivaudan et de la combe de Savoie, dans la vallée secondaire du Gelon où elle joue un rôle de pôle local.

La commune est desservie par la RD 925, qui est un axe départemental structurant reliant Pontcharra à Saint-Pierre d'Albigny.

La Rochette est également connectée aux communes rurales de la vallée, grâce à un réseau de routes départementales.

La présence d'équipements, de services et d'activités variées conforte la fonction de centralité de la commune. Son caractère de commune urbaine, participe à en faire une ville centre dans un bassin de vie composé des communes de la vallée du Gelon.

Le contexte géographique de la commune



## 2. LE CONTEXTE TERRITORIAL

### 1 - Une commune urbaine au sein de la communauté de communes de Coeur de Savoie

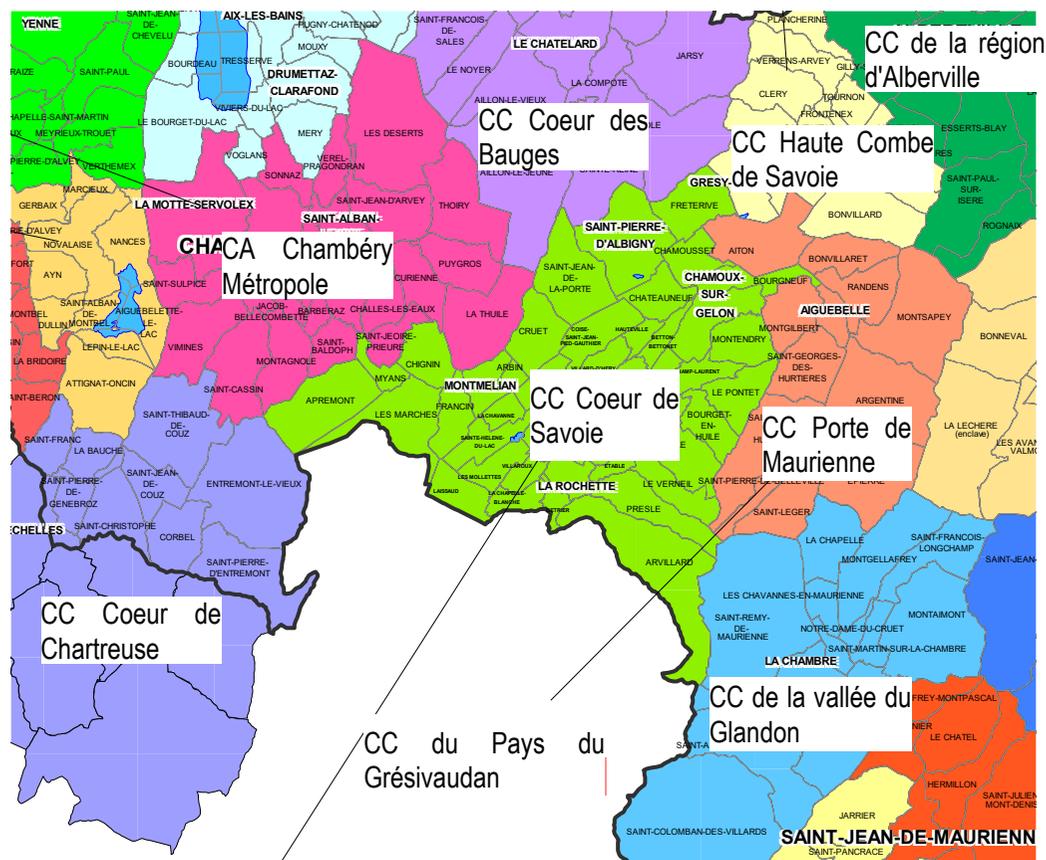
SITUÉE EN BAUGES, CHARTREUSE ET BELLEDONNE, PORTE D'ENTRÉE DE LA SAVOIE DEPUIS GRENOBLE, À PROXIMITÉ IMMÉDIATE DE CHAMBÉRY ET ALBERTVILLE, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COEUR DE SAVOIE (CCCS) REGROUPE 43 COMMUNES AU CŒUR DU SILLON ALPIN DONT 40 COMMUNES CLASSÉES RURALES ET 12 COMMUNES CLASSÉES AU TITRE DE LA LOI MONTAGNE.

La Rochette appartient depuis le 1er janvier 2014 à la Communauté de Commune de Coeur de Savoie. Elle était auparavant rattachée à la Communauté de Communes La Rochette Val-Gelon, qui a fusionné avec trois autres communautés de Communes (Combe de Savoie, Pays de Montmélian et Gelon-Coisin) le 1er janvier 2014.

La CCCS est composée de 43 communes et possède un caractère essentiellement rural.

Quelques communes constituent cependant des pôles urbains majeurs : Montmélian, Saint-Pierre d'Albigny et La Rochette. Ces trois communes structurent les bassins de vie de la CCCS, puisqu'elles possèdent les équipements, les services et les activités nécessaires à la "vitalité" des communes rurales à proximité.

EPCI à fiscalité propre de Savoie



Source : DDT 73

## Les compétences de la CCCS sont :

Action de développement économique (soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, soutien des activités agricoles et forestières...), Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire, Action sociale

Activités culturelles ou socioculturelles, Activités péri-scolaires, Activités sportives

Assainissement non collectif, CIAS, Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés

Constitution de réserves foncières, Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC) Création, aménagement, entretien de la voirie

Construction, aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socio-culturels, socio-éducatifs, Construction, aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs,

Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique,

Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale

Eau (Traitement, Adduction, Distribution)

Etablissement scolaires

Etudes et programmation

Gestion d'un centre de secours

Hydraulique

Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)

NTIC (Internet, câble...)

Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Organisation des transports non urbains

Pistes cyclables

Politique du logement / Programme local de l'habitat

Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme

Tourisme

Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Transports scolaires



### 3. LES OBJECTIFS DE LA RÉVISION DU PLU

LA COMMUNE DE LA ROCHETTE EST DOTÉE D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME APPROUVÉ LE 10 JANVIER 2005. LE PLU A FAIT L'OBJET D'UNE MODIFICATION APPROUVÉE LE 28 MAI 2009

La commune de La Rochette compte 3694 habitants (donnée INSEE 2015), soit un niveau de population supérieur à l'objectif visé dans le PLU de 2005 (rappel : 3500 habitants en 2014).

Cette augmentation de population est notamment le résultat d'un rythme de construction neuve dynamique depuis 2005, essentiellement en habitat pavillonnaire éloigné de la centralité.

Une première analyse du gisement foncier disponible dans les zones constructibles du PLU en vigueur montre un potentiel de production de logements important qui pourrait permettre l'accueil d'environ 1400 habitants supplémentaires.

De ce fait, 10 ans après l'approbation du PLU, il apparaît que celui-ci n'est plus adapté à la situation actuelle de la commune et à ses objectifs de développement. En conséquence, les élus ont décidé de redéfinir les orientations d'aménagement et de développement durable pour les 10 prochaines années.

La révision du PLU est l'occasion de poser les bases du nouveau projet communal, de définir les perspectives de croissance démographique et de développement de l'urbanisation cohérentes et adaptées à l'échelle de la commune.

A travers ce nouveau projet, la commune souhaite donner la priorité au développement du centre-ville de manière à renforcer son attractivité, notamment par l'accueil d'habitants et l'amélioration de la dynamique commerciale.

Il s'agira également d'orienter le développement futur prioritairement sur le renouvellement urbain et l'urbanisation des fonciers libres situés au sein de l'enveloppe urbaine.

La révision du PLU permettra également de questionner l'adéquation entre la typologie des logements du parc existant et la composition des ménages et d'évaluer les besoins en logements dans le but de faciliter le parcours résidentiel de chacun et de proposer des formes d'habitat répondant aux attentes des ménages, à l'identité de La Rochette et à la nécessaire réduction de la consommation du foncier.

La commune souhaite également intégrer dans ses réflexions, l'amélioration des circulations en modes doux au sein du centre mais également pour permettre de relier les équipements publics, les secteurs d'emplois et le pôle de loisirs que constitue le lac St-Clair. Dans le même objectif d'amélioration du fonctionnement actuel, le rôle de la RD925 sera étudié dans la traversée de la commune afin d'évaluer les possibilités de favoriser les connexions piétonnes et modes doux entre le centre-bourg et les secteurs d'habitat situés au nord-ouest de la RD.

Les préoccupations environnementales prendront toute leur place dans la définition du projet de PLU que ce soit en termes de protection et de valorisation des espaces naturels et agricoles, notamment comme support d'une activité agricole mais également comme composante du paysage de la commune. Cette vision sera également portée à une échelle plus fine, au sein des espaces bâtis, de manière à veiller à la qualité des espaces non construits en tant qu'espace vert, récréatif au profit du cadre de vie des habitants, mais également support d'une biodiversité.

Enfin, l'objectif de la commune est de se doter d'un document d'urbanisme qui réponde au contexte législatif. La révision du PLU devra s'inscrire dans le respect des principes d'aménagement définis par différents textes successifs, notamment :

- la loi Solidarité et Renouvellement Urbanisme (SRU) du 13 décembre 2000, modifiée par la loi Urbanisme/Habitat (UH) du 2 juillet 2003,
- la loi Engagement National pour le Logement (ENL) du 13 juillet 2006,
- la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009,
- la loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) du 12 juillet 2010,
- la loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) du 27 mars 2014,
- la loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAAF) du 13 octobre 2014,
- le décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015, qui modernise le contenu des PLU.

**Le fil conducteur de ces réformes est d'affirmer un développement durable des territoires, dont le PLU est le garant à l'échelle communale.**

En outre, le PLU devra également être élaboré en compatibilité avec des documents de planification supra communaux tels que :

- le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Rhône-Méditerranée,
- le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Métropole Savoie, approuvé le 21 juin 2005 et modifié le 14 décembre 2013.

## 4. LE CONTENU DU PLU en 2018 : le PLU modernisé

LES ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES ONT MODIFIÉ LE CONTENU DU PLU PAR RAPPORT AU CONTENU DU PLU DE 2005.

### LE RAPPORT DE PRÉSENTATION

Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et développement durable, les orientations d'aménagements et de programmation (OAP) et le règlement (écrit et graphique).

Il s'appuie sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces et de développement agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services.

Il analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du plan et la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis.

Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers.

Il justifie les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain compris dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale et au regard des dynamiques économiques et démographiques.

Il établit un inventaire des capacités de stationnement et des possibilités de mutualisation de ces capacités.

### LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Élaborée à partir d'un diagnostic et d'une analyse de l'état initial de l'environnement déclinés dans le rapport de présentation du PLU, c'est la pièce maîtresse du PLU qui expose le projet d'urbanisme de la commune.

Il définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipements, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Il définit les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs.

Il doit donner des informations compréhensibles sur le projet communal et fixer les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

Le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation doivent être cohérents avec le PADD et les objectifs du PADD justifiés dans le rapport de présentation.

---

## LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Les orientations d'aménagement et de programmation par quartier ou secteur visent à favoriser un urbanisme de projet.

Les OAP se sont révélées être des outils efficaces pour mettre en œuvre un projet. Leur rôle est renforcé par le décret de modernisation du PLU de 2015, qui permet notamment de prévoir des OAP sans règlement.

Elles définissent les conditions d'aménagement garantissant la prise en compte des qualités architecturales, urbaines et paysagères des espaces dans la continuité desquels s'inscrit la zone, notamment en entrée de ville. Leur objectif est de proposer des formes urbaines respectant les qualités des quartiers existants. Les demandes d'autorisation d'urbanisme devront être compatibles avec les orientations définies.

## LE REGLEMENT

Il contient les règles générales et servitudes d'utilisation des sols destinées à la mise en œuvre du PADD, ainsi que la délimitation graphique des zones prévues à l'article.

Le règlement graphique délimite les zones U (pour les zones constructibles), les zones AU (pour les zones à urbaniser), les zones A (pour les zones agricoles), les zones N (pour les zones naturelles).

Le règlement écrit est profondément modifié dans sa structure par rapport au PLU de 2005. Les règles sont désormais organisées en 3 chapitres par zones :

- destination des constructions, usages des sols et natures d'activités,
- caractéristiques urbaine, architecturale, environnementale et paysagère,
- équipements et réseaux.

## LES ANNEXES

Elles comprennent un certain nombre d'indications ou d'informations nécessaires ou utiles à la compréhension et à l'application du PLU. Le contenu des annexes du PLU est défini aux articles R.151-51 à 53 du code de l'urbanisme qui en fixe une liste exhaustive, comme pour les versions antérieures du PLU.

## 5. LES ORIENTATIONS SUPRA COMMUNALES

### 1 - Le SCoT Métropole Savoie

La commune de La Rochette est comprise dans le périmètre du SCOT de Métropole Savoie. Approuvé le 21 juin 2005 et modifié le 14 décembre 2013 pour y intégrer les orientations du Document d'Aménagement Commercial, ce document couvre au total 95 communes au 1er janvier 2016.

Le 6 décembre 2014, la décision a été prise de réviser le **SCOT de Métropole Savoie**. Le document est donc en cours de révision. Dans l'attente du nouveau SCoT, c'est le SCoT de 2005 qui s'applique sur le territoire de la Rochette.

**Le PLU doit être compatible avec ce document.**

Les trois ambitions du SCoT de 2005 sont :

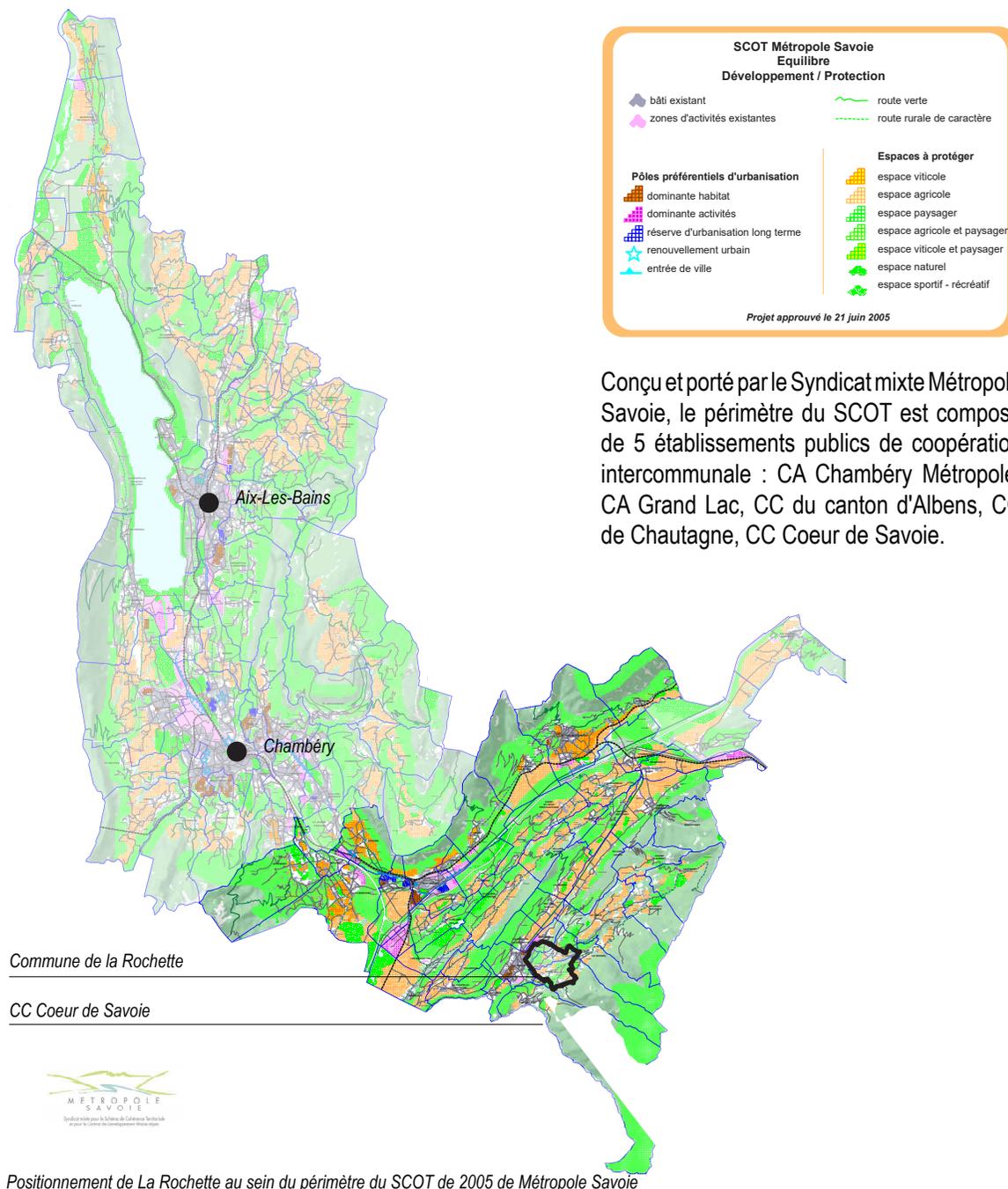
► D'accueillir **45 000 nouveaux habitants d'ici 2020**, en produisant 1500 nouveaux logements par an dont 20% minimum de logements locatifs sociaux.

Les hypothèses retenues pour les trois grands secteurs géographiques sont les suivantes :

Secteurs	1999	2020
Centre	115 221	132 000
Nord	59 050	73 000
Sud	30 998	45 000
Ensemble	205 269	250 000

► Afin de maîtriser l'équilibre du territoire et la consommation foncière, le SCOT incite à "refaire la ville sur la ville", privilégier l'urbanisation des secteurs desservis par les transports en commun, miser sur le développement des petites villes (dont La Rochette), faire en sorte que toutes les opérations, au moins celles d'une certaine importance contribuent à améliorer l'équilibre social de l'habitat, promouvoir des formes urbaines moins consommatrices de foncier. Il permet de penser de façon intégrée et complémentaire développement économique, dynamisme commercial et déplacements sur le territoire.

► De protéger les espaces agricoles, paysagers et naturels en différenciant secteurs à préserver et secteurs de développement urbain, prévoir un développement maîtrisé des communes rurales et périurbaines.



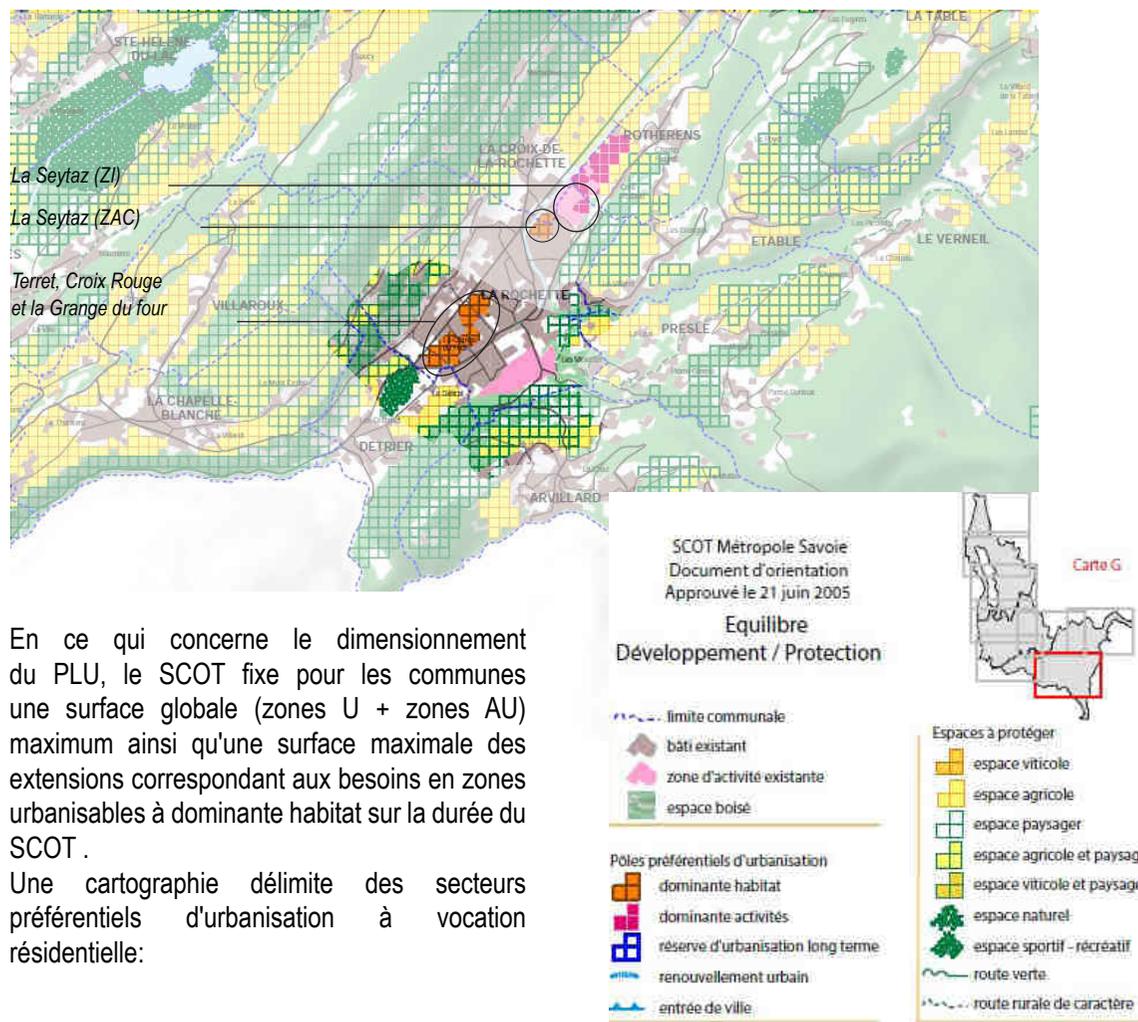
Conçu et porté par le Syndicat mixte Métropole Savoie, le périmètre du SCOT est composé de 5 établissements publics de coopération intercommunale : CA Chambéry Métropole, CA Grand Lac, CC du canton d'Albens, CC de Chautagne, CC Coeur de Savoie.

LES ORIENTATIONS DU SCOT MÉTROPOLIS SAVOIE DE 2005 POUR LA COMMUNE DE LA ROCHETTE :

- ▶ LA ROCHETTE EST IDENTIFIÉE COMME UNE PETITE VILLE DANS L'ARMATURE URBAINE DU SCoT,
- ▶ DANS LE SECTEUR SUD, OÙ SE SITUE LA ROCHETTE, LE SCoT FIXE UN OBJECTIF DE **350 LOGEMENTS NEUFS À RÉALISER CHAQUE ANNÉE (SUR LE SECTEUR)**, CHAQUE OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT SIGNIFICATIVE COMPORTERA AU MINIMUM 20% DE LOGEMENTS SOCIAUX
- ▶ LA MAÎTRISER DE L'ÉTALEMENT URBAIN PASSE PAR LE DIMENSIONNEMENT DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET LA PROMOTION DE L'HABITAT INTERMÉDIAIRE (ENV. 30LOG/HA)
- ▶ LA ROCHETTE DOIT CONFORTER SA VOCATION DE PÔLE COMMERCIAL DE PROXIMITÉ POUR RÉPONDRE AUX BESOINS COURANTS DES ROCHETTOIS ET DES MÉNAGES DANS UN RAYON DE 10 MINUTES EN VOITURE

Les orientations du SCoT portent sur :

- Privilégier l'urbanisation des secteurs desservis par les transports en commun pour maîtriser l'étalement urbain et éviter l'explosion des déplacements en voitures ;
- Concevoir des urbanisations consommant moins d'espace que par le passé, en restructurant certains quartiers, en réhabilitant les friches industrielles incluses dans le tissu urbain, en localisant des pôles de développement préférentiels ou encore, en promouvant un nouveau type d'habitat dit « intermédiaire », combinant la densité du petit collectif avec les avantages de la maison individuelle
- Sauvegarder l'identité des agglomérations en évitant qu'elles ne se rejoignent, en ménageant, entre elles, d'importantes coupures vertes ;
- Prévoir un développement maîtrisé des communes rurales et péri-urbaines
- Donner la priorité aux grandes zones économiques communautaires
- Protéger les espaces agricoles, naturels et ruraux ;
- Mettre en valeur les entrées de ville.



En ce qui concerne le dimensionnement du PLU, le SCOT fixe pour les communes une surface globale (zones U + zones AU) maximum ainsi qu'une surface maximale des extensions correspondant aux besoins en zones urbanisables à dominante habitat sur la durée du SCOT.

Une cartographie délimite des secteurs préférentiels d'urbanisation à vocation résidentielle :

*Certains de ces espaces ont été consommés depuis 2005, le PLU révisé devra déterminer le foncier consommé et connaître l'enveloppe foncière résidentielle.*

*Le dimensionnement des zones U et AU du PLU révisé devra être compatible avec le dimensionnement du SCoT, qui est un maximum pour l'échéance du SCoT (20 ans). Le dimensionnement du PLU révisé sera, dans cette enveloppe maximale fixée par le SCoT, en lien avec les objectifs de prévisions démographiques et de lutte contre l'étalement urbain sur le territoire communal pour les 10 ans d'échéance du PLU.*

## 2 - Le PLH

La communauté de communes de la Rochette Val Gelon a élaboré un PLH pour la période 2012-2018.

Depuis la création de la communauté de communes Coeur de Savoie, résultante de la fusion de plusieurs communautés de communes, le PLH a été supprimé.

Néanmoins, parmi les objectifs du PLH, il convient de rappeler les orientations qui sont également portées par le SCoT et que le PLU révisé devra mettre en œuvre :

- la maîtrise foncière (gestion de la pression urbaine et des équilibres urbains et sociaux des territoires) ;
- la diversification de l'offre de logement pour favoriser les parcours résidentiels et la mixité sociale ;
- la réhabilitation du parc existant.

## 3 - Le plan Climat-Energie Territorial

Le plan climat-énergie territorial du département de la Savoie (PCET) a été adopté le 24 juin 2013.

Le PCET est un document qui formalise la stratégie et le plan d'actions de la collectivité pour le climat, en s'intégrant aux autres réflexions environnementales et de développement durable. Il constitue donc un volet particulier d'une démarche globale de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique tant dans son volet atténuation, c'est-à-dire la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie, que dans son volet adaptation du territoire aux conséquences des changements attendus.

## 4 - Le schéma régional de cohérence écologique

Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) a été adopté par Le Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) a été adopté par délibération du Conseil Régional en date du 19 juin 2014 et par arrêté préfectoral en date du 16 juillet 2014.

Le SRCE identifie (à l'échelle 1/100 000') les réservoirs de biodiversité ainsi que des corridors d'importance régionale qui relient les principaux réservoirs. Des espaces intermédiaires, qui présentent un certain intérêt pour la continuité écologique, sont qualifiés d'espaces perméables. Ces derniers ne font pas l'objet de prescriptions particulières mais sont reconnus comme des espaces de vigilance.

Le SRCE prévoit que les documents d'urbanisme et leurs projets d'aménagement des collectivités :

- préservent les réservoirs de biodiversité des atteintes pouvant être portées à leur fonctionnalité
- assurent la pérennité des corridors écologiques identifiés par le SRCE par la maîtrise de l'urbanisation.

## 5 - Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) insère dorénavant le Schéma Régional Climat Air Énergie de Rhône-Alpes (SRCAE), qui a été approuvé par arrêté du préfet de région le 24 avril 2014.

Le SRCAE est composé d'un rapport présentant l'état des lieux dans l'ensemble des domaines couverts par le schéma, d'un document d'orientation aux horizons 2020 et 2050 qui définit les orientations et les objectifs régionaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de lutte contre la pollution atmosphérique, de développement des filières d'énergies renouvelables et d'adaptation aux changements climatiques, et d'une annexe intitulée « schéma régional éolien » qui regroupe les parties du territoire régional où devront être situées les propositions de zone de développement de l'éolien.

## 6 - Le Plan Régional d'Agriculture Durable

Le plan régional de l'agriculture durable (PRAD) a été approuvé, le 24 février 2012, par le préfet de la région Rhône-Alpes. Créé par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010, le PRAD fixe les orientations stratégiques de l'État pour l'agriculture et l'agroalimentaire, et les traduit en projets opérationnels. L'objectif de ce plan est de permettre à l'agriculture et à l'agroalimentaire de répondre à un triple défi : le défi alimentaire, le défi territorial et le défi environnemental, dans un contexte socio-économique en changement.

## 7- La charte foncière agricole

Signée le 18 novembre 2011 par les acteurs départementaux gestionnaires du foncier, ses principaux objectifs sont d'intégrer le foncier agricole stratégique dans le développement territorial, de garantir la pérennité du potentiel agricole et de gérer l'espace agricole.

## 8 - La loi Montagne

La loi du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, dite « loi Montagne », constitue en France le principal cadre législatif spécifiquement destiné aux territoires de montagne.

La loi Montagne est complétée en décembre 2016 par la loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne, dite loi Montagne II.

La commune de La Rochette est classée en partie en zone de montagne. Il s'agit des hameaux du "Petit Mont", du Grand Mont" et de "Mont Bertrand".

Le classement entraîne des prescriptions particulières en termes d'urbanisme consistant à :

- Préserver les terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières,
- Protéger le patrimoine naturel et culturel montagnard,
- Assurer l'urbanisation en continuité avec les bourgs, villages, hameaux, groupes de constructions traditionnelles et groupes d'habitations existantes, afin d'éviter le mitage de l'espace,
- Maîtriser le développement touristique en respectant la qualité des sites,
- Protéger les parties naturelles des rives des plans d'eau d'une superficie inférieure à 1 000 ha, interdire la création de routes nouvelles au-dessus de la limite forestière,

- Réaliser des aménagements touristiques importants dans le cadre de la procédure particulière dite des «unités touristiques nouvelles ».

En termes de développement, le principe d'urbanisation en continuité reste la règle de base ; ce développement doit par ailleurs prendre en compte les caractéristiques traditionnelles de l'habitat, les constructions implantées et l'existence de voies et de réseaux.

---

## Chapitre 2 : Etat initial de l'environnement

# 1. MILIEU PHYSIQUE

## 1. Relief

► UNE COMMUNE SITUÉE EN FOND DE VALLÉE ET SUR LES PIÉMONTIS DE BELLEDONNE ET DE MONTRAILLANT

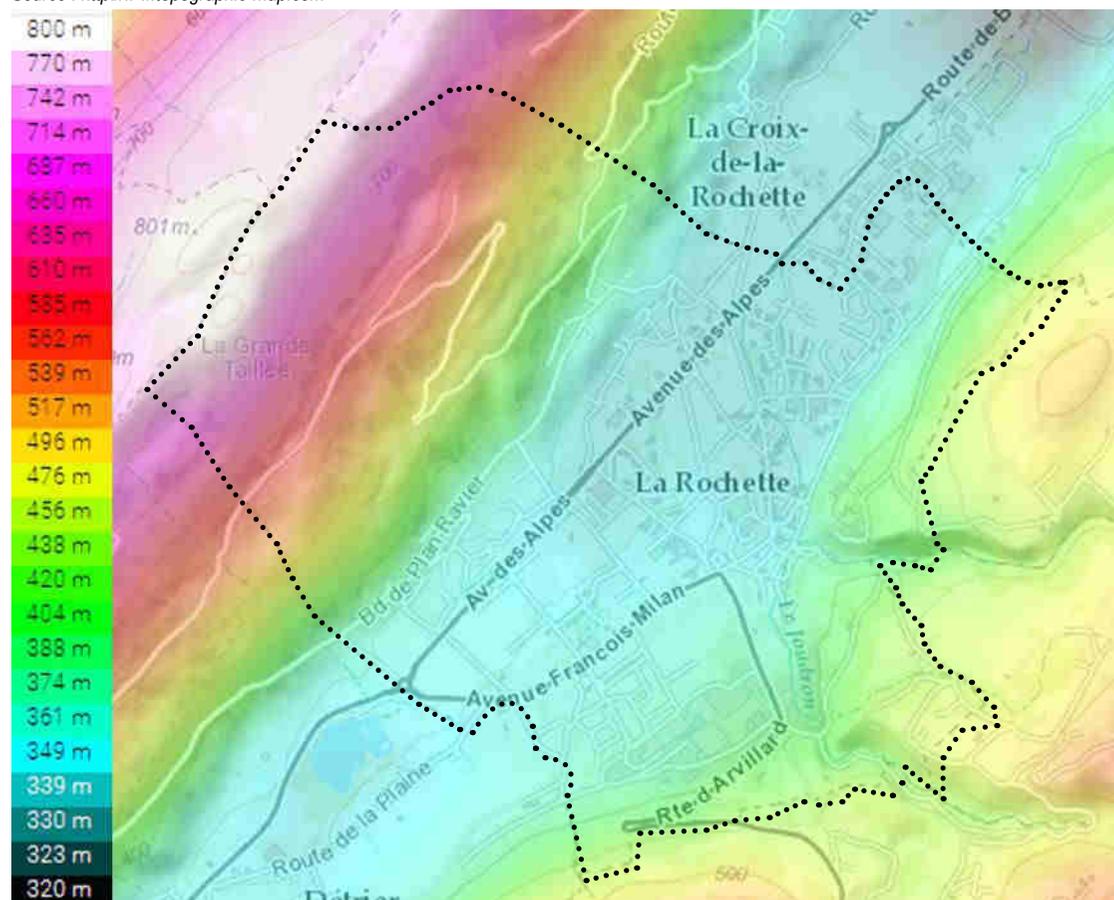
L'axe de la vallée du Gelon, matérialisé par la RD 925, est orienté nord-est / sud-ouest. Cette vallée, dans la partie correspondant au territoire communal, est refermée :

- au nord-ouest, par un relief collinaire à pente douce et régulière (Montraillant), dont le point haut, le Gros Mollard, culmine à 807 m d'altitude. La pente moyenne est de 50 %.
- au sud-est, par le contrefort de la chaîne de Belledonne prolongé par la chaîne des Hurtières. Ce versant est creusé par les sillons profonds du Gelon et du Joudron. Il comporte trois replats inclinés disposés en balcons : la Violette, au Jet et le Château. Ces deux derniers sont limités aux extrémités par des versants abrupts dominants la ville d'une cinquantaine de mètres.

Le fond de la vallée, d'environ 2 km de long et 1 km de large, est pratiquement plat. Il est occupé par l'agglomération en son point le plus bas, en limite de Rotherens et à une altitude de 333 m.

### Carte du relief

Source : <http://fr-fr.topographic-map.com>



vue sur la chaîne des Hurtières, au premier plan, la plaine urbanisée

## 2. Réseau hydrographique

► UN TERRITOIRE ARROSÉ PAR DEUX PETITES RIVIÈRES DE MOYENNE MONTAGNE : LE JOUDRON ET LE GELON

Deux rivières arrosent la commune depuis le versant de Belledonne : le Gelon et le Joudron.

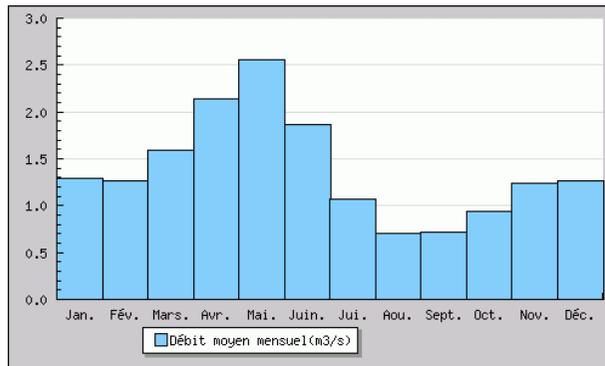
- Le **ruisseau du Gelon** (code hydro W1100500) prend sa source à l'extrémité nord de la chaîne des Hurtières à une altitude de 1300 m environ, entre le fort de Mongilbert et le col du petit Cucheron. Elle parcourt la vallée des Huiles en direction du Sud-ouest et contourne ensuite l'éperon du Château en coupant l'extrémité nord-est de l'agglomération. Elle suit le tracé de la RD 925 pour se jeter dans le confluent Arc-Isère. Le ruisseau de la Seytaz, dérivation du Gelon a été supprimé.
- Le **torrent du Joudron** (code hydro W1100560) prend sa source au pied de la pointe de Rognier à une altitude de 1600 m environ. Il rejoint le Gelon au cœur du bourg ancien.

Un petit cours d'eau alimente le lac Saint-Clair situé sur la commune de Détrier.

Le Gelon fait l'objet d'une station hydrométrique à la Rochette (code station W1105030).

### Débites moyens mensuels du Gelon

Source : Banque HYDRO, Station de la Rochette, moyenne entre 1981 et 2016



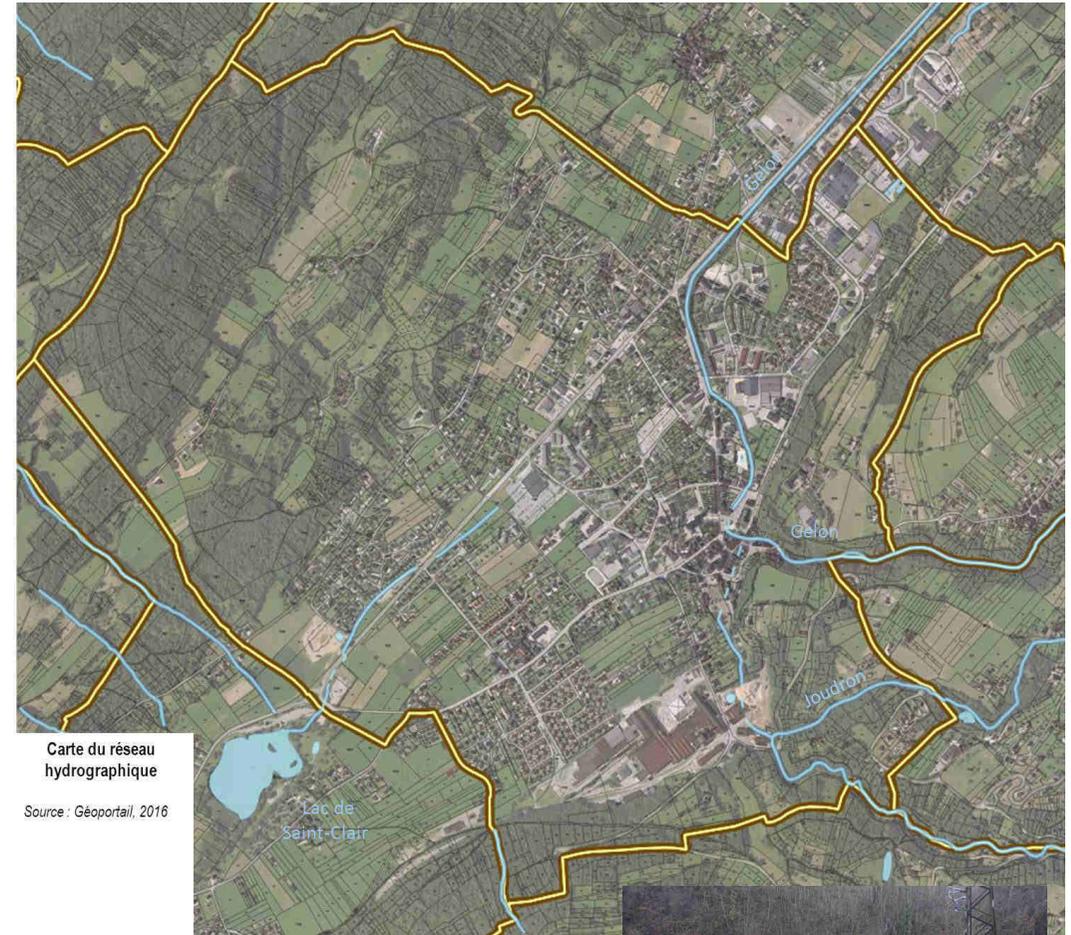
### Débites du Gelon

Source : Banque HYDRO, Station de la Rochette, moyenne entre 1981 et 2016

	Module Inter Annuel	Étiage quinquennal QMNA5
Débites du Gelon à la Rochette	1,39 m³/s	0,290 m³/s

### Carte du réseau hydrographique

Source : <http://tab.geoportail.fr/>



Carte du réseau hydrographique

Source : Géoportail, 2016



### 3. Géologie

Sources : Cartes géologiques de Montmélian et de la Rochette et leur notice, BRGM

Une nature de sols pouvant provoquer quelques glissements de terrain

Les éléments morainiques glaciaires en provenance du massif cristallin de Belledonne se retrouvent en fond de vallée sous forme d'alluvions, en particulier sur les pieds de versants en rives droite et gauche.

Les formations sédimentaires du Jurassique moyen sont constituées de calcaires et de schistes.

Le versant de Montrailant, essentiellement schisteux, correspond à la formation de Bramefarine. On note des coulées de solifluxion au pied du versant.

Le substrat présente quelques risques de glissements de terrain.

Sur le plan hydrogéologique, le remplissage de la plaine du Gelon n'est pas connu. Il semble toutefois qu'il existe une épaisse couverture de limons superficiels qui passerait à des sables fins (comme cela se vérifie plus au nord). La nappe semble alimentée essentiellement par les apports des versants. En certaines périodes de hautes eaux, la nappe semble en charge dans la partie aval, c'est-à-dire vers Chamoux-sur-Gelon. Ceci confirme la faible perméabilité générale de cet aquifère.

### Carte géologique

Source : <http://tab.geoportail.fr/> d'après données du BRGM



Ec : Coulées de solifluxion. Coulées boueuses  
Fz : Alluvions fluviales, dépôts lacustres actuels  
Fw : Alluvions interstadias wurmiennes  
Fy : Alluvions actuelles

Gw : Glaciaire local wurmien (non différencié)  
J1 : Formation de Bramefarine (Bajocien ?)  
Jz : Cônes de déjection actuel  
Jy : Cônes de déjection stabilisés  
Jy-z : Cônes de déjection partiellement actifs

#### 4. Climat

Sources : Les données météorologiques (températures et précipitations) proviennent de la station météo France de la Rochette pour la période 1971/2001.

► UN CLIMAT DE TYPE CONTINENTAL MONTAGNARD PARFOIS CONTRAIGNANT

La commune de la Rochette est soumise à un climat de type continental montagnard.

La Rochette, de par sa situation au pied du massif de Belledonne qui forme un premier rempart contre les masses nuageuses océaniques, connaît des précipitations plus abondantes que dans la moyenne des stations savoyardes. Le régime pluviométrique est de 1159 mm par an, ce qui est relativement élevé pour la région. Les maximums de précipitations sont relevés en septembre, octobre, novembre puis en juillet (pluies d'orage) et les minimums en début d'année.

Le nombre de jours de neige par an est de 19. Le brouillard n'est présent que 13 jours par an avec des pointes de novembre à janvier.

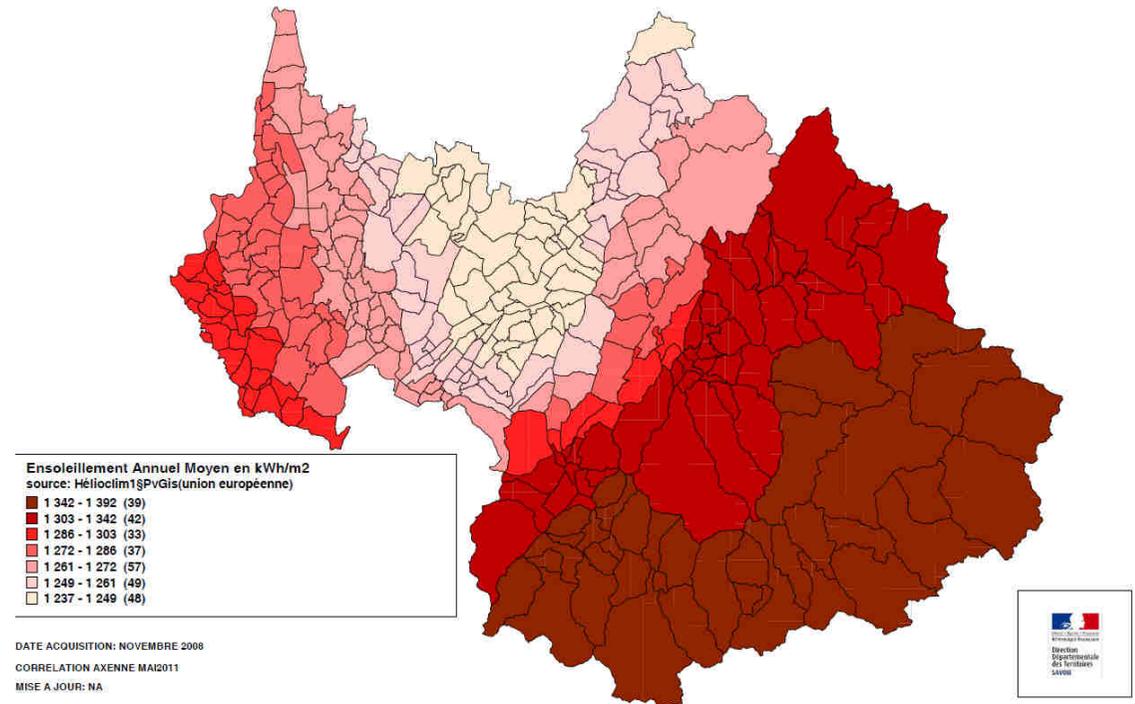
L'agglomération bénéficie d'un bon ensoleillement sud-ouest dans la partie dégagée. Par contre, l'ensoleillement en pied de versant est limité, surtout en période hivernale, du fait des reliefs.

La température moyenne annuelle est de 10,9°C et oscille entre 20,8°C pour juillet, mois le plus chaud et 1,5°C en janvier, mois le plus froid.

Les vents dominants sont principalement de secteur Sud-Ouest et Nord-Est (dans l'axe de la vallée du Gelon).

#### Ensoleillement moyen annuel en Savoie en kWh/m<sup>2</sup>.an

Source : DDT73, 2008



## 2. MILIEU NATUREL

### 1. Environnement naturel et mesures de protection

Sources : <http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr>

► TROIS TYPES DE MILIEUX NATURELS : LES MASSIFS BOISÉS ET LEUR RELIQUATS DE HAIES ET D'ARBRES ISOLÉS, LES MILIEUX OUVERTS (ET PARMI LESQUELS LES PELOUSES SÈCHES) ET LES COURS D'EAU ET LEURS ABORDS

Les milieux naturels de la Rochette s'étalent principalement sur les piémonts et notamment sur le versant de Montrailant. Ils se composent d'**espaces boisés** plus ou moins importants et homogènes entrecoupés d'espaces ouverts pouvant présenter des caractéristiques de **pelouses sèches**. Le Gelon et le Joudron et leurs abords constituent également des **habitats naturels aquatiques** intéressants, bien préservés sur le piémont mais très artificialisés en agglomération.

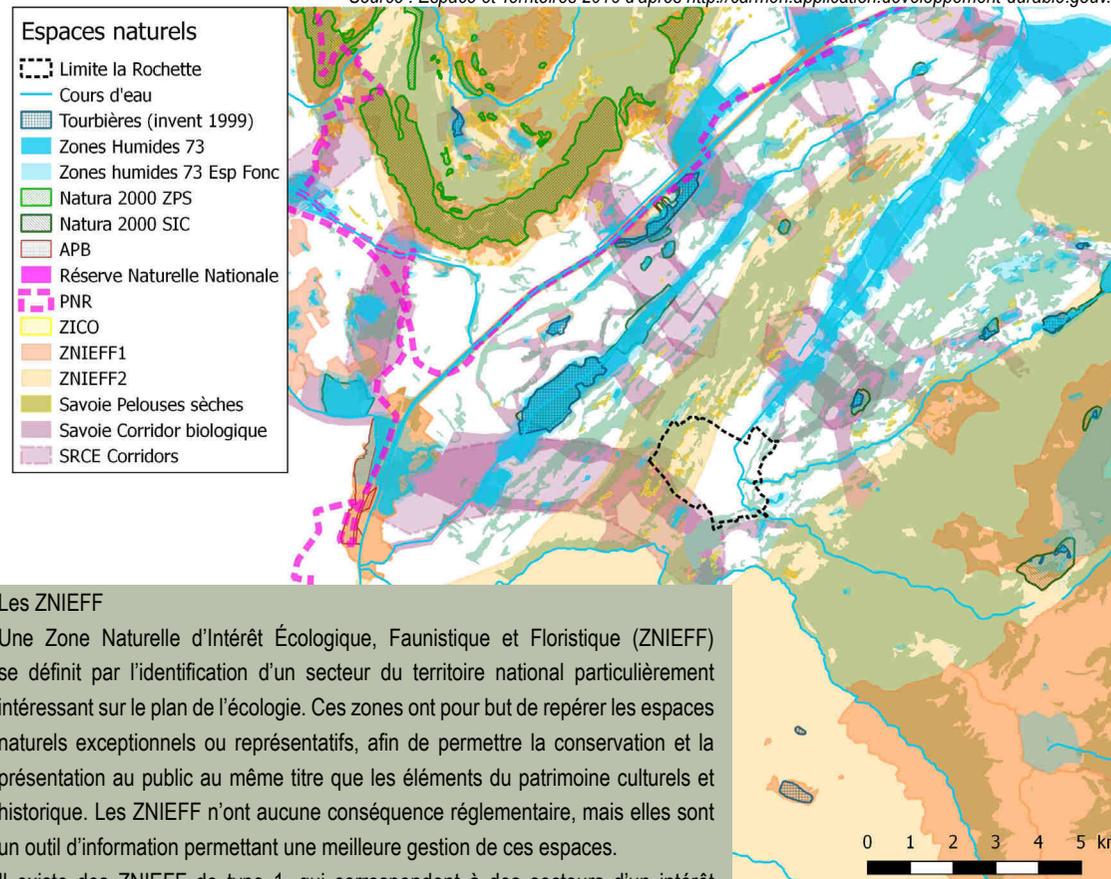
Aucun espace naturel ne bénéficie d'un classement impliquant des mesures de protection strictes (ex. Natura 2000, site classé, site inscrit, arrêté préfectoral de protection de biotope, réserve naturelle) sur la commune de la Rochette.

La commune n'est concernée que par la **ZNIEFF de type 2** (cf. encadré) **des Contreforts occidentaux de la Chaîne de Montrailant** (n° 820000395). Cette ZNIEFF de 15 520 ha correspond à une ligne de relief modeste, bien distinct du massif de Belledonne abritant un ensemble de milieux naturels de grand intérêt : il s'agit de quelques zones humides, mais surtout d'un réseau très démonstratif de prairies sèches semi-naturelles. En matière de flore, les zones humides comportent de nombreuses espèces remarquables (Orchis des marais, Orchis musc, Sénéçon des marais, Fougère des marais, Grassette à grandes fleurs avec sa sous-espèce endémique des massifs subalpins occidentaux), de même que les prairies sèches (Orchis odorant, Orchis punaise). Sur ces espaces diversifiés, la faune est également intéressante, par exemple en matière d'oiseaux (Alouette lulu, Bruant proyer, Pie-Grièche écorcheur, Pigeon colombin).

Plusieurs espaces à haute valeur écologique sont situés dans un rayon de 10 km.

La chaîne des Hurtières abrite la zone Natura 2000 la plus proche de la commune : le "Réseau de zones humides et alluviales des Hurtières"

Carte des zones protégées et inventoriées dans un rayon de 5 km autour de la Rochette  
Source : Espace et Territoires 2016 d'après <http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr>



(FR82011781) à environ 3 km en amont sur la commune de Rotherens. Cette chaîne alpine est également couverte par plusieurs inventaires : la ZNIEFF de type 2 "Chaîne des Hurtières et Massif de Belledonne" et de nombreuses ZNIEFF de type 1 (mais aucune à proximité de la Rochette).

De l'autre côté de Montrailant, on note la présence d'un autre site Natura 2000: le "Réseau de zones humides dans la combe de Savoie et la basse vallée de l'Isère" (FR82011773), à plus de 4 km à vol d'oiseau de la Rochette.

Enfin, le Lac Saint-Clair est classé en ZNIEFF de type 1 qui porte son nom.

## 2. Milieux naturels : les pelouses sèches

Sources : "Pelouses et coteaux secs... Paysages, biodiversité et pastoralisme", CEN, Région Rhône-Alpes, 2012, PAEC Belledonne 2016

► DES PELOUSES SÈCHES PRÉSENTES SUR LE VERSANT DE MONTRAILLANT, RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ DU TERRITOIRE

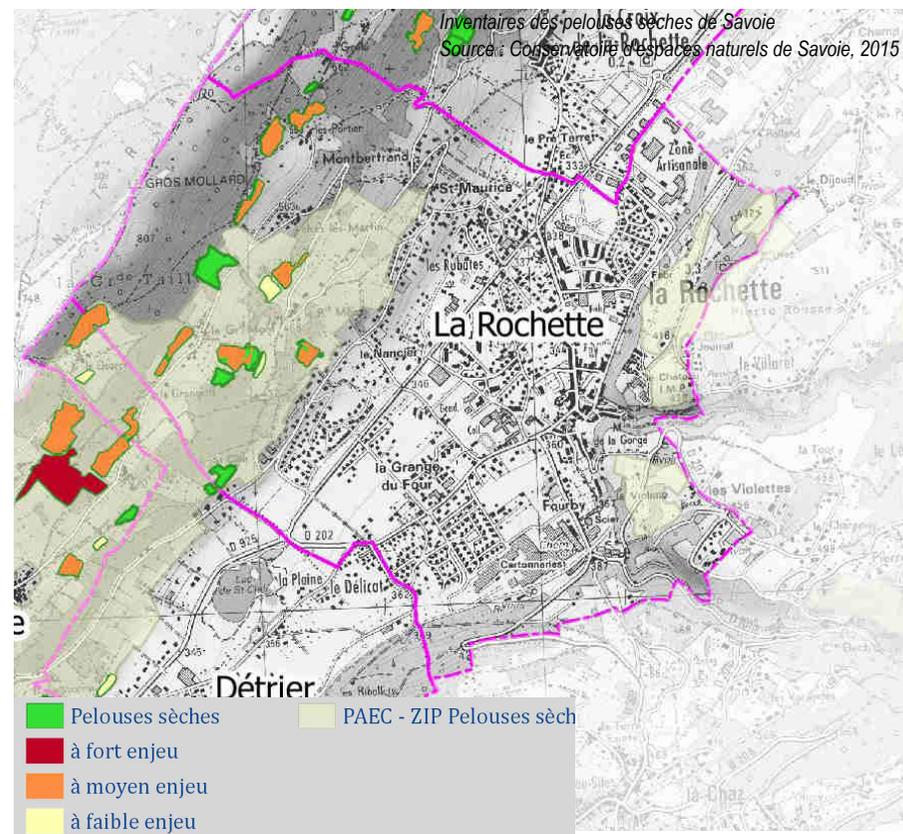
Les pelouses sont des **formations végétales composées en majorité de plantes herbacées vivaces**, formant un tapis plus ou moins ouvert sur un sol peu épais, pauvre en éléments nutritifs, subissant un éclaircissement intense et une période de sécheresse. La plupart évoluent spontanément vers un stade forestier si l'homme ne les maintient pas par ses activités agricoles.

En Savoie dominent les **pelouses secondaires ou tertiaires**. Les pelouses secondaires sont des milieux semi-naturels créés pour la fauche ou le pâturage suite à une déforestation. Ces surfaces n'ont pas cessé de croître jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, mais les pratiques agricoles modernes les délaissent au profit de prairies plus facilement accessibles et mécanisables. Les pelouses tertiaires sont des milieux anciennement cultivés (vigne, céréales...) entretenus aujourd'hui par le pâturage ou la fauche.

Ces pelouses présentent un tapis végétal peu élevé et clairsemé, mais elles accueillent une grande diversité d'espèces, dont certaines ne peuvent se développer que dans ces milieux (ophrys abeille, aster amelle, l'azuré du serpolet, la couleuvre d'Esculape, le Lézard vert, le Hibou petit-duc, le Circaète Jean-le-Blanc, etc.). **L'abandon de la fauche ou du pâturage, la transformation de ces milieux en vignes et l'urbanisation sont les principaux facteurs de dégradation de la biodiversité et de disparition des pelouses sèches.**

Entre 2010 et 2013, le Conservatoire du Patrimoine Naturel de Savoie (CPNS) a recensé **14 pelouses sèches sur la commune de la Rochette dont 8 d'entre elles présentent un niveau d'enjeu moyen** (cf. fiches détaillées par pelouse sèche en annexe) mais aucune un niveau d'enjeu fort.

La Rochette est concerné par le **Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) Belledonne** qui définit des zones éligibles (ZIP) aux mesures agro-environnementales et climatiques tournées vers la préservation et la restauration des pelouses sèches. Ce dispositif permet à l'exploitant de bénéficier d'une aide financière à l'hectare en contre-partie des pratiques mises en œuvre volontairement pendant 5 ans (cf. carte détaillée des parcelles agricoles concernées en annexes). Les mesures éligibles sont : mesure zéro fertilisation et retard de fauche (H03+H06), mesure motofaucheuse (H08), mesure ouverture d'un milieu en déprise (Ouvert\_01) et mesure prairies fleuries (H07).



### Le plan d'action régional "pelouses sèches"

Le plan d'action « pelouses sèches », a été lancé en 2009 dans le cadre du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA). Ce plan d'action comporte plusieurs étapes :

- Un inventaire exhaustif des pelouses sèches
- Une hiérarchisation des éléments de cet inventaire
- La définition et la mise en œuvre d'actions de réhabilitation et de gestion des milieux les plus remarquables.

En Savoie, l'inventaire des pelouses sèches a été initié en 2009 par le Conservatoire du Patrimoine Naturel de Savoie (CPNS). Son objectif est de cartographier et caractériser l'ensemble des pelouses sèches du département. Ces pelouses sont hiérarchisées ensuite en fonction de leur valeur patrimoniale et leur degré de menace. Les deux dernières étapes consistent à inventorier les moyens et les acteurs mobilisables et à dresser un calendrier de mise en œuvre des actions.

### 3. Milieux naturels : les espaces forestiers

Sources : Charte Forestière de Territoire Val Gelon Coisin, 2012

- ▶ UNE FORÊT PRÉSENTE SUR LES HAUTEURS DE MONTRAILLANT ET SUR LES PENTES ET TALWEGS DE BELLEDONNE, MAIS EN MOINDRE PROPORTION QUE SUR LES COMMUNES DU VAL GELON
- ▶ UNE FILIÈRE BOIS EN COURS DE VALORISATION : CHARTE FORESTIÈRE DU VAL GELON COISIN

Les forêts communales appartiennent à l'étage collinéen (inférieur à 800 m d'altitude). Elles sont donc essentiellement composées de feuillus.

Un réglementation concernant les boisements existent sur la commune. Elle définit une zone interdite aux boisements, une zone réglementée et une zone libre aux boisements (**source : DDAF, Réglementation des boisements du 24 mars 1987**). La forêt est majoritairement privée (95 %). Le taux de boisement dépasse légèrement les 20 %.

Sur le **versant de Montrailant**, la forêt prend la place des espaces non exploités par l'agriculture. Des reliquats de haies séparent parfois les parcelles.

Entre la RD 925 et le boulevard de Plan Ravier, les parties boisées sont constituées en haies ou en rideau le long de l'ancien canal Saint Clair, du chemin de la Grangette et du ruisseau des Portières. Elles sont composées de chênes, de frênes et de robiniers. La zone des Chaudannes a été presque entièrement déboisée.

Entre le boulevard de Plan Ravier et à la hauteur des hameaux du Grand Mont et des Martins, le reboisement naturel se manifeste petit à petit avec la régression de l'activité agricole. Ce secteur était autrefois cultivé en terrasses. Ainsi, on observe des prés entretenus, des espaces en friches et des espaces boisés. Malgré l'enfrichement, les terrasses sont encore visibles.

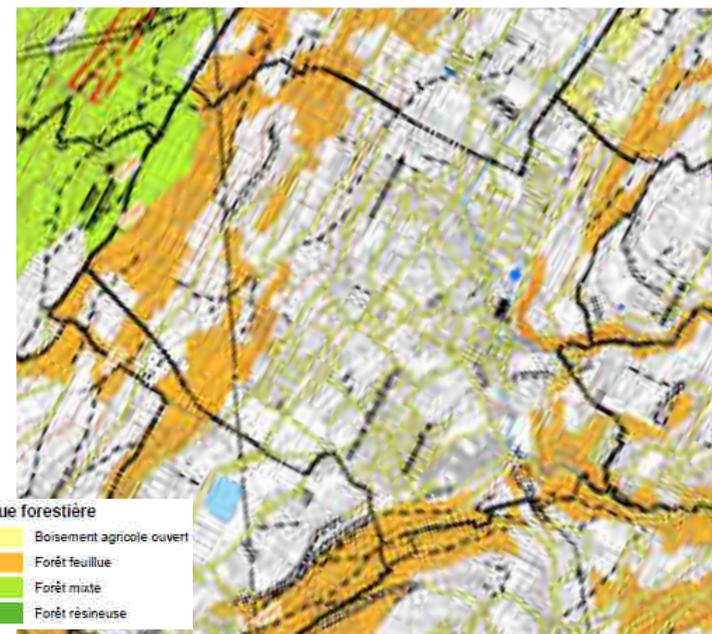
Les espaces boisés se composent essentiellement de chênes, frênes, bouleaux et quelques pins de plantation. Vers Saint Clair, on note la présence de châtaigniers, de robiniers et de merisiers.

En amont des lieux-dits du Grand Mont et des Martins, un massif forestier homogène s'étend jusqu'à la ligne de crête de Montrailant. Des résineux apparaissent de manière isolée (limite avec l'étage montagnard) au milieu des châtaigniers.

Le **versant Belledonne** est marqué par des plantations de résineux sous le château. Les talwegs du Gelon et du Joudron sont colonisé respectivement par des frênes, chênes et robiniers ou des chênes, châtaigniers et bouleaux.

Enfin, la zone urbanisée n'est pas dépourvue d'espaces boisés. Outre les parcs d'agrément qui ponctuent l'agglomération, les plantations des jardins et espaces verts privés contribuent à l'ambiance arborée de la ville.

La Charte Forestière de Territoire Val Gelon Coisin a été signée le 10 décembre 2012 (cf. encadré).



Extrait de la carte de la forêt du Val Gelon Coisin  
Source : Charte Forestière de Territoire, Val Gelon Coisin, Annexe 2a, 2012

#### La Charte Forestière de Territoire Val Gelon Coisin

Une Charte Forestière de Territoire (CFT) est un outil d'aménagement créé par la Loi d'Orientation Forestière du 9 juillet 2001. Son objectif est de créer un lien entre le développement économique, écologique, social et culturel d'un territoire forestier. La Charte prévoit un programme d'actions regroupant des opérations variées.

La CFT Val Gelon Coisin s'étend sur 32 communes de Cœur de Savoie. La forêt représente près de 40 % de la superficie totale (contre 31 % en Savoie) et a la spécificité d'être très diversifiée. Ses 3 orientations principales sont :

1. Inscrire la forêt comme un atout économique du territoire en développant la filière bois et en gérant mieux la ressource forestière
2. Communiquer, former, sensibiliser et animer pour reconquérir la forêt du Val Gelon Coisin
3. Adopter une démarche expérimentale et innovante pour remédier aux exigences locales : depuis son exploitation à sa commercialisation, de sa protection à sa fréquentation

#### 4. Les milieux humides

Sources : SDAGE Rhône Méditerranée Corse 2016, <http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr>

- ▶ DES COURS D'EAU AUX POTENTIALITÉS ÉCOLOGIQUES ÉLEVÉES MALGRÉ L'ARTIFICIALISATION DE LA TRAVERSÉE DE L'AGGLOMÉRATION
- ▶ UNE ZONE HUMIDE SUR LA COMMUNE DE PRESLE À PRENDRE EN COMPTE VIS-À-VIS DU HAMEAU DES VIOLETTES ET DE PETITES ZONES HUMIDES LE LONG DU PETIT COURS D'EAU ALIMENTANT LE LAC ST CLAIR

Le **Gelon** et le **Joudron** sont de petites **rivières de montagne** qui, compte tenu de leur pente soutenue et de leurs eaux fraîches et tumultueuses, hébergent des **populations piscicoles de type salmonicole** : Truite fario et pour le Gelon le Chabot, la Lamproie de planer et l'Ombre. Ils sont de fait classés en 1<sup>ère</sup> catégorie piscicole<sup>1</sup> et sont également classés à la liste 1 de l'inventaire des frayères. Les caractéristiques naturelles du Gelon notamment et en particulier l'excellente capacité d'accueil des habitats piscicoles en font une rivière aux potentialités élevées. En revanche, cette rivière est totalement artificialisée dans sa traversée de l'agglomération.

Le crapaud commun et la grenouille rousse sont recensés sur la commune.

La commune de la Rochette ne compte pratiquement aucune zone humide. La **zone humide du Marais sous le Charpinay** (73CPNS2104) situé sur la commune de Presle touche la commune au nord du hameau des Violettes. Cette zone humide d'environ 3,2 ha est caractérisée par la présence des milieux suivants : des eaux dormantes, des aulnaies-frenaies médio-européennes, des bois marécageux à aulne, saule et piment royal et des plantations de feuillus. Cette zone humide semble alimentée par un petit cours d'eau affluent du Joudron : la Serva. Les visites de terrain ont montré qu'aucun milieu humide n'est situé sur la commune. Le hameau des Violettes, en amont de la zone humide, est raccordé au réseau d'assainissement collectif.

Enfin, le lac Saint-Clair, sur la commune de Détrier est alimenté par un **petit cours d'eau qui traverse le sud-ouest de la Rochette** et qui, ponctuellement, **alimente de petites zones humides** (l'une à proximité du centre commercial et l'autre en bordure du parking d'entrée de ville). Le lac Saint-Clair, qui s'inscrivait autrefois dans un environnement naturel, a été transformé en base de loisir. Les boisements humides riverains ayant été abattus, les abords plantés de pelouses, ce site a perdu beaucoup de son intérêt biologique. Il reste cependant une frayère importante pour le Crapaud commun. En outre, la prairie humide située au sud du plan d'eau, dont l'inventaire floristique reste à établir, semble digne d'intérêt. Il est classé en ZNIEFF de type 1 (N°38200024).

<sup>1</sup> Les cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie correspondent à des eaux principalement peuplées de truites, ainsi que ceux où il paraît désirable d'assurer une protection spéciale des poissons de cette espèce. Tous les autres cours d'eau sont classés en 2<sup>e</sup> catégorie

Photo du Gelon "sauvage" en amont de la Rochette

Source : <http://www.savoie-mont-blanc.com>



Photo d'une petite zone humide en entrée de ville

Source : *Espace et Territoires, 2017*



Localisation de la zone humide "Marais sous le Charpinay"

Source : [http://carmen.carmencarto.fr/49/ZonesHumides\\_Savoie.map](http://carmen.carmencarto.fr/49/ZonesHumides_Savoie.map) d'après le recensement départemental de 2010



## 5. Faune et flore locale

Sources pour la flore : <http://www.biodiversite-savoie.org>, <http://www.pifh.fr> et <https://inpn.mnhn.fr>

Sources pour la faune : <http://www.biodiversite-savoie.org>, <http://www.faune-savoie.org> et <https://inpn.mnhn.fr>

► UNE FLORE ET UNE FAUNE RELATIVEMENT MÉCONNUE, PRÉSENTANT A PRIORI PEU D'ENJEUX SAUF TRÈS LOCALEMENT SUR LES SITES IDENTIFIÉS COMME SENSIBLES  
QUELQUES ESPÈCES INVASIVES PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE

### Flore

L'observatoire de la biodiversité en Savoie et le Pôle d'Information Flore-Habitats recense plus de 150 espèces végétales sur la commune de la Rochette. Ces inventaires n'ont pas permis de distinguer des espèces patrimoniales ou protégées au niveau régional.

En revanche ces inventaires pointent la présence de trois espèces considérées comme envahissantes et donc à limiter autant que possible :

- L'**Ambroisie**
- Le **Robinier faux acacia**
- Le **Solidage du Canada**

L'**Elodée du Canada** a également été aperçue en bordure du Gelon.

### Faune

Peu d'inventaires faunistiques ont été réalisés sur la commune. Les espèces observées ci-après ne sont donc qu'un reflet partiel de la faune présente.

Concernant les mammifères, de nombreux passages de **sangliers** sont constatés sur les collines, en amont des hameaux et des habitations.

Le **renard** est également présent, attiré par les **lièvres**, **lapins**, **grives et faisans** établis à proximité des champs de maïs ou des prés.

Concernant les oiseaux, la **Corneille noire**, la **Fauvette à tête noire**, la **Grive musicienne**, le **Merle noir**, le **Milan Royal**, le **Moineau domestique**, la **Pie**, le **Pigeon biset**, le **Pouillot véloce**, le **Roitelet à triple bandeau** et le **Verdier** d'Europe sont des oiseaux recensés sur le territoire (source : <http://www.faune-savoie.org> et <http://www.biodiversite-savoie.org>).

Les milieux humides hébergent des amphibiens tels que le **crapaud commun** ou la **grenouille rousse** ainsi que probablement une diversité d'insectes non recensés à ce jour. Le Gelon et le Joudron abritent des poissons tels que la **truite fario**, l'**ombre...**

## 6. La trame verte et bleue

Sources : SRCE Rhône-Alpes 2014, Cartographie départementale des continuités écologiques

- ▶ LES PELOUSES SÈCHES, UNIQUES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ DE LA COMMUNE
- ▶ DES CONTINUUMS DE LA TRAME VERTE BIEN PRÉSENT SUR LES VERSANTS, ET SUPPORT D'UN CORRIDOR ÉCOLOGIQUE RÉGIONAL EN LIMITE SUD-OUEST
- ▶ UNE TRAME BLEUE TRÈS ARTIFICIALISÉE

Le maintien de la biodiversité passe bien sûr par la protection des zones les plus fécondes - ou réservoirs de biodiversité - mais également par la préservation ou le rétablissement des liens entre ces sites : les corridors écologiques, le tout constituant la trame verte et bleue du territoire.

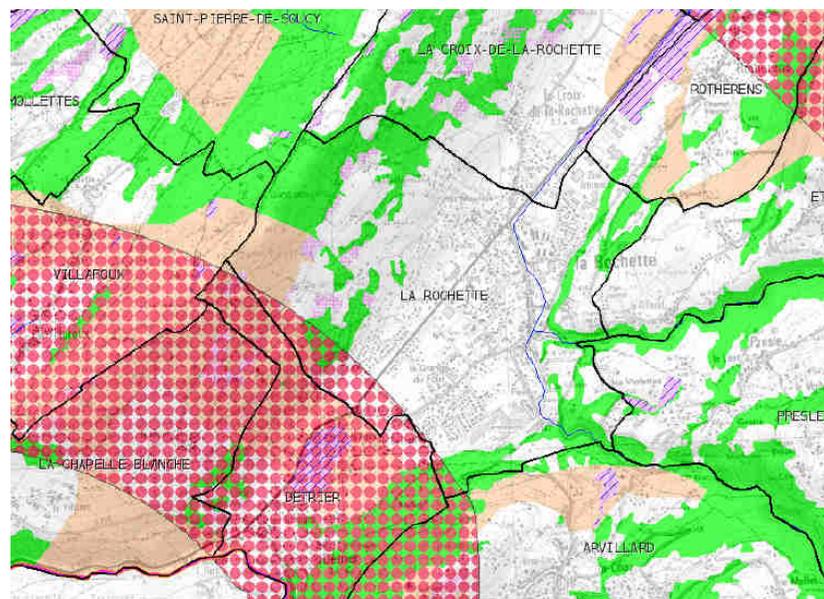
Le **Schéma Régional de Cohérence Écologique** (SRCE) est le document cadre à l'échelle régionale de mise en œuvre de la trame verte et bleue. Son objectif principal est l'identification du réseau écologique qu'il convient de préserver pour garantir à l'échelle régionale les déplacements des espèces animales et végétales. Adopté en 2014, le SRCE de la région Rhône-Alpes se décline en 7 orientations dont la première est : " Prendre en compte la Trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme et dans les projets".

Par ailleurs, à l'échelle de la Savoie, une cartographie des continuités écologiques a également été réalisée par le CEN-Savoie et la DDT (cf. carte ci-contre). Ce document confirme l'intérêt des **pelouses sèches** sur le versant de Montraiant qui sont cartographiées et répertoriées en réservoirs de biodiversité.

Le continuum forestier est bien présent sur le massif de Montraiant ainsi que le long des talwegs des cours d'eau. A l'échelle supra-communale, un corridor écologique inscrit au SRCE relie les massifs de Belledonne et de la Chartreuse, de part et d'autre de l'Isère. Il couvre toute la commune de Détrier et la bordure sud-ouest de la Rochette.

Enfin, la trame bleue locale, reposant principalement sur les cours d'eau du Joudron et du Gelon est détériorée dans la traversée de l'agglomération.

Extrait de carte de la trame verte et bleue régionale  
Source : SRCE, juin 2014. Préfecture et Région Rhône-Alpes



### Vocabulaire de la Trame verte et bleue

La **Trame verte et bleue** est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques qui comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

Les **réservoirs de biodiversité** sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.

Les **corridors écologiques** assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers.

Extrait de l'atlas cartographique de la trame verte et bleue savoyarde

Source : <http://carto.geoide.application.developpement-durable.gouv.fr>, 2016

### 3. RESSOURCE EN EAU

#### 1. La ressource en eau superficielle

► DEUX COURS D'EAU INTÉRESSANTS MAIS POUR PARTIE ARTIFICIALISÉS ET PEU PERCEPTIBLES

La commune de la Rochette est arrosée par des cours d'eau aux caractéristiques variées. Petits torrents de montagne ayant façonné de profonds vallons sur les contreforts de la chaîne de Belledonne, le Joudron et le Gelon s'artificialisent dès leur arrivée dans la plaine.

Sur le plan qualitatif, ces cours d'eau ne font l'objet d'aucune station de mesure sur la commune, mais des prélèvements sont réalisés en aval sur le Gelon, à la station de Villard-Sallet (code station 06139810).

Le SDAGE 2016 fixe des objectifs de bon état qui diffèrent entre l'amont et l'aval de la confluence des deux cours d'eau :

- en amont de leur confluence (masse d'eau FRDR1168a), le Gelon et le Joudron doivent maintenir l'objectif de bon état atteint en 2015
- en aval de leur confluence (masse d'eau FRDR1168b), le Gelon doit atteindre le bon potentiel pour 2021. Il est classé en masse d'eau fortement modifiée (MEFM).

Les efforts pour améliorer la qualité du Gelon dans la traversée de l'agglomération sont donc à poursuivre afin de tendre vers une qualité proche de l'amont.



Photos du Gelon dans sa traversée de la Rochette  
Source : Espace et Territoires, mai 2016

#### Le SDAGE Rhône-Méditerranée

Le PLU de la Rochette doit être compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion (SDAGE) des Eaux Rhône-Méditerranée approuvé le 3 décembre 2015. Le SDAGE est le plan de gestion permettant d'atteindre les objectifs environnementaux fixés par la Directive Cadre sur l'Eau du 23 octobre 2000. Il fixe pour chaque bassin hydrographique les orientations de préservation et de mise en valeur des milieux aquatiques et les objectifs de qualité des eaux à atteindre d'ici 2021. Il définit 8 orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques :

0. S'adapter aux effets du changement climatique
1. Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
2. Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques
3. Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement
4. Renforcer la gestion de l'eau par bassin et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau
5. Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par substances dangereuses et la protection de la santé
6. Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides
7. Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir
8. Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

La commune fait partie du sous-bassin « cours d'eau » Combes de Savoie (code ID\_09\_02).

## 2. L'eau potable

Sources :

Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable du SI de La Rochette (2006) - note technique relative au réseau d'eau potable (décembre 2019)

Arrêté préfectoral portant DUP du 20 juin 1994

- ▶ UNE ABSENCE DE CONTRAINTE CONCERNANT L'ADDUCTION D'EAU POTABLE (QUALITÉ, QUANTITÉ)
- ▶ UNE RESSOURCE EN EAU POTABLE PRÉCIEUSE (CAPTAGE DE LA SEYTAZ), À PROTÉGER ET À PÉRENNISER DANS LE PLU

Le **Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau de La Rochette** gère, en régie, l'approvisionnement en eau potable d'eau sur 14 communes ARVILLARD DETRIER LA CHAPELLE BLANCHE LA CROIX DE LA ROCHETTE LAISSAUD LE BOURGET EN HUILE LES MOLLETES LE PONTET PRESLE ROTHERENS LA ROCHETTE ETABLE VILLARD-SALLET VILLAROUX

Le Syndicat dispose d'un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable datant de 2006. Une note technique relative au réseau d'eau potable a été réalisée en décembre 2019 par le Syndicat et permet d'actualiser les données du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable. Cette note est jointe aux annexes du PLU.

Chiffres clés sur l'ensemble du syndicat des eaux au 31/12/2017 :

- 5113 abonnés
- Volume total prélevé : 659 896 m<sup>3</sup>
- Volumes consommés : 574 188 m<sup>3</sup>
- Consommation moyenne par abonné : 112 m<sup>3</sup> par an
- Rendement du réseau : 91%

Chiffres clés sur la Rochette au 31/12/2017 :

- 2 054 abonnés
- Consommation annuelle : 263 307 m<sup>3</sup>
- Consommation moyenne par abonné : 115 m<sup>3</sup> par an

La distribution de l'eau sur le syndicat se fait à partir de deux réseaux distincts : le réseau Gelon qui dessert notamment la commune de La Rochette et le réseau Joudron. Les eaux distribuées dans la commune proviennent de **captages gravitaires**

Le syndicat exploite 3 captages pour la Rochette qui proviennent des Sources du Gelon :

- Les 2 captages des kinkins au Bourget en Huile présentant des débits de 8l/s : ils desservent principalement la Rochette et alimentent aussi Etable, Rotherens, Villard-Sallet et La Croix de la Rochette.
- Le captage de la Grosse Pierre au Verneuil présentant un débit de 6l/s dessert la Rochette et La croix de la Rochette

Le syndicat exploite le forage de la Seytaz à la Rochette pour l'alimentation de secours de la Rochette et la Croix de la Rochette, il est utilisé en cas de secours pour les fuites, coupures, entretien, travaux. Sa capacité de production est de 40m<sup>3</sup>/h

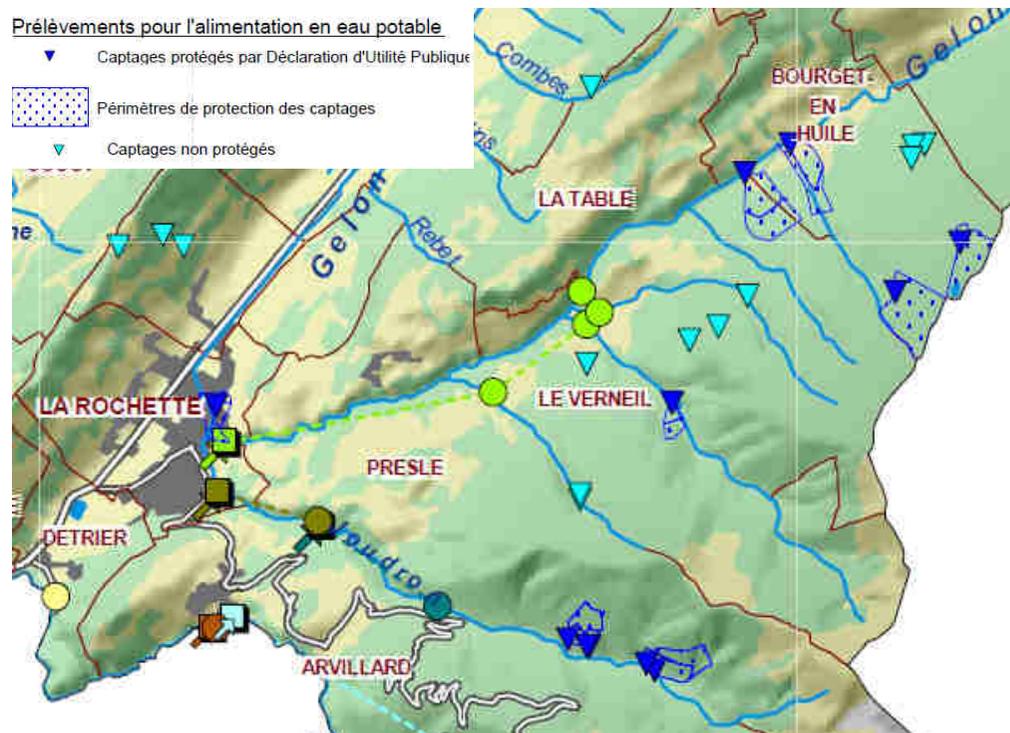
Pour assurer le stockage de l'alimentation en eau de la Rochette, le réseau de distribution est équipé:

- 1 réservoir de la Violette, capacité de 1 000m<sup>3</sup>
- 1 forage de la Seytaz
- 2 sites de surpressions au boulevard de Plan Ravier

Les études menées dans le cadre de ce schéma de 2006 ont permis de mettre en évidence un bilan en situation de pointe excédentaire de 100 m<sup>3</sup>/j, soit 1,4 l/s (porté par le réseau "Gelon") La **ressource en eau apparaissait suffisante à l'échelle du syndicat.**

Carte de la ressource en eau sur le territoire Cœur de Savoie

Source : DDT Savoie 2012



La note technique de 2019 confirme les capacités du réseau :

La source du Bourget en Huile alimente à ce jour 4 réservoirs :

- Un réservoir (la violette) qui dessert La Rochette et la Croix de la Rochette
- 3 réservoirs qui desservent Rotherens Villard-sallet et Etable

Lorsque les réservoirs des communes de Rotherens Villard-sallet et Etable sont pleins, le trop plein s'effectue sur celui de la Violette qui lui-même vide son trop-plein dans le lac de Saint Clair. Ce trop plein représente un volume moyen journalier de 500 m<sup>3</sup>.

#### La source alimente au total 5 111 habitants :

- Val Gelon la Rochette (Etable et la Rochette) : 4 097 habitants
- Rotherens : 371 habitants
- Villard-Sallet : 290 habitants
- La Croix de la Rochette : 353 habitants

Le trop-plein de 500m<sup>3</sup>/jour représente une capacité de 182 500m<sup>3</sup>. Sachant que la consommation annuelle d'un abonné qui comprend en moyenne 2 personnes dans le logement est de 115 m<sup>3</sup>, **la capacité du réseau correspond à une population supplémentaire potentielle de 3 174 habitants** (+ 62% d'habitants par rapport au 5 111 habitants comptabilisés en 2019)

La note technique relative au réseau d'eau potable réalisée en décembre 2019 par le Syndicat démontre **un taux de rendement du réseau de 91%**. Le rendement correspond au rapport entre le volume consommé par les abonnés et le volume introduit dans le réseau au niveau des stations de production. L'écart entre ces valeurs est dû aux pertes en distribution et aux volumes non comptabilisés.

Les eaux prélevées sont naturellement douces et ont un caractère agressif qui, malgré les traitements de minéralisation mis en place, peuvent occasionner des désagréments techniques (eau temporairement colorée ou dépôts occasionnels) vis-à-vis des utilisateurs. En 2006, elles respectent les limites de qualité microbiologiques et chimiques et sont par conséquent de bonne qualité. En 2017, la qualité des eaux distribuée s'est avérée d'excellente qualité.

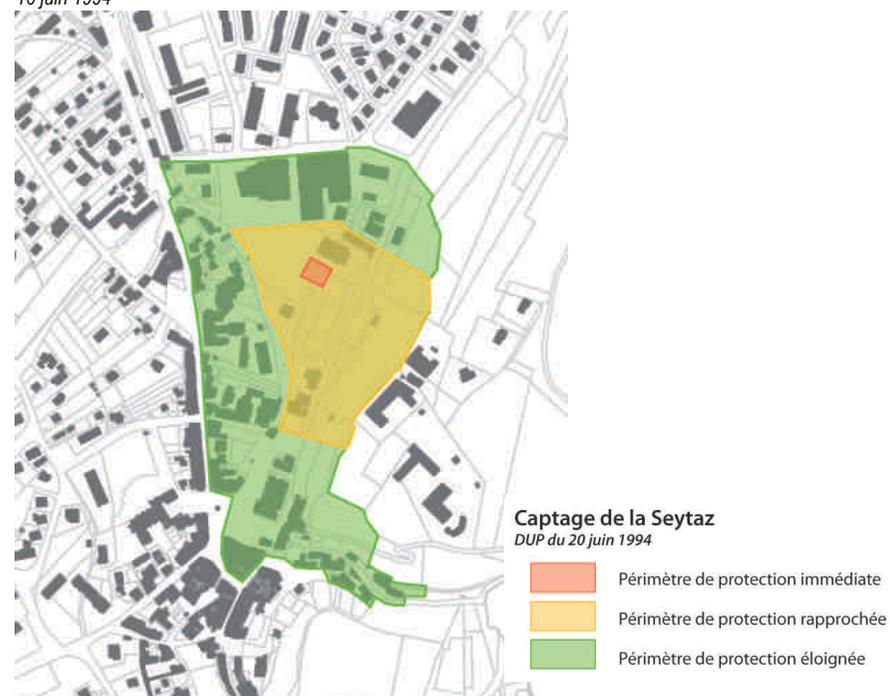
La commune compte trois réservoirs sur son territoire : un de 867 m<sup>3</sup> (227 m<sup>3</sup> de réserve incendie) à La Rochette, un de 38 m<sup>3</sup> (5 m<sup>3</sup> de réserve incendie) à

Mont-Bertrand et un de 40 m<sup>3</sup> (32 m<sup>3</sup> de réserve incendie) au Grand Mont.

L'analyse de la défense incendie a révélé un fort taux de poteaux incendies non conformes sur le territoire du syndicat : taux de conformité moyen des poteaux incendies de 30%, l'absence de couverture incendie sur certaines zones et des capacités limitées en terme de stockage d'eau.

Un seul captage figure sur le territoire communal, au cœur de la zone urbanisée : le **captage de la Seytaz**. Cette ressource est protégée par l'arrêté préfectoral portant DUP du 20 juin 1994 et bénéficie de trois périmètres de protection (cf. détails de l'arrêté en annexe) : un périmètre de protection immédiate (0,04 ha), un périmètre de protection rapprochée (4,57 ha) et un périmètre de protection éloignée (8,20 ha). Ce captage est **utilisé en appoint ou en secours** pour le chef-lieu de la Rochette. Il présente un débit de 40 m<sup>3</sup>/h en réserve.

Carte des périmètres de protection du captage de la Seytaz  
Source : Espace et Territoires d'après arrêté préfectoral portant DUP du 10 juin 1994



### 3.Assainissement - Eaux usées et eaux pluviales

Sources :

Commune de la Rochette, CCCS, <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr>

<http://sierm.eaurmc.fr>

Des eaux usées collectées sur toute la zone urbanisée centrale pour un traitement à la station d'épuration de Pontcharra (seulement 4 hameaux non raccordés)

Des eaux pluviales gérées de plus en plus à la parcelle ou en débit limité au réseau (séparatif)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Communauté de communes Cœur de Savoie possède la compétence assainissement ; elle assure donc aussi bien la gestion de l'assainissement collectif que le service public assainissement non collectif (SPANC).

En attendant la finalisation du schéma d'assainissement intercommunal, la commune dispose d'un Schéma Directeur d'Assainissement approuvé en janvier 2004 et annexé au PLU.

Le zonage d'assainissement délimite :

- les zones d'assainissement collectif où la commune est tenue d'assurer la collecte, le stockage, l'épuration et le rejet et où la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées il s'agit de la totalité de la zone urbaine agglomérée
- les zones relevant de l'assainissement non collectif où la Communauté de communes Cœur de Savoie n'est tenue qu'au contrôle des dispositifs d'assainissement, il s'agit de 4 hameaux non raccordables : Petit Mont, Grand Mont, les Martins et Chez Portier.

Ce schéma a programmé des travaux d'amélioration du réseau et des raccordements qui devrait permettre à l'ensemble du réseau d'assainissement collectif de la Rochette d'être de type **séparatif fin 2018**.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le programme des travaux prévus par le schéma directeur d'assainissement pour 2018 est toujours en cours. De 2006 à 2018, la commune a engagé de nombreux travaux de mise en séparatif du réseau, la communauté de communes a pris le relais depuis 2018.

Près de 90% des travaux prévus par le schéma directeur sont aujourd'hui réalisés.

Le tableau présenté page suivante présente l'ensemble de travaux réalisés depuis l'approbation du Schéma d'assainissement

#### Réseaux d'eaux usées (EU) et d'eaux pluviales (EP) sur la commune

Source : Commune, 2016

Légende

##### Assainissement 2016

- EPL\_Déversoir d'orage
- EPL\_Branchement
- EPL\_Canalisation
- EUS\_Branchement
- EUS\_Canalisation
- EUU\_linéaire
- EUU\_Canalisation

##### Cadastr

- MAJIC Bâtiments
- MAJIC Parcelaire



Les effluents sont traités à la station d'épuration de Pontcharra de 28000 équivalent-habitants (cf. encadré ci-dessous).

Afin d'éviter d'accentuer vers l'aval les éventuels problèmes liés aux eaux de ruissellement, tout projet d'urbanisation doit intégrer très en amont la question des **eaux pluviales**. Toute extension d'urbanisation ne doit pas aggraver les conditions d'écoulement et de concentration des eaux par rapport à l'état initial. Dans les secteurs très imperméabilisés, les projets de rénovation urbaine doivent également intégrer cet de "désimpermeabilisation".

Sur la commune de La Rochette, les eaux pluviales sont gérées au maximum à la parcelle avec une incitation à installer des puits perdus lorsque la nature des sols et la topographie le permette. Si besoin une sur-verse dans le réseau d'eaux pluviales communal est autorisée.

	Voie		Date	EU	EP	Réseaux secs	ML CREES EU	ML CREES EP
La Rochette	Avenue	François Milan	2013	NON	NON	OUI	500	
La Rochette	Avenue	des Alpes	2012	OUI	NON	NON	40	
La Rochette	Bd	Antoine Rosset	2012	OUI	OUI	NON	420	
La Rochette	Carrefour	Croisette / Schweighouse	2017	OUI	NON	NON	120	
La Rochette	Carrefour	des Rubattes	2016	NON	NON	OUI		
La Rochette	Lot	Clos Perroux	2013	OUI	OUI	NON	230	190
La Rochette	Gymnase	de la Seytaz	2009	OUI	OUI	OUI	75	100
La Rochette	Impasse	des Roseaux	2012	OUI	NON	NON	90	90
La Rochette	Immeubles	Le Colombier	2012	OUI	OUI	OUI	60	30
La Rochette	Quartier	Le Colombier	2008	OUI	OUI	OUI	188	
La Rochette	Quartier	Le Moulinage	2012	OUI	OUI	NON	80	
La Rochette	Quartier	Les Carmes	2012	OUI	OUI	OUI	70	
La Rochette	Lot	Les Chaudannes	2008	OUI	OUI	OUI	145	
La Rochette	Lot	Les Magnans	2009	OUI	OUI	OUI	165	165
La Rochette	Lot	Les Magnans 2	2012	OUI	OUI	OUI	85	85
La Rochette	Lot	La Violette	2011	OUI	NON	OUI	130	120
La Rochette	Place	Giabiconi	2012	OUI	NON	NON	85	
La Rochette	Bd	de Plan Ravier	2013	OUI	NON	OUI		
La Rochette	Bd	de Plan Ravier OUEST	2008	OUI	OUI	OUI		
La Rochette	Bd	de Plan Ravier EST	2012	OUI	NON	OUI	1050	
La Rochette	Rte	de Saint-Maurice	2017	OUI	OUI	NON	180	
La Rochette	Rue	de la Grangette	2012	NON	NON	OUI		
La Rochette	Rue	de Montpezard	2016	OUI	OUI	NON	130	
La Rochette	Rue	des Muriers	2016	OUI	NON	NON		
La Rochette	Rue	du 19 mars 1962	2012	OUI	NON	NON	450	480
La Rochette	Rue	Joseph André	2012	OUI	OUI	OUI	240	
La Rochette	Rues	Croix Rouge et Eugène Lambert	2010	OUI	NON	NON	400	400
La Rochette	Rues	de la Liberté, du Centenaire....	2017	OUI	NON	NON	540	
TOTAL							5473	1660

#### Station d'épuration de Pontcharra - données 2015

Code de la station : 060938314001

Date de mise en service : 02/11/2004

Maître d'ouvrage : Syndicat Interco. d'Assainissement du Breda (SABRE)

Filières de traitement :

Eau - Boue activée aération prolongée (très faible charge)

Boue - Centrifugation

Capacité nominale : 28000 EH

Somme des charges entrantes en 2015 (charge max. entrée) : 14757 EH

Débit de référence : 6500 m<sup>3</sup>/j

Débit entrant moyen : 2676 m<sup>3</sup>/j

Production de boues : 237 tMS/an

Équipement conforme en 2015 (et 2016)

Source : <http://sierm.eaurmc.fr>, Octobre

## 4. RISQUES ET NUISANCES

### 1. Les principaux risques sur la commune

Sources  
Bases de données Prim.net  
DDRM de Savoie, 2013

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) de Savoie, élaboré en 2013, consigne toutes les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs au niveau départemental, ainsi que les mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets. Le DDRM recense toutes les communes à risques du département dans lesquelles une information préventive des populations doit être réalisée.

Un Dossier Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) de la commune a été également réalisé.

Les risques naturels et technologiques recensés à la Rochette dans la base de données Prim.net sont les suivants : inondation, risque industriel et séisme. Cependant, il n'y a plus de risque industriel majeur sur la commune depuis 2013 car l'établissement de la société Casacades SAS n'est plus classé SEVESO seuil bas (cf. § risques et nuisances technologiques).

▶ AINSI LA COMMUNE EST ESSENTIELLEMENT CONCERNÉ PAR LE RISQUE D'INONDATION ET DE MOUVEMENTS DE TERRAIN.

Des études spécifiques liées à la révision du PLU de 2002, ont été menées et aboutissent à la réalisation d'un **PIZ** (Plan d'Indexation en Z). Elles reprennent en partie les éléments connus et les complètent. Elles ont pour objet d'inventorier les secteurs soumis à des risques naturels et d'établir dans quelles conditions, pour chacun de ces secteurs, la construction peut être réalisée, ou tout simplement interdite.

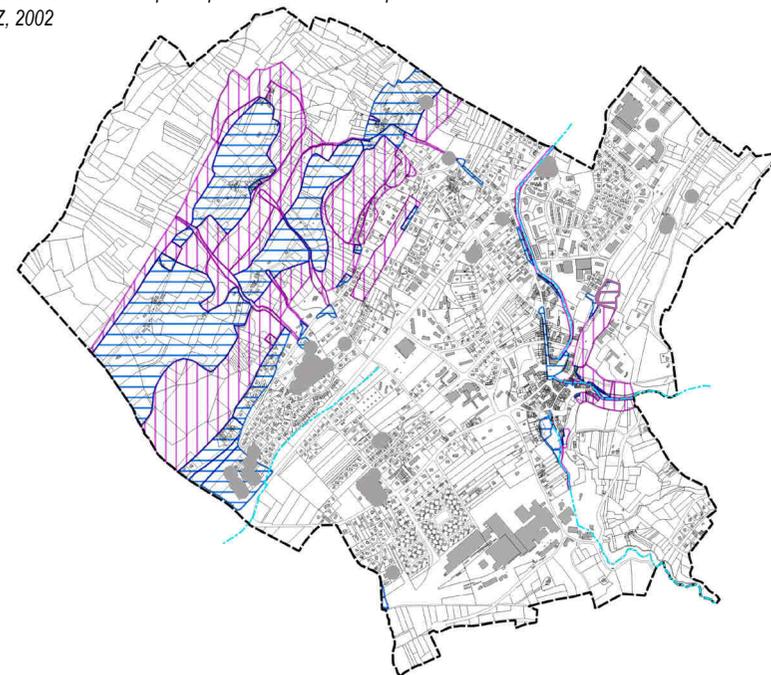
#### Qu'est-ce qu'un Plan d'Indexation en Z ou PIZ ?

Le PIZ est un document à caractère informatif inventoriant les phénomènes naturels et les risques qui en découlent. Cet outil est utilisé dans le département de la Savoie. Il formule des recommandations ou des prescriptions spéciales à mettre en œuvre dans les zones concernées par des risques d'origine naturelle. Il comporte un plan et un catalogue de prescriptions spéciales.

Plusieurs arrêtés de catastrophe naturelle sont recensés sur la commune de la Rochette dans le tableau ci-contre.

*NB : Lorsqu'un arrêté constate l'état de catastrophe naturelle, il permet l'indemnisation des dommages directement causés aux biens assurés, en vertu de la loi du 13 juillet 1982.*

Secteurs communaux soumis à prescriptions vis-à-vis des risques naturels  
Source : PIZ, 2002



- Cours eau La Rochette
- MAJ-CADASTRE-oct18
- ▭ Limite communale
- Bâti
- Parcelle
- Prescription surfacique
- ▨ Secteur avec interdiction de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général
- ▨ Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général

Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sur la commune de La Rochette

Source : Base Primnet, consultation mai 2016

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
<b>Tempête</b>	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
<b>Inondations et coulées de boue</b>	14/02/1990	20/02/1990	14/05/1990	24/05/1990
<b>Inondations et coulées de boue</b>	21/12/1991	24/12/1991	21/08/1992	23/08/1992

## 2. Les risques de mouvements de terrain et d'inondation

► DES RISQUES DE GLISSEMENT DE TERRAIN DE FRÉQUENCE FAIBLE MAIS D'INTENSITÉ PRÉVISIBLE DE MOYENNE À FORTE NOTAMMENT SUR LE VERSANT DE MONTRAILLANT MAIS ÉGALEMENT SOUS LE CHÂTEAU

### Les mouvements de terrain

Des instabilités de pente existent sur le versant rive gauche de la vallée du Gelon et plus particulièrement dans le secteur de Montbertrand. Des instabilités de pentes ont également été constatées sous le Château. Le versant de Montbertrand à Saint-Clair est concerné par un risque de glissement de terrain et de coulées de boue, la fréquence est faible et l'intensité prévisible moyenne à forte.

En effet un glissement de terrain a affecté le talus aval du chemin vicinal (VC n° 3) au lieu dit Montbertrand. Le glissement a lieu dans les matériaux composés de plaquages morainiques et surtout de colluvions des schistes altérés, recouvrant les schistes. Ainsi, selon une étude du RTM de 1993, le risque est présent mais nécessite des conditions de pluviométrie particulièrement défavorables et prolongées, pour saturer rapidement et complètement le sol. Dans de telles conditions, l'ensemble du glissement pourrait se liquéfier et fluer brutalement vers l'aval, sous forme de coulées boueuses. En revanche, pour une pluviométrie normal, on peut affirmer que le glissement continuera à évoluer, pratiquement en bloc. Ce déplacement n'a pas de caractère dangereux. De petites coulées peu importantes sont toujours possibles mais très superficielles et sans énergie. La stabilité de la route sera en revanche remise en question lors de chaque déplacement quelle que soit l'intensité.

Le secteur du centre-ville est également concerné par un risque de glissement de terrain, de chutes d'arbres et de pierres, la fréquence de ce phénomène est très faible et l'intensité prévisible moyenne à forte.

Quelques ouvrages de protection existent, mais leur efficacité n'est pas toujours optimale

NB : le risque de retrait / gonflement des argiles est faible sur la quasi-totalité du territoire communal (aléa nul sur les hauteurs du versant est). Pour les zones exposées, l'arrêté ministériel LOGL1909566A définit des techniques particulières de constructions.

Concernant les **séismes**, la **commune de la Rochette** est **classée en zone 4**, c'est-à-dire en zone de **sismicité moyenne**<sup>1</sup>. Au sein de cette zone, des mesures préventives et notamment des règles de construction, d'aménagement et d'exploitation parasismique pour les bâtiments de la classe dite « à risque normal » sont fixées selon l'arrêté du 22 octobre 2010.

<sup>1</sup> Parmi les 5 zones suivantes : zone 1 : sismicité très faible, zone 2 : sismicité faible, zone 3 : sismicité modérée, zone 4 : sismicité moyenne et zone 5 : sismicité forte

### Sources

Atlas des zones inondables (AZI) 1998  
Plan d'indexation en Z (PIZ) de 2002 (en annexe)

► DE NOMBREUX RISQUES DE CRUES D'INTENSITÉ PRÉVISIBLE FAIBLE ET DE FRÉQUENCE GÉNÉRALEMENT ÉLEVÉE QUI AFFECTENT PRINCIPALEMENT LES SECTEURS DU CENTRE-VILLE ET DU CHÂTEAU

### Les inondations

La connaissance du risque d'inondation par le Gelon et le Joudron repose sur les études suivantes

- Etude CEMAGREF 1998 pour le compte de la DDAF
- Etude hydraulique du Gélon et du Joudron par SOGRAH 1991
- Plan d'indexation en Z de 2002 par le RTM

Le tableau ci-dessous résume la fréquence et l'intensité du risque d'inondation par secteur (source PIZ, 2002) :

Rivière / ruisseau concernés	Secteur concerné	Fréquence prévisible	Intensité prévisible
rivière du Gelon	Centre-ville	Faible	Faible
ruisseau du Château	Château et centre-ville	Elevée	Faible
ruisseau du Joudron	Cartonneries et centre-ville	Très faible	Faible
ruisseau de Buisson Longet	Buisson Longet (secteur naturel)	Elevée	Faible
ruisseau de Saint-Maurice	Montbertrand	Elevée	Faible
ruisseaux de la Saradine	Le Petit Mont, la Saradine	Elevée	Faible
ruisseau du Lizeret	Chez les Martins, le Nancier	Elevée	Faible

Ainsi, le secteur du centre-ville est soumis aux risques de crues du Gelon, du ruisseau du Château et du Joudron. Ce dernier est également susceptible d'affecter le secteur des Cartonneries. Le secteur naturel du Buisson Longet est soumis au risque de crue du ruisseau du même nom. Le secteur de Montbertrand est soumis au risque de crue du ruisseau de Saint-Maurice. Le Petit Mont, la Sardine sont soumis au risque de crue du ruisseau de la Saradine tandis que Chez les Martins et le Nancier sont soumis au risque de crue du ruisseau du Lizeret.

### 3. Les risques technologiques

Sources

Bases de données BASIAS, BASOL

ANFR, <http://www.cartoradio.fr>

► UNE COMMUNE NE PRÉSENTANT PLUS DE RISQUES TECHNOLOGIQUES MAJEURS DEPUIS 2013 MAIS TOUJOURS UN SITE INDUSTRIEL

Les risques naturels et technologiques recensés à La Rochette dans la base de données Prim.net sont les suivants : inondation, risque industriel et séisme. Cependant, il n'y a plus de risque industriel majeur sur la commune depuis 2013 (cf. encart ci-contre). L'établissement de la société Cascades SAS demeure néanmoins une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement soumise à déclaration. Son activité génère à proximité du bruit et une odeur de bois, ainsi qu'un trafic poids lourds.

Aucun site ou sol pollués (ou potentiellement pollués) n'est recensé sur la commune par la base de données BASOL. La base de données BASIAS, recense 19 "anciens sites industriels et activités de service" susceptibles d'avoir mis en oeuvre des substances potentiellement polluantes. Parmi eux, seuls deux sont encore en activités : les Cartonneries Cascades SAS et un dépôt de liquide inflammable à l'école de la Seytaz (40 rue de la Neuve).

► DES RISQUES LIMITÉS LIÉS AUX CHAMPS ÉLECTROMAGNÉTIQUES

Les sources de champs électromagnétiques sur le territoire communal sont principalement dues à la présence de lignes haute tension et d'antennes relai. Aucune mesure de champ électromagnétique n'a été réalisée sur La Rochette.

#### Ligne haute tension 63 kV

Plusieurs lignes aériennes de transport d'électricité haute tension traversent la commune. Il s'agit de la ligne 63 kV Grande Ile - Saint-Pierre d'Albigny et de la double ligne 63 kV Fond de France - La Chapelle du Bard deriv. Bens et la Chapelle du Bard - La Rochette qui aboutit à un poste source au sud de la commune. Sous une ligne haute tension de ce type (63-90 kV), les champs magnétiques atteignent au maximum 3 microteslas, soit nettement moins que les limites d'exposition quotidienne recommandées par l'Union Européenne et leur traduction dans la réglementation française (100 microteslas pour le public).

Une servitude relative à l'établissement de lignes électriques (I4) s'impose au droit des lignes (notamment le maintien d'un libre accès, précautions des travaux réalisés à proximité, hauteur des éventuelles constructions...).

#### Antennes relais

D'après Agence Nationale des Radio-Fréquences, le territoire communal compte 5 antennes relais.

Photos des cartonneries Cascades SAS

Source : Laurent FABRY photographe



Cascades SAS a succédé en 1985 à la société La Rochette CENPA constituée en 1969, issue de la Société des Cartonneries de la Rochette créée en 1896. Premier fabricant de carton plateau au sein d'un groupe comptant parmi les principaux producteurs européens Cascades SAS emploie 325 salariés. La production est de l'ordre de 140 000 tonnes par an.

Jusqu'à récemment, l'établissement était classé SEVESO seuil bas du fait de la présence d'une cuve de propane de plus de 117,6 m<sup>3</sup>. Des périmètres de danger allant jusqu'à 377 m autour de la cuve limitait l'urbanisation sur une partie de la commune dans le précédent PLU.

En 2013, cette société a fait procéder au raccordement de ses installations au gaz naturel et la cuve de propane a été démantelée. Les contraintes en matière d'usage des sols qui s'imposaient sur les secteurs de la Gardette, au Délicat, la Grange au Four, Fourby et Pré-Veige n'ont plus lieu d'être (cf. courrier du préfet du 10 octobre 2014 en annexe).

#### 4. Les nuisances existantes ou potentielles : les déchets

SOURCES  
SIBRECSA, bilans d'activités 2014 et 2016

► UNE GESTION DES DÉCHETS BIEN ORGANISÉE, MAIS DES MARGES DE PROGRESSION ENCORE POSSIBLE

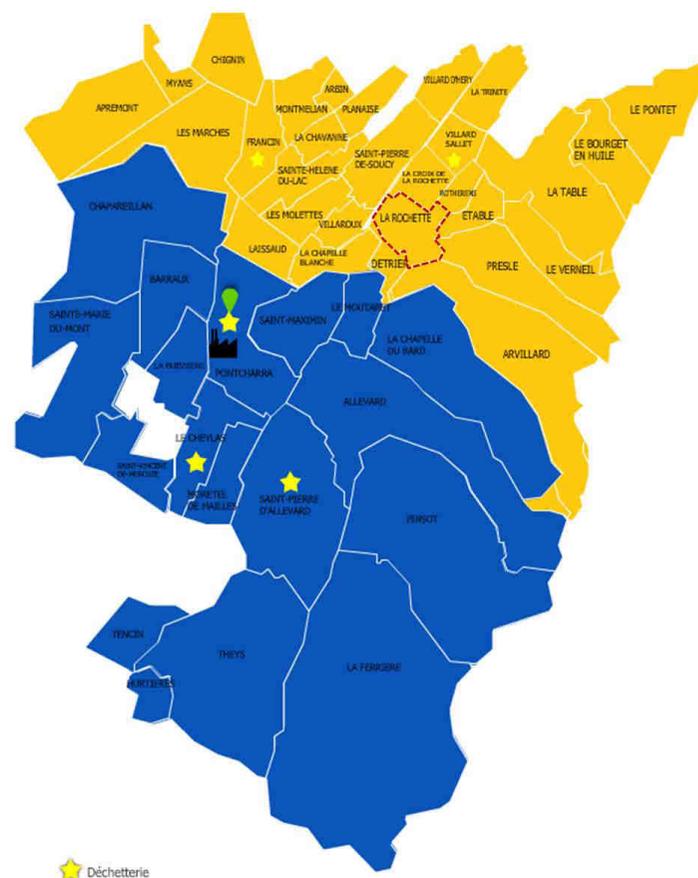
#### Déchets

C'est la Communauté de communes Coeur de Savoie qui dispose de la compétence pour la gestion des déchets ménagers, dont elle délègue, pour la commune de La Rochette, la collecte et le traitement Syndicat Intercommunal du Bréda et de la Combe de Savoie (SIBRECSA) qui regroupe 46 communes sur les départements de l'Isère et de la Savoie. Le SIBRECSA a délégué la collecte (ordures ménagères et sélective) et la gestion des 5 déchetteries à la société SIBUET.

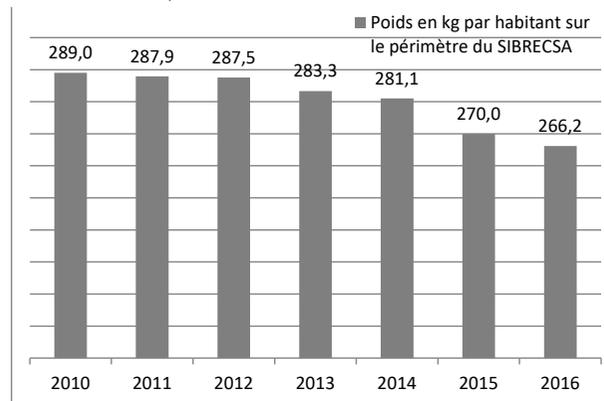
La collecte des déchets s'effectue soit en porte-à-porte, soit en points de regroupement. La mise en place de conteneurs collectifs est privilégiée pour les ensembles immobiliers, pour les hameaux ou les lotissements. Sur La Rochette, les ordures ménagères sont collectées 2 fois par semaine, le lundi et le jeudi. Les déchets ménagers sont traités à l'usine d'incinération de Pontcharra dont la gestion est assurée par la société IDEX ENVIRONNEMENT. Le site peut traiter 19 000 t de déchets par an. L'usine génère des produits solides (mâchefers, ferrailles) valorisés par des entreprises privées, des cendres volantes (REFIOM) et des gaz refroidis à 150°C et traités.

Le SIBRECSA a défini un règlement de collecte des déchets ménagers qui définit les modalités de cette collecte.

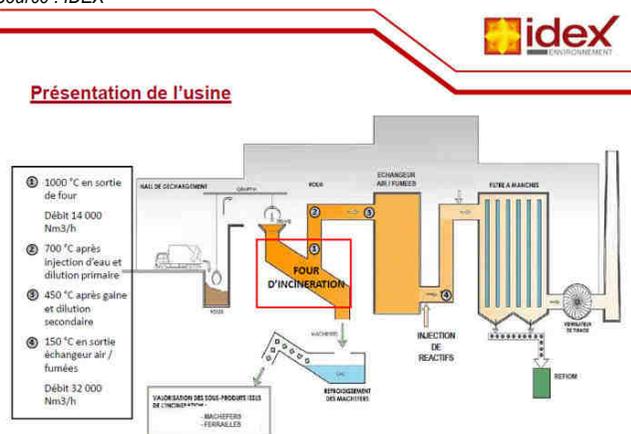
Carte du périmètre d'action du SIBRECSA  
Source : SIBRECSA, Bilan d'activité 2014



Tonnage d'ordures ménagères collectées par habitant  
Source : SIBRECSA, Bilans d'activité 2014 et 2016



Fonctionnement de l'usine d'incinération  
Source : IDEX



## 5. Les nuisances existantes ou potentielles : les déchets

La commune de la Rochette disposait en 2016 de **10 points d'apports volontaires** ou PAV, soit 1 point pour 369 habitants (la moyenne sur l'ensemble du périmètre du SIBRECSA est de 1 PAV pour 304 habitants) comportant 14 conteneurs à emballages, 14 conteneurs à papiers et 14 conteneurs à verre. Les tonnages collectés sont en deçà de la moyenne des 46 communes (cf. graphiques ci-contre). En 2016, les tonnages demeurent stables pour les trois composantes (emballages, verre et papier).

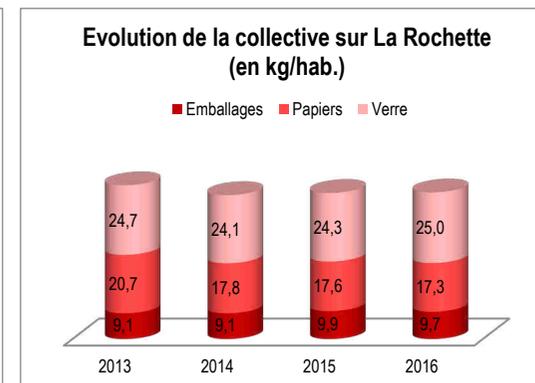
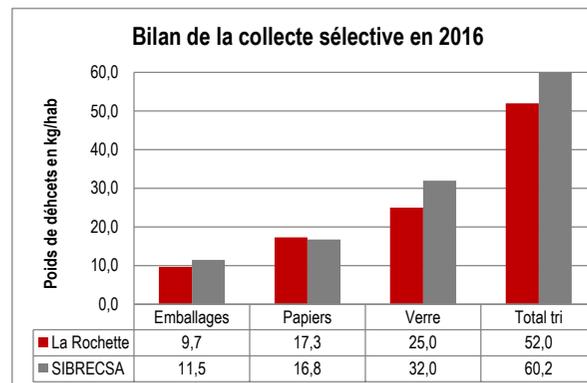
Le verre est d'abord acheminé sur une plate-forme de stockage avant d'être transporté vers une verrerie pour y être recyclé. Les emballages et le papier sont acheminés vers le centre de tri ATHANOR situé sur la commune de La Tronche.

Le syndicat continue la promotion du compostage individuel (depuis 2003) malgré la suppression des subventions et maintient la participation des habitants à 15 € / composteur. Sur La Rochette, on peut notamment signaler les sites de compostage partagé de la copropriété Le Raffin et de l'allée du Colombier, ainsi que le CCAS. En 2016 un site de compostage (cantine et jardin) a été installé au collège de La Rochette.

Le SIBRECSA estime à 25 % le taux de déchets ménagers compostables.

La déchèterie la plus proche est celle de Villard-Sallet sur la RD 925. Les 5 déchèteries du SIBRECSA sont gérées par la société SIBUET. Les prestations de traitement et de valorisation sont confiées en exploitation à des prestataires privés. Les déchèteries ont accueilli 233 kg/hab. de déchets en 2016.

Bilan de la collecte sélective (PAV) rapporté au nombre d'habitants  
Source : SIBRECSA, Bilan d'activité 2016

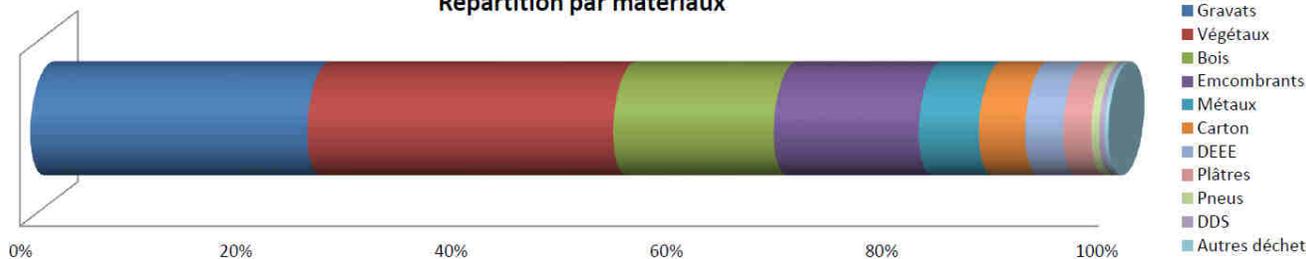


Ainsi en 2016, chaque habitant du SIBRECSA a produit **559 kg de déchets** soit :

- **266 kg d'ordures ménagères** (ramenés à 240 kg en excluant les tonnages des professionnels sous convention et en incluant la population touristique)
- **60 kg de déchets recyclables** (dont verre)
- **233 kg de déchets déposés en déchetterie**

Cela reste proche ou inférieur aux moyennes régionales respectivement de 243 kg d'ordures ménagères, de 69 kg de déchets recyclables et de 225 kg de déchets déposés en déchetteries.

### Répartition par matériaux



Matériaux collectés dans les déchèteries du SIBRECSA en 2016  
Source : SIBRECSA, Bilan d'activité 2016

## 6. Les nuisances existantes ou potentielles : le bruit et la pollution de l'air

Sources  
Air Rhône-Alpes, Air-APS

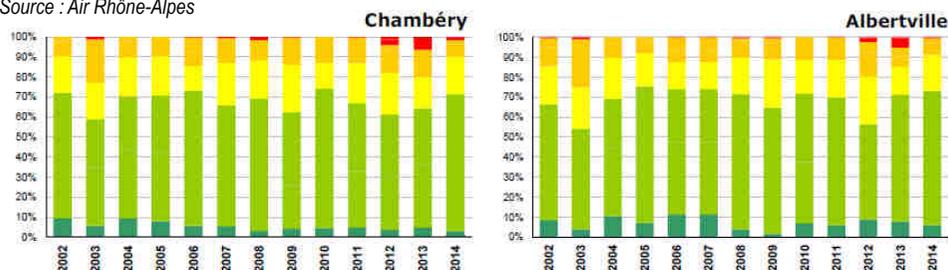
► UNE AMBIANCE SONORE DE QUALITÉ LOCALEMENT DÉGRADÉE AUX ABORDS DE LA RD 925 ET DU SITE DES CARTONNERIES

### Une ambiance sonore de qualité

L'ambiance sonore sur la commune est de qualité mais se dégrade à proximité de l'axe principal, la RD 925 et à proximité de la **zone industrielle des Cartonneries du fait du trafic poids lourds**. La RD925 fait l'objet d'un classement au titre des infrastructures sonores (catégories 4 ou 5 selon les tronçons) avec des bandes affectées de part et d'autre de la voie allant de 10 à 30 m.

► UNE QUALITÉ DE L'AIR "BONNE" À "TRÈS BONNE"

Proportion des indices journaliers de qualité de l'air sur Chambéry et Albertville  
Source : Air Rhône-Alpes



Qu'est-ce que l'indice de la qualité de l'air ?

L'indice de la qualité de l'air (IQA) donne une information globale sur la qualité de l'air. Il est calculé tous les jours à partir des concentrations de quatre polluants : l'ozone, le dioxyde d'azote, le dioxyde de soufre et les particules en suspension. Il varie de 1 (qualité de l'air très bonne) à 10 (qualité de l'air très mauvaise). C'est le sous-indice le plus défavorable qui donne d'indice du jour.

Ces quatre polluants sont particulièrement suivis en secteur résidentiel en dehors d'un contexte industriel.

10	Très mauvais
9	Mauvais
8	Mauvais
7	Médiocre
6	Médiocre
5	Moyen
4	Bon
3	Bon
2	Bon
1	Très bon

### Une qualité de l'air de qualité

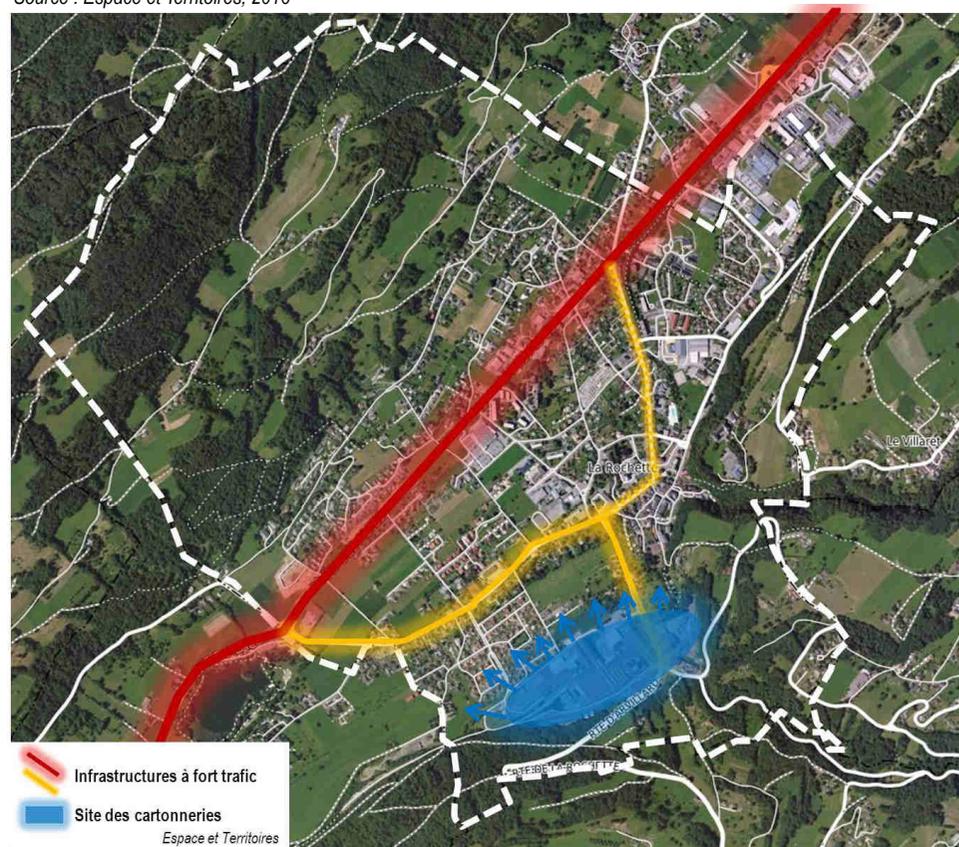
Air Rhône-Alpes et Air-APS assure la surveillance de la qualité de l'Air en Savoie par :

- l'exploitation de mesures de stations fixes,
- la réalisation d'études sur sites encore inconnus,
- la modélisation sur l'ensemble du territoire afin de fournir à chacun une estimation de la qualité de l'air.

A ce jour aucune station de mesure n'est implantée sur la commune de la Rochette et aucune évaluation environnementale spécifique n'a été réalisée. Les stations fixes (urbaines) les plus proches sont celles de Chambéry et d'Albertville (cf. graphiques ci-contre). Sur ces stations, la qualité de l'air a été bonne à très bonne plus de deux jours sur trois en 2014. 2012 et 2013 sont les années qui ont connus la plus forte proportion d'indices mauvais. Il est difficile de dégager une tendance à long terme. Les concentrations de polluants, et donc l'indice de qualité de l'air, restent soumis aux aléas des émissions et des conditions météorologiques d'une année sur l'autre. Par conséquent, l'indice peut varier de façon importante selon que les conditions météorologiques sont propices, ou non, à l'augmentation des niveaux de pollution.

Pendant, compte tenu des données connues et du contexte très rural de la Rochette, on peut supposer que la qualité de l'air est bonne.

Carte des principales sources de bruit sur la commune de La Rochette  
Source : Espace et Territoires, 2016



## 5. L'ENERGIE ET LES G.E.S.

### 1. Bilan énergétique et énergies renouvelables

Sources :  
OREGES, données 2015  
Démarche TEPOS Coeur de Savoie

► DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES ET DES ÉMISSIONS DE GES MARQUÉES PAR LES BESOINS INDUSTRIELS ET LES FLUX DE TRANSIT  
UNE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ASSEZ DIVERSIFIÉE DOMINÉE PAR LE BOIS ÉNERGIE (CHAUDIÈRE PRIVÉE DE INDUSTRIELLE)

La Rochette se caractérise par une consommation énergétique très élevée de 579 GWh en 2015. Cela s'explique par les besoins énergétiques des cartonneries Cascades (autour de 350 GWh/an). Une fois ces besoins spécifiques retirés, on obtient une **consommation énergétique par habitant élevée de 60 MWh par an dont 11 MWh pour le résidentiel et le tertiaire et 3 MWh pour des déplacements des habitants**. La différence peut s'expliquer par d'importants flux de transit sur la RD 925 et le trafic poids lourds avec les cartonneries.

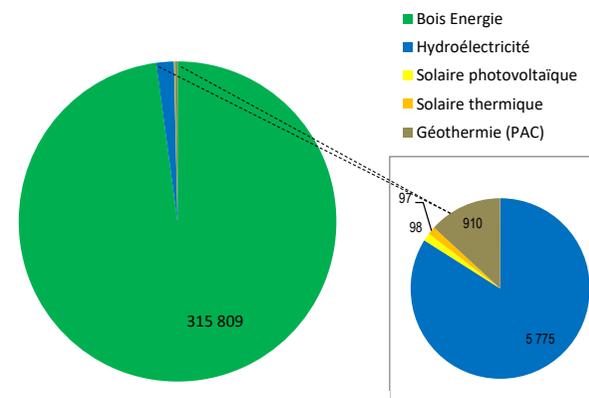
Face à ces 579 GWh consommés, le territoire produit **323 GWh d'électricité ou de chaleur au moyen d'énergies renouvelables** (par ordre décroissant d'importance) :

- **Bois Energie** : le territoire est marqué par la présence d'une des plus grosses installations Energie Bois privées de Savoie : celle des cartonneries Cascades. réservée aux usages thermiques de la cartonnerie (process de fabrication et chauffage), la chaudière d'une puissance de 50 MW thermique et 7 MW électrique consomme 80 000 à 100 000 tonnes d'écorces par an.
- **Hydroélectricité** : 2 centrales hydroélectriques sont recensées sur la commune (pouvant impliquer des servitudes de type I2)
- **Géothermie** : 41 Pompes à chaleur sont recensées sur la commune
- **Solaire photovoltaïque** : 42 panneaux
- **Solaire thermique** : 184 m<sup>2</sup> de capteurs

La facture énergétique annuelle par habitant de Coeur de Savoie est estimée à 1 236 €.

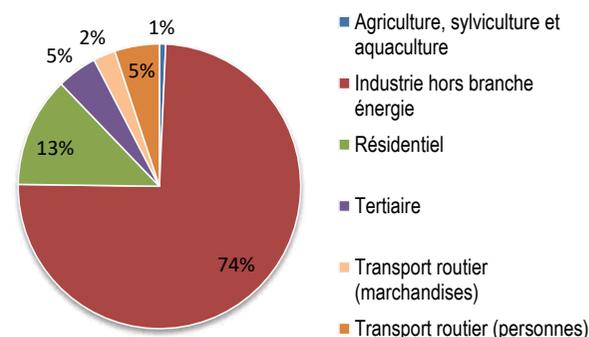
Sur le territoire, les **émissions de gaz à effet de serre s'élève à 38 500 tEqCO<sub>2</sub>** en 2015 soit un peu plus de **10 tEqCO<sub>2</sub> par habitant** (moyenne nationale d'environ 7 tEqCO<sub>2</sub>). Le secteur industriel pèse pour près des trois quarts dans les émissions de GES suivi par le secteur résidentiel et les transports.

Mix de la production d'énergies renouvelables sur la commune de La Rochette (en MWh/an)  
Source : Espace et Territoires, d'après données OREGES 2015



Répartition des émissions de GES sur la commune de La Rochette en 2015  
Source : Espace et Territoires, d'après données OREGES 2015

#### Emissions de GES en 2015



#### La démarche TEPOS

La **Communauté de communes Coeur de Savoie** s'est engagée dans une démarche de **Territoire à Energie Positive**. Cette démarche se combine avec le lancement d'un Plan Climat Energie Territorial à l'échelle de l'intercommunalité. La collectivité s'est entourée d'un assistant à maîtrise d'ouvrage ainsi que de l'ASDER pour initier ces politiques et s'est donné les moyens de les coordonner en recrutant un chargé de mission développement durable. Pour atteindre les objectifs TEPOS, une action ambitieuse est à prévoir sur la rénovation du parc de logement qui représente 32 % de la consommation énergétique du territoire – particulièrement sur les maisons individuelles. De nombreux acteurs du territoire engagé notamment sur le solaire soutiennent cette démarche.

---

## Chapitre 3 : Habitants et vie locale

# 1. LE PROFIL DÉMOGRAPHIQUE

sources

Observatoire des territoires de Savoie, DDT Savoie,  
INSEE, chiffres clés sur un territoire, 2012 pour les comparaisons territoriales,  
mise à jour recensement 2015 pour la commune de La Rochette

## 1 - Le contexte local

LA ROCHETTE SE PLACE COMME DEUXIÈME COMMUNE EN EFFECTIF DÉMOGRAPHIQUE DANS LA CCCS, ET REPRÉSENTE 10% DU POIDS DÉMOGRAPHIQUE AU MÊME TITRE QUE MONTMÉLIAN ET SAINT PIERRE D'ALBIGNY

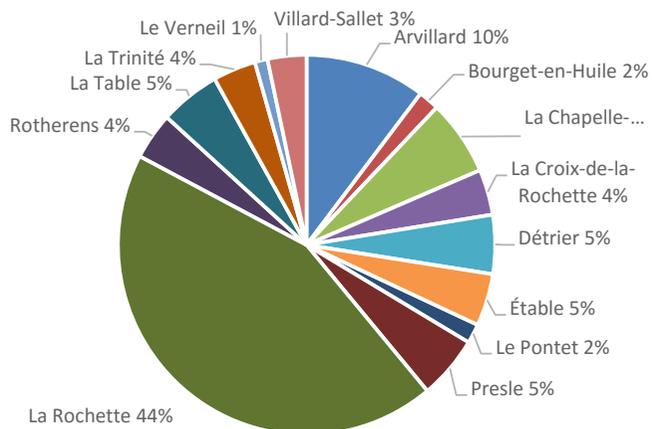
A l'échelle de la Communauté de Communes Coeur de Savoie (CCCS), 3 communes sont des pôles locaux affirmés : La Rochette, Montmélian et Saint-Pierre d'Albigny. Les réalités géographiques, notamment les reliefs, font que ces pôles desservent chacun leur propre bassin de vie.

Pour comprendre les complémentarités de territoires entre la commune "pôle local" et les communes "satellites" du bassin de vie et ainsi proposer une analyse comparée des évolutions démographiques à l'échelle d'une réalité géographique et fonctionnelle avérée, les pages suivantes présentent à titre de comparaison ;

- les données relatives à la commune de la Rochette
- les données relatives à l'entité CCCS
- mais aussi, une échelle intermédiaire composée des communes anciennement regroupées au sein de la communauté de communes du Val Gelon, dont la Rochette est le pôle local.

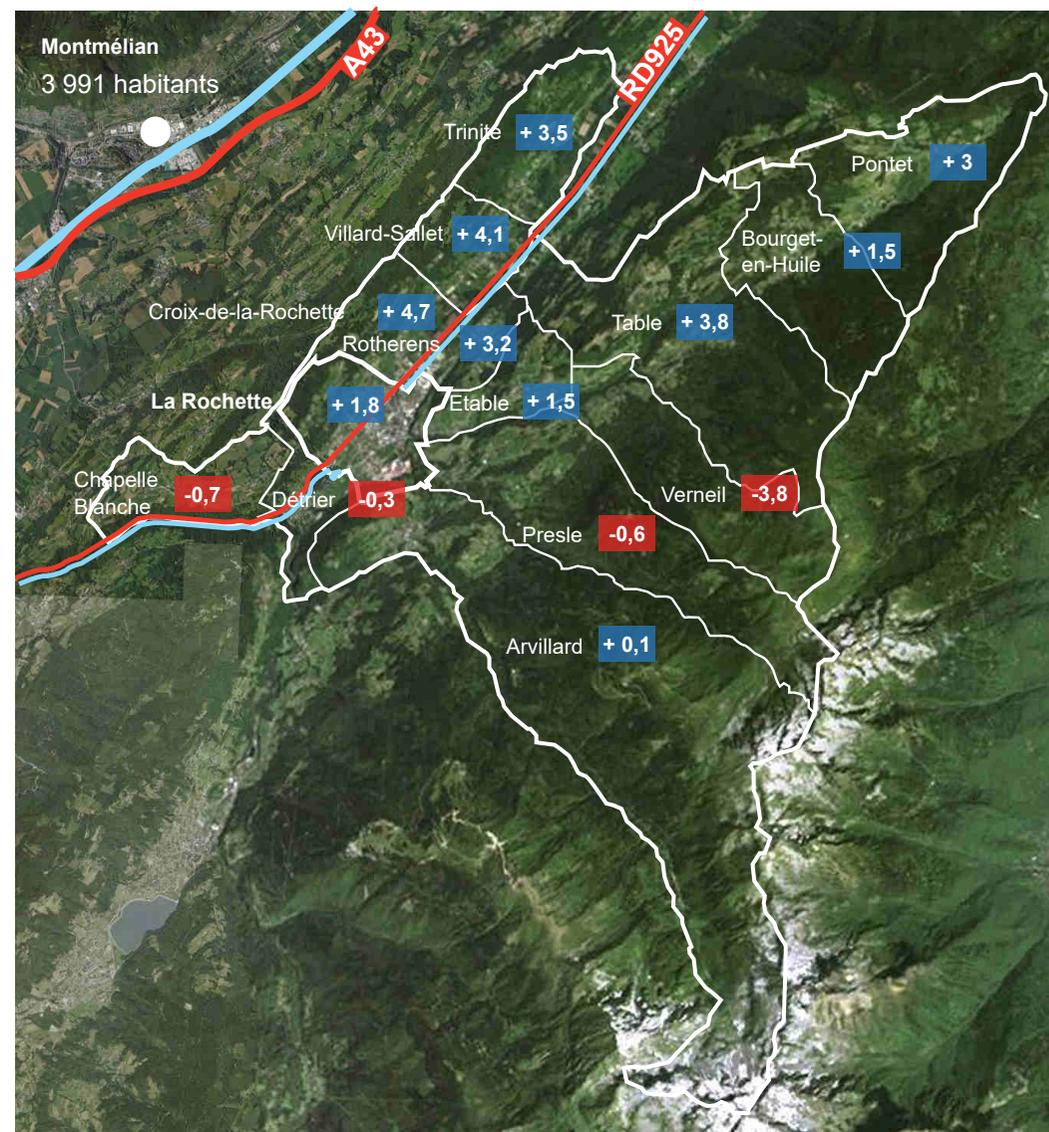
La Rochette concentre 44% de la population de ce bassin de vie.

**Répartition de la population au sein du bassin de vie de La Rochette (INSEE 2012)**



## Bassin de vie de La Rochette

Les variations de la population en % entre 2007 et 2013 (INSEE 2016)



## 2 - L'évolution démographique depuis les années 1960

LA POPULATION DE LA ROCHETTE S'ÉLÈVE, EN 2015, À 3 694 HABITANTS <sup>(1)</sup>. À L'INVERSE DES COMMUNES DE LA CCCS, LA ROCHETTE A CONNU UN DYNAMISME DÉMOGRAPHIQUE RALENTI DEPUIS LES ANNÉES 1970 . POURTANT, DEPUIS LES ANNEES 2000, L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE EST DE NOUVEAU POSITIVE.

De 1968 à 2015, la population de la Rochette croît de 768 habitants, soit un gain de moins de 17 habitants/an en moyenne en 47 ans, ce qui représente un rythme modéré. Après une décroissance entre 1975 et 1999, la commune connaît depuis les années 2000 de nouveau une croissance positive autour de 1.1%/an.

Cette croissance est le résultat d'un solde migratoire (excédent des entrées/sorties sur le territoire), alors que le solde naturel reste proche de 0, y compris sur les périodes récentes.

Comparé à son territoire de référence, la CCCS, ainsi qu'au bassin de vie (ex CC du val Geloon), à l'échelle de ces 47 années, La Rochette se caractérise par un rythme de croissance ralenti.

Les données INSEE entre 1968 et 2012 montrent pour ces deux territoires une croissance démographique plus soutenue, notamment liée au solde naturel, mais le solde migratoire reste prédominant.

A noter que les territoires ruraux de l'ex CC du Val Gelon, ont connu une attractivité bien supérieure à la commune pôle de bassin de vie qu'est la Rochette.

La croissance démographique de La Rochette est liée à l'attractivité résidentielle et au rythme de production de logements pour l'accueil des populations nouvelles depuis les années 2000.

Les enjeux pour le PLU seront de créer les conditions d'un renouvellement de la population pour améliorer le solde naturel, de renverser la tendance d'une ville centre qui doit répondre aux besoins d'accueil des populations au plus près des commerces et services offerts par La Rochette

Bassin de vie, CCCS, La Rochette,  
Taux de variation annuel comparé de la population, de 1968 à 2012

1.RGP2015, PUBLIÉ EN 2018

Commune de la Rochette (73215)

### POP T1 - Population

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2010	2015
Population	2 926	3 078	3 190	3 124	3 098	3 488	3 694
Densité moyenne (hab/km²)	627,9	660,5	684,5	670,4	664,8	748,5	792,7

(\*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2017.

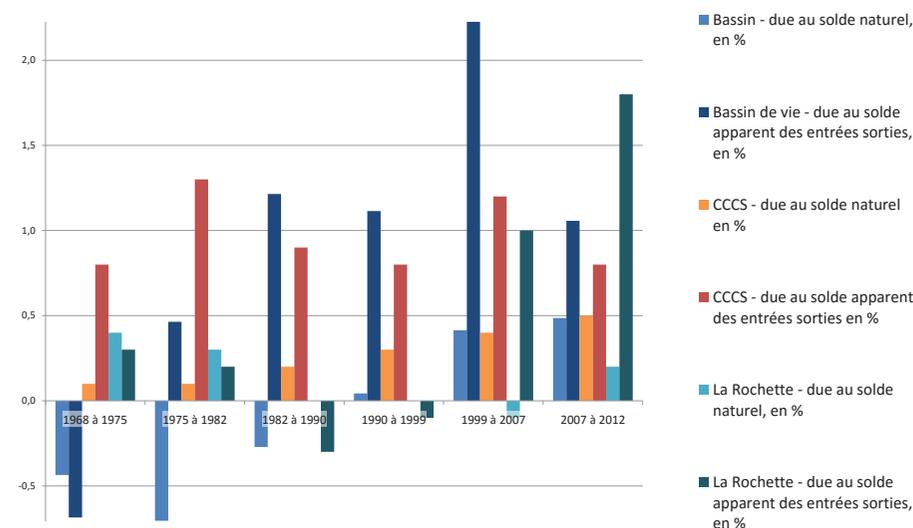
Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2010 et RP2015 exploitations principales.

### POP T2M - Indicateurs démographiques

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2010	2010 à 2015
Variation annuelle moyenne de la population en %	0,7	0,5	-0,3	-0,1	1,1	1,2
due au solde naturel en %	0,4	0,3	0,0	-0,0	-0,1	0,1
due au solde apparent des entrées sorties en %	0,3	0,2	-0,3	-0,1	1,2	1,1
Taux de natalité (‰)	15,7	14,3	13,7	12,7	11,3	11,8
Taux de mortalité (‰)	11,4	11,6	13,2	12,8	12,0	11,0

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2017.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2010 et RP2015 exploitations principales - État civil.



### 3 - Le rajeunissement en cours de la population Rochettoise

LA POPULATION DE LA ROCHETTE EST MARQUÉE PAR UN PROFIL DE POPULATION FAMILIALE : LES CLASSES D'ÂGES LES PLUS REPRÉSENTÉES SONT LES 0.-14 ANS (20.5%) SUIVI DES 30 À 44 ANS (18.8%) ET DES 45-59 ANS (18.3%)

Commune de la Rochette  
Evolution de la population par grandes classes d'âges entre 1975 et 2013

Entre 2007 et 2012, un rajeunissement de la population se profile avec l'augmentation des 0 à 14 ans. Cette tendance est confirmée avec le recensement de 2015 qui montre que la tranche d'âge des 0/14 ans est désormais la classe d'âge la plus représentée sur la commune : 20.5% des habitants.

Ce phénomène corrobore l'image de la Rochette attractive pour les nouvelles populations familiales (puisque le solde naturel est quasi nul).

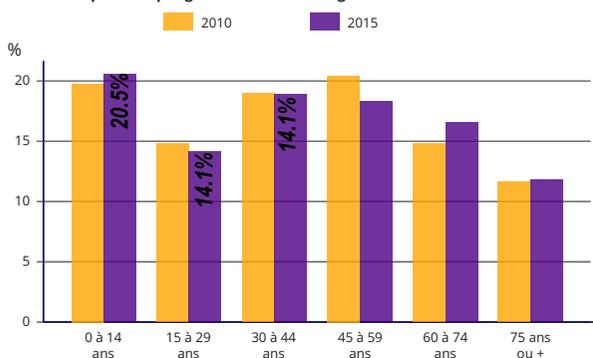
Parallèlement, les classes d'âge "des parents" progressent également : les 30 à 44 ans .

Toutefois, le vieillissement structurel de la population reste latent : la part des plus de 75 ans ne fait que progresser, idem pour les 60 à 74 ans. Ces deux catégories représentent 28.3% de la population au recensement de 2015.

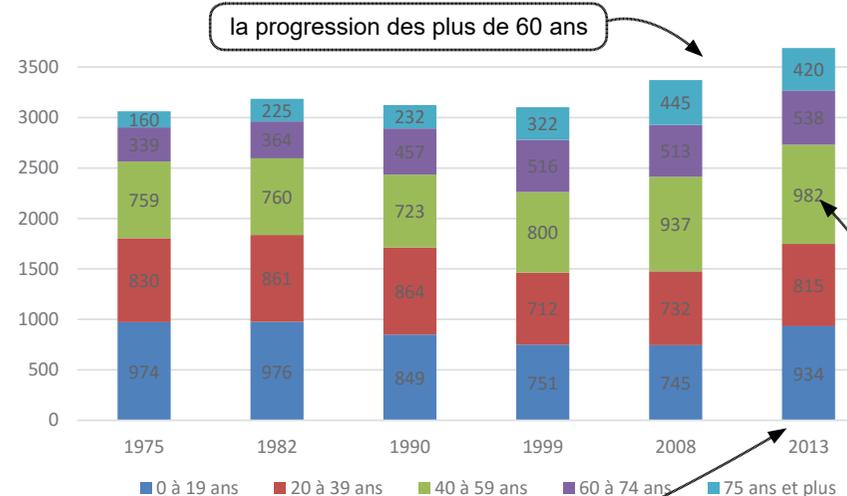
Les enjeux pour le PLU sont de :

- accompagner cette évolution de la structure de la population par une offre d'équipements d'accompagnement liés à ces populations (équipements liés à l'allongement de la durée de vie, équipements scolaires...)
- être vigilant sur la programmation d'un parc de logements plus diversifié pour permettre l'accueil d'une population moins homogène, nécessaire à un renouvellement naturel de la population au sein du parc de logements.

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges

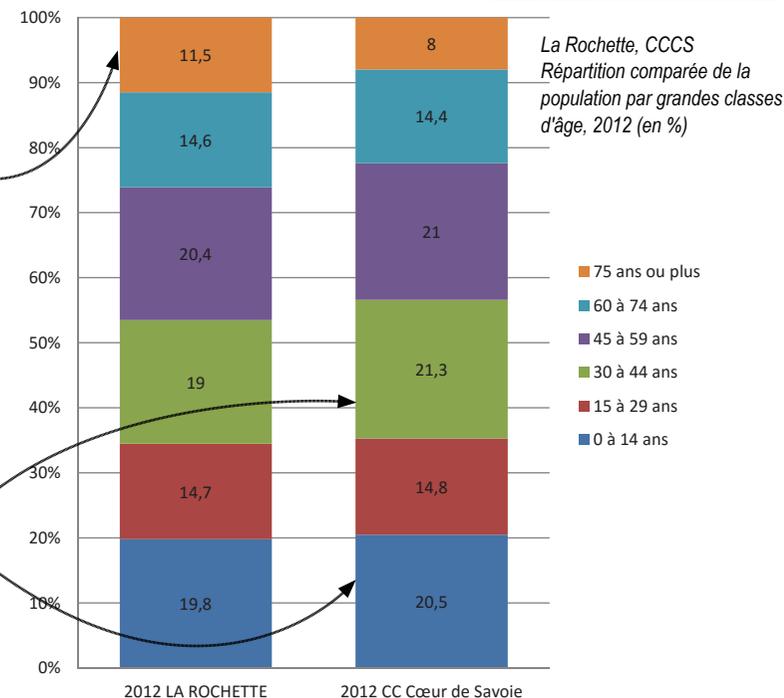


Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.



le boom récent des moins de 19 ans

les 40-59 ans : la classe d'âge la plus représentée jusqu'en 2013



les plus +75 ans, nettement plus représentés sur la commune qu'à l'échelle de la CCCS  
11.5% en 2013  
11.8% en 2015

les jeunes et les jeunes actifs (15 à 29 ans) sous-représentés à l'échelle de la commune comme sur la CCCS, et qui diminue encore en 2015 (14.1%)

un profil de population familiale encore plus marqué à l'échelle de la CC Coeur de Savoie

#### 4 - L'évolution de la taille des ménages : une commune qui accueille des familles

sources  
INSEE, exploitations des recensements de 1968 à 2012

APRÈS 40 ANS DE DESSEREMENT DE LA TAILLE DES MÉNAGES, LA TENDANCE S'INVERSE MAINTENANT À LA ROCHETTE. EN 2015, UN MÉNAGE ROCHETTOIS COMPTE EN MOYENNE 2,25 PERSONNES

Depuis les années 1960, la taille moyenne des ménages est à la baisse. Ce phénomène de desserrement (constaté à l'échelle nationale) s'explique par le vieillissement de la population et la décohabitation des jeunes adultes, les séparations de couples etc.

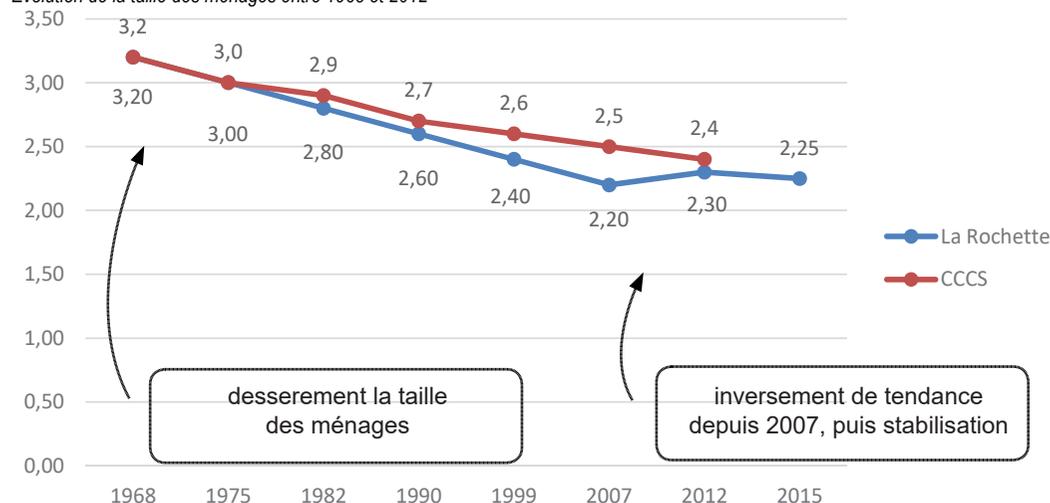
La baisse du nombre moyen d'occupants par ménages accentue le besoin en logements, à population égale.

À La Rochette, la taille moyenne des ménages étant de 3,2 en 1968, il atteint 2,2 en 2007.

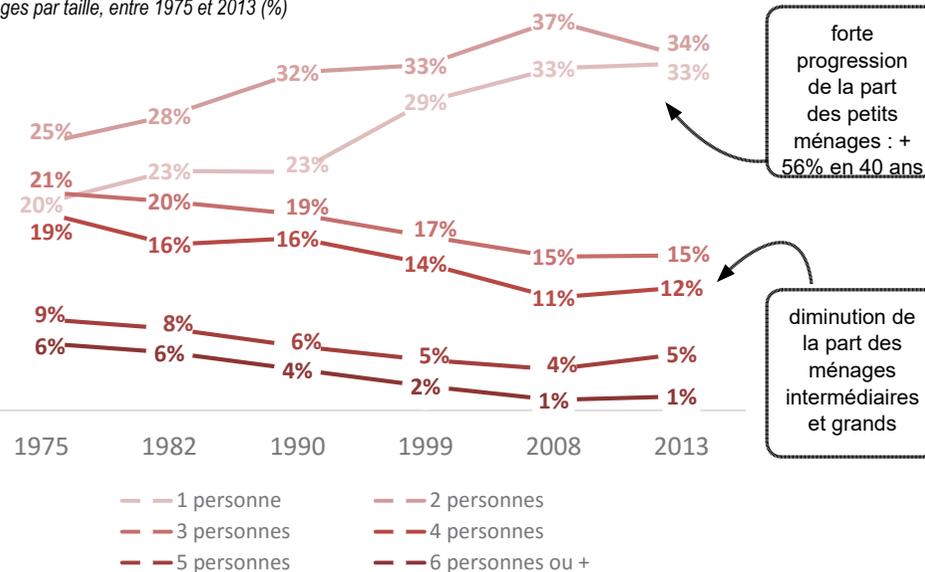
Depuis 2007, un inversement de la tendance souligne le regain démographique. Depuis 2012, la taille des ménages est plus élevée avec 2,3 personnes en moyenne par logements, alors que sur la CC Cœur de Savoie la tendance se maintient vers une baisse du nombre de personnes par ménage.

La part des petits ménages est croissante. Elle passe de 458 ménages en 1975 à 1056 en 2013. Leur part majoritaire s'explique par le desserrement des ménages, le vieillissement de la population et la croissance démographique due à l'arrivée de nouveaux ménages.

Commune de la Rochette, CC Cœur de Savoie  
Evolution de la taille des ménages entre 1968 et 2012



La Rochette  
Evolution du nombre de ménages par taille, entre 1975 et 2013 (%)



## 2. L'HABITAT

### 1 - Le contexte local

sources

INSEE, recensement 2012/ mise à jour recensement 2015 pour la commune de La Rochette

SCOT Métropole Savoie, approuvé le 21 juin 2005

Sit@del Avril 2018

La vallée du Gelon est structurée autour du pôle d'emploi et de service offert sur la commune de La Rochette.

Sous l'influence du desserrement des agglomérations de Grenoble et Chambéry, la vallée est attractive pour une population familiale en recherche de logement pavillonnaire. Le territoire se résidentialise fortement depuis les années 1980.

Néanmoins, forte de ce rôle de pôle local, la commune de La Rochette concentre des logements plus nombreux et diversifiés que sur le reste de la vallée.

Il existe un net clivage entre l'offre en logements sur la commune centre et les autres communes du bassin de vie.

### 2 - La croissance du parc de logement

EN 2015, LE PARC DE LOGEMENT DE LA ROCHETTE COMPTE 1794 LOGEMENTS, LE PARC DE LOGEMENT CONNAIT UNE RÉCENTE ACCÉLÉRATION DEPUIS LES ANNÉES 2000.

Depuis les années 1980, La Rochette connaît un rythme de progression du parc de logement d'environ 16 logements/ ans entre chaque recensement. La commune passe ainsi de 1 318 logements en 1982 à 1794 unités en 2015.

Mais il s'agit d'une moyenne, l'INSEE recense une accélération nette du nombre de logements depuis les années 2000.

Depuis 2007, l'INSEE recense un rythme de progression du parc de 30 logements/an.

Commune de La Rochette, CCCS

Evolution moyenne du nombre de logements / an (INSEE, 1990 à 2015)

	La Rochette		CCCS	
	Nombre de logements	Nombre moyen de logements produits / an	Nombre de logements	Nombre moyen de logements produits / an
1990	1295	15	12004	173
1999	1417	17	13387	239
2007	1549	30	15297	269
2012	1 698	32	16 644	327
2015	1794		17625	

La base de données Sitadel2 est la base de données du système statistique public relative à la construction neuve de logements. Cette base est alimentée par les informations des permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclarations préalables.

**Cette base de données recense une progression des logements neufs de 20 logements par an entre 2007 et 2016.**

	Nombre de logements commencés individuels purs	Nombre de logements commencés individuels groupés	Nombre de logements commencés collectifs	Nombre de logements commencés en résidence	Total nombre de logements	Surface en m²				Total surface en m²
						de logements commencés individuels purs	m² de logements commencés individuels groupés	Surface en m² de logements commencés collectifs	Surface en m² de logements commencés en résidence	
2016	5	10	0	0	15	574	865	0	0	1439
2015	3	0	0	0	3	349	0	0	0	349
2014	17	2	0	0	19	1927	229	0	0	2156
2013	9	15	0	0	24	1003	1406	0	0	2409
2012	4	0	0	0	4	616	0	0	0	616
2011	10	5	39	0	54	1226	550	889	0	4665
2010	7	4	0	0	11	848	428	0	0	1276
2009	4	3	0	0	7	611	294	0	0	905
2008	3	2	12	0	17	477	180	870	0	1527
2007	18	26	8	0	52	2140	2615	764	0	5519
total	80	67	59	0	206	9771	6567	2523	0	20861
moyenne	8	6,7	5,9	0	20,6	977,1	656,7	252	0	2086,1

Sit@del2 - Logements commencés par type et par commune (2007-2016) - données arrêtées à fin avril 2018

La différence entre le nombre de logements effectifs aux moments des recensements INSEE et les sources Sitadel, montre qu'il y a un renouvellement du parc de logements (changement de destination, transformation d'un logements en plusieurs logements...) sur la Rochette.

### 3 - Un parc de logement Rochettois effectivement affecté à la population des ménages

sources  
INSEE, recensement 2015

#### EN 2015, LA ROCHETTE COMPTE

- 89.6% DE RÉSIDENCES PRINCIPALES (1607 LOGEMENTS)
- 2% DE RÉSIDENCES SECONDAIRES (39 LOGEMENTS)
- UN TAUX DE VACANCES DE 8.2% EN FORTE PROGRESSION (148 LOGEMENTS EN 2015, 106 EN 2010)

Le parc de logement est stabilisé à une répartition d'environ 90% de résidences principales depuis une quinzaine d'années. Les logements vacants et secondaires qui constituent un potentiel de résidences principales se situent autour de 10%.

Il n'y a donc pas de forts potentiels de réaffectation de ces logements sur la commune, alors qu'à l'échelle du bassin de vie et de la CCCS, ce potentiel est plus marqué : 21% à l'échelle du bassin de vie, 15% à l'échelle de la CCCS. Notons toutefois, une progression de la vacance ces dernières années sur la Rochette :

**Concernant les résidences secondaires**, après une diminution importante entre 1999 et 2007 (-77 unités), leur part se stabilise dans la répartition des logements autour de 2%, soit 39 logements

► **Hypothèse de réaffectation des résidences secondaires en résidences principales est faible**

**Concernant les logements vacants**, entre les années 1980 et 2000, leur nombre est réduit de moitié de 152 en 1982 à 81 en 2007. Les dispositifs d'aide à la réduction de l'inconfort initiés dès 1993 et l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat jusqu'en 2002, contribuent à cette réduction de la vacance structurelle à l'échelle du bassin de vie. Depuis 2007, le nombre de logements vacants progresse à La Rochette. Le taux de vacance atteint 8%, ce qui est comparable au taux constaté sur des communes pôles urbains en milieu rural.

► **Hypothèse de réaffectation des logements vacants en résidences principales est autour de 20 logements**, un taux de 6 à 7% de vacance étant nécessaire à la fluidité du marché local, ce qui est également assez faible.

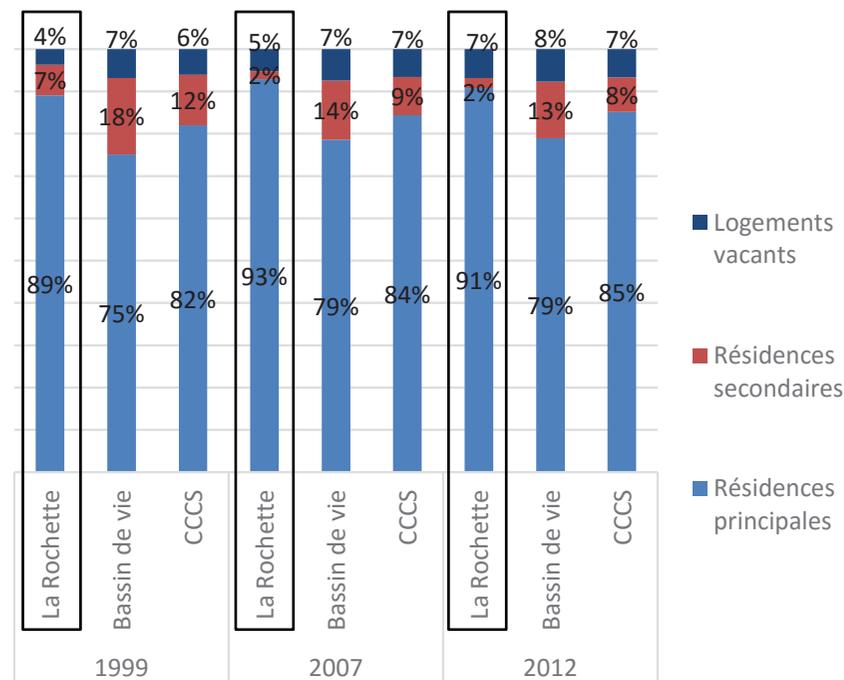
Commune de La Rochette, Bassin de vie, CCCS

Répartition des logements selon leur catégorie, en %

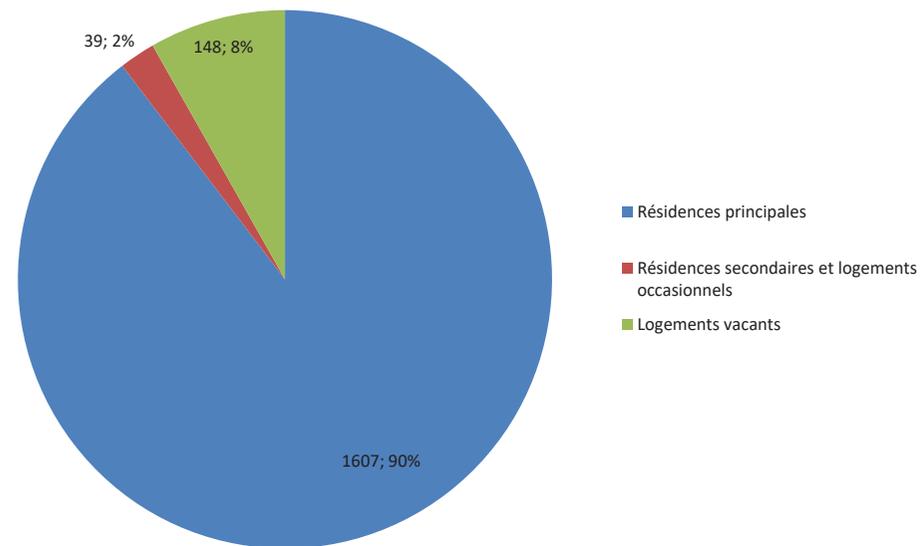
Pour La Rochette :

croissance de la vacance

RS entre 7 et 2%



Pour La Rochette  
2015  
Répartition du  
parc de logements



#### 4 - Un parc de résidences principales constitué de grands logements

sources  
INSEE, recensement 2015

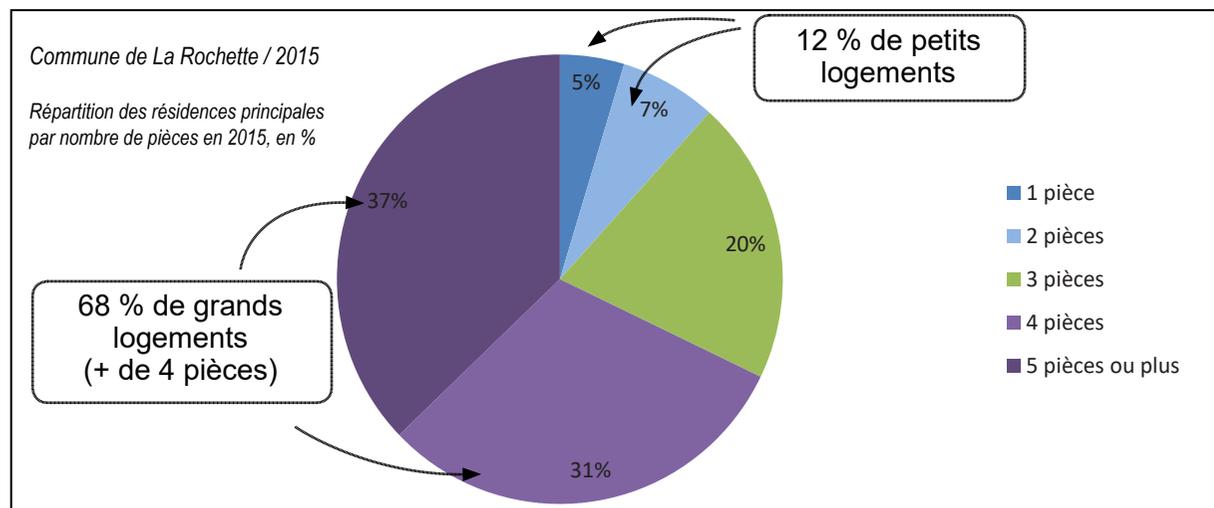
AU SEIN DE SON PARC DE RÉSIDENCE PRINCIPALE, LA ROCHETTE COMPTE EN 2015, 2/3 DE GRANDS LOGEMENTS (4 PIÈCES ET PLUS), EN PROGRESSION.

Le parc de logement Rochettois est caractérisé par une majorité de logement de grande taille (4 pièces et plus) : ils représentent **68% du parc** en 2015.

En moyenne, les résidences principales comptent 4.1 pièces sur la Rochette, ce qui est en lien avec le profil de la population familiale de la Rochette.

Si la taille moyenne des ménages se stabilise, le nombre de petits ménages progresse sur la commune (en lien avec la décohabitation), alors que le nombre de petits logements reste stable, voire diminue pour les logements de 1 pièce.

Le PLU devra veiller à proposer une offre de logements qui améliore la diversification du parc en terme de taille de logements.



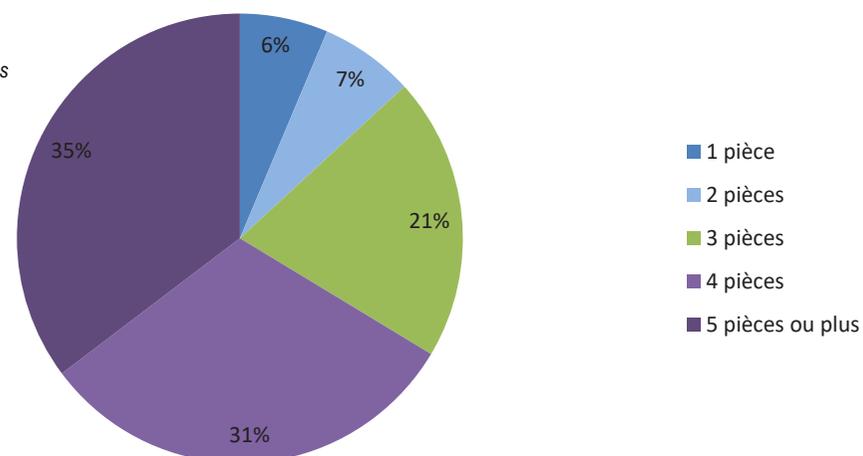
Commune de La Rochette

Nombre moyen de pièces dans les résidences principales, en 2015

	2015
Ensemble	4.1
Maisons	4.9
Appartements	3.2

Commune de La Rochette

Répartition des résidences principales par nombre de pièces en 2007 en %



## 5- essentiellement réalisé au milieu du XXème Siècle

sources  
INSEE, recensement 2015

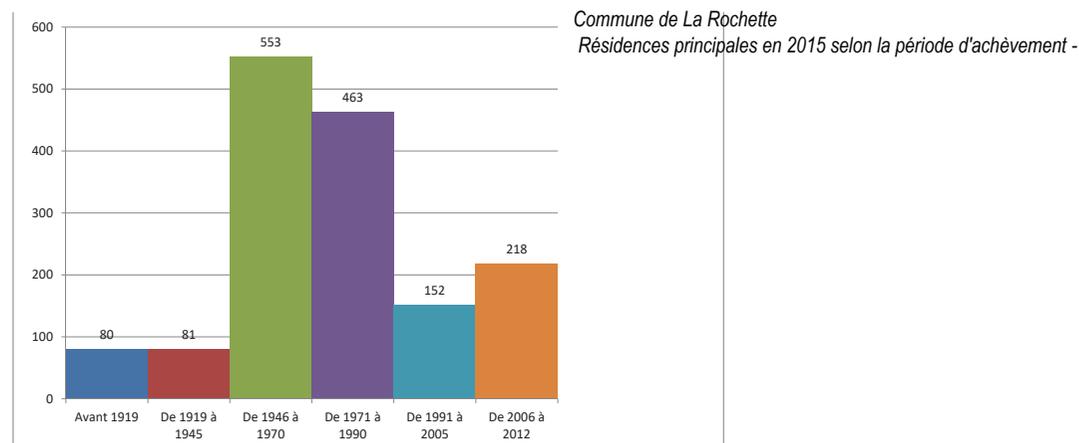
DES ENJEUX FORTS D'AMÉLIORATION DU PARC DE LOGEMENTS DANS LES PROCHAINES ANNÉES

Le parc de logements de la Rochette est assez récent puisqu'il a été constitué pour les 2/3 de l'offre au milieu du XXème (entre 1946 et 1990).

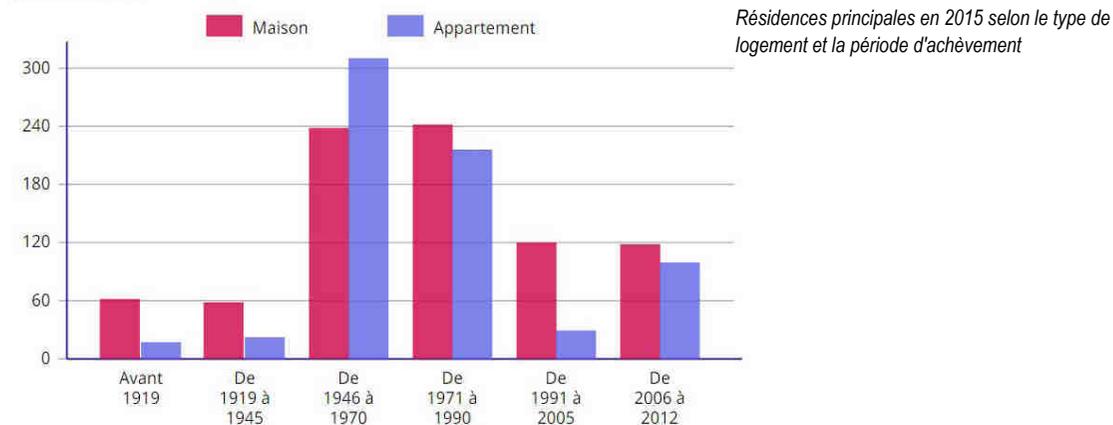
**Le confort d'habitabilité du parc est donc adapté aux conditions de vie actuelles pour l'essentiel des logements de la Rochette.** Néanmoins, en terme de consommation énergétique, ces logements, et particulièrement ceux construits avant les crises pétrolières des années 1970 ne sont pas optimisés et nécessitent des rénovations lourdes pour lutter efficacement contre les déperditions énergétiques.

Ce phénomène peut être une contrainte forte à la revente d'une maison individuelle, notamment dans les zones peu tendues. Or, le parc de logements individuels est fortement représenté entre 1946 et 1990.

Ceci conduit à une renforcement de la demande en logements individuel neuf, souvent pas beaucoup plus cher que des maisons plus anciennes, avec des performances énergétiques bien meilleures (donc des charges réduites).



LOG G1 - Résidences principales en 2015 selon le type de logement et la période d'achèvement



Résidences principales construites avant 2013.

Source : Insee, RP2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017.

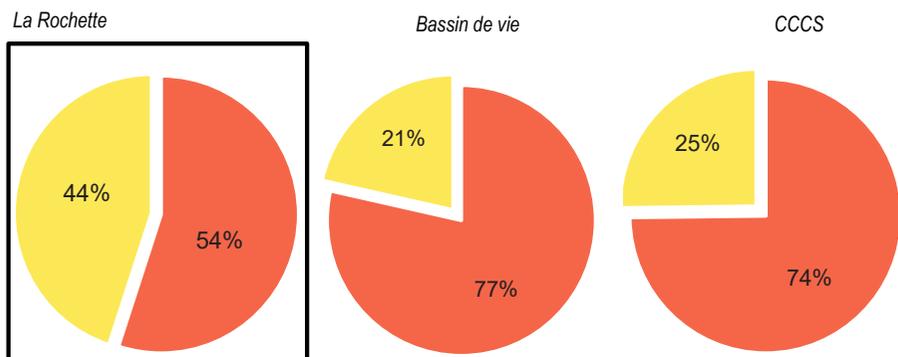
## 6 - Une répartition des appartements/ maisons cohérente

sources  
INSEE, recensement 2015

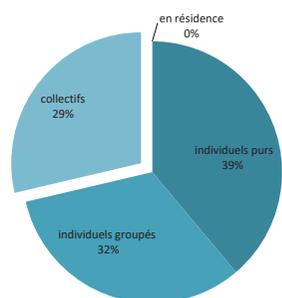
EN 2015 LE PARC DE LOGEMENT ROCHETTOIS EST COMPOSÉ DE **996 MAISONS (SOIT 55.5%)** ET DE **789 APPARTEMENTS**. CETTE RÉPARTITION EST COHÉRENTE AVEC LE STATUT DE PÔLE DE LA ROCHETTE ET LE CONTEXTE, MAIS LA PART DES MAISONS INDIVIDUELLES TEND À PROGRESSER CES DERNIÈRES ANNÉES

La répartition entre habitat individuel et collectif est relativement équilibré à La Rochette, avec 55.5% de maisons (53.6% en 2010) et 44% d'appartements. A l'échelle du bassin de vie, le parc est largement dominé par l'habitat individuel (77% de maisons individuelles).

Commune de La Rochette, Bassin de vie, CCCS  
Répartition des logements selon leur typologie en 2012



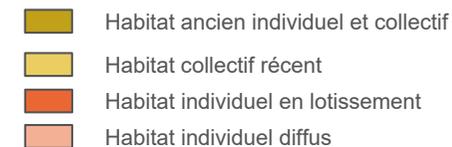
Les données Sitadel montrent que la production de logements neufs entre 2007 et 2016 s'est essentiellement tournée vers la maisons individuelles. Seuls 39% des logements neufs concernent des logements collectifs (59 logements sur la période), contre 147 maisons individuelles (80 en individuel pur, et 67 en individuel groupé). **L'offre nouvelle est donc majoritairement tournée vers l'habitat individuel).**



Sit@del2 -part des logements commencés par type (2007-2016) - données arrêtées à fin avril 2018

Commune de La Rochette  
Localisation des types d'habitat individuel et collectif

- L'habitat collectif ancien est concentré dans le centre-ville
- les logements collectifs hors hypercentre concernent les logements sociaux
- l'habitat individuel est implanté partout dans l'enveloppe urbaine, sans transition entre grands ensembles, hyper centre et habitat diffus



## 8 - ... et assez diversifiée dans le statut d'occupation

sources  
INSEE, recensement 2015, 2012 pour les données comparées

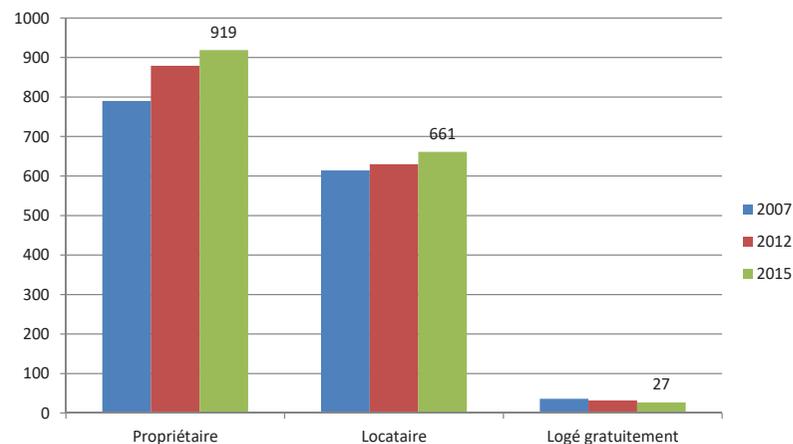
LA ROCHETTE POSSÈDE UNE MAJORITÉ DE PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS (919 PROPRIÉTAIRES, 57.2% DU PARC DE LOGEMENTS), MAIS L'OFFRE LOCATIVE EST BIEN REPRÉSENTÉE

A La Rochette, les propriétaires occupants représentent 57.2% du parc des résidences principales.

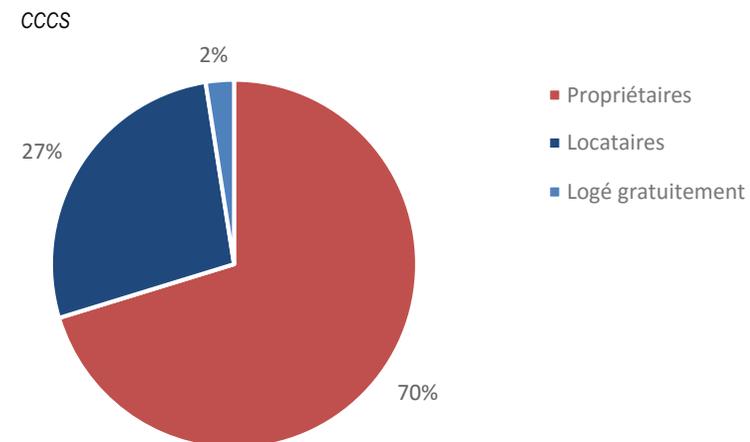
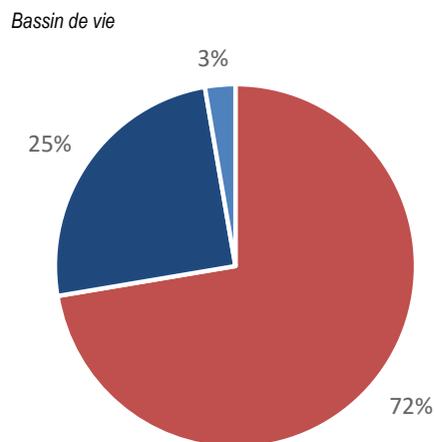
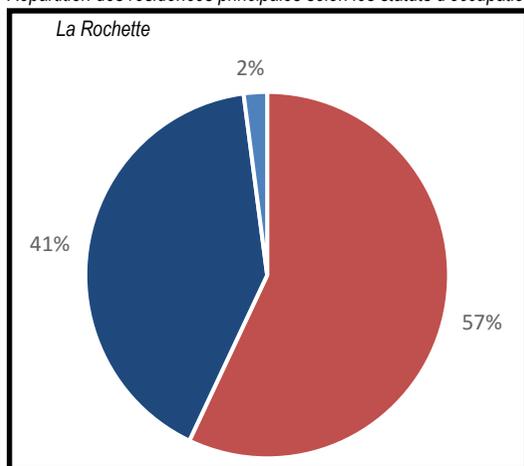
A l'échelle du bassin de vie, plus rural, la part de propriétaires occupants est plus flagrante : ils représentent 72% des résidences principales en raison du profil pavillonnaire de ces communes rurales (données 2012).

Ainsi, le statut de pôle local de la Rochette se confirme également : La commune offre des typologies de logements moins représentées sur le reste du territoire.

Commune de La Rochette  
Résidences principales selon le statut d'occupation



Commune de La Rochette, Bassin de vie, CCCS  
Répartition des résidences principales selon les statuts d'occupation en 2012, en %



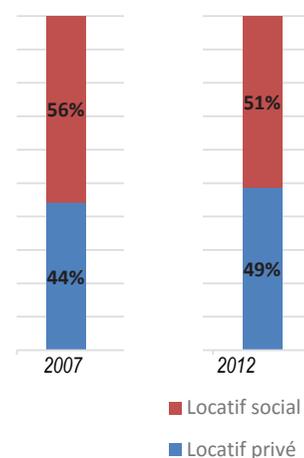
## 9 - L'état des lieux du parc locatif Rochettois

sources  
INSEE, recensement 2012  
CLAMEUR, exploitations des données de 2005 à 2015

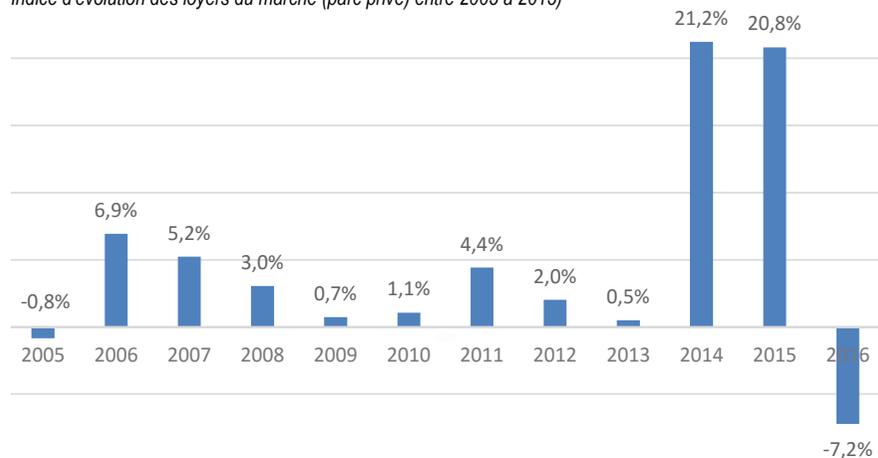
EN 2015, SUR LES 661 RÉSIDENCES PRINCIPALES EN LOCATION, **348** APPARTIENNENT AU LOCATIF SOCIAL ET **313** AU LOCATIF PRIVÉ. (SOIT PRÈS DE 22 % EN LLS, DONNÉES INSEE)

Le niveau des loyers pratiqués dans le parc privé à La Rochette a connu une hausse ces dernières années : en 2008 le loyer était d'en moyenne **9,3€/m<sup>2</sup>** à l'échelle de la CCLRVG, contre **10,2 €/m<sup>2</sup>** actuellement au sein de la CCCS. Cette progression résulte de plusieurs facteurs : d'une part l'offre privée progresse doucement et reste concentrée sur la commune de La Rochette. D'autre part, la proximité de Grenoble et Chambéry conduit à l'alignement progressif des prix sur ceux pratiqués dans ces agglomérations.

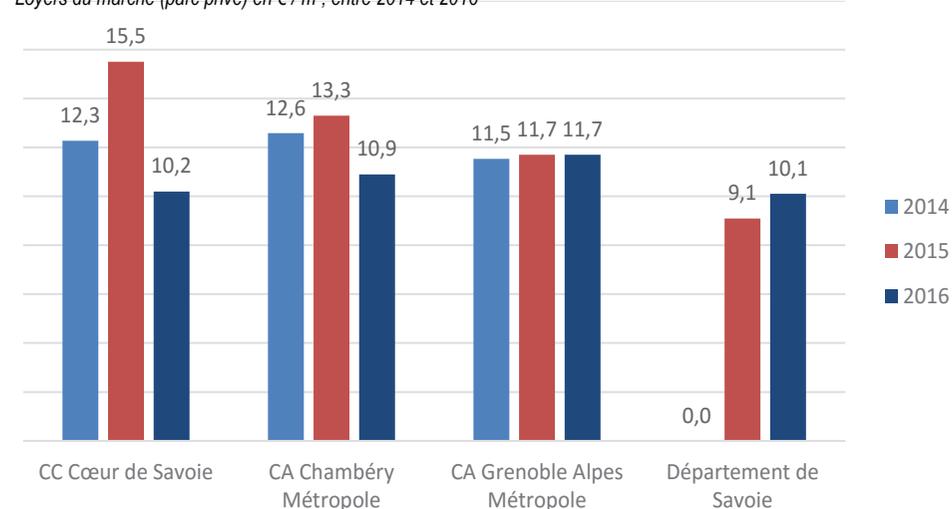
La Rochette  
Structure du marché locatif en %



CCCS  
Indice d'évolution des loyers du marché (parc privé) entre 2005 à 2015



CCCS, CCCM, CAGAM, Savoie  
Loyers du marché (parc privé) en €/m<sup>2</sup>, entre 2014 et 2016



## 10 - L'état de l'offre sociale

sources

INSEE, recensement 2012

OPAC 73, Etat du parc social, janvier 2016

LA ROCHETTE POSSÈDE 22% DE LOGEMENTS SOCIAUX (DONNÉES INSEE 2015).  
LES DEUX BAILLEURS PRINCIPAUX SONT L'OPAC 73 ET LA SEMCODA.  
LA COMMUNE N'EST PAS SOUMISE A L'ART.55 DE LA LOI SRU.

LES DONNÉES DU PAC DU PRÉFET (2016, FONT ÉTAT DE 25.8% DE LLS)

Le parc de l'OPAC 73 s'est constitué à partir des années 1960. Après un rythme de production de logement élevés dans les années 1960, il ralentit fortement dès les années 1980 (seulement 10 logements réalisés en 2008). En 2015, la production de logement a repris avec la livraison de 15 logements en individuel groupé (le "Colibri"), soit un total de **364 logements sociaux** en 2016. La livraison de la seconde tranche de l'opération est prévue pour 2017 (+ 10 logements en individuel groupé).

L'OPAC a mené la valorisation de son patrimoine, avec la rénovation thermique de 120 logements du groupe Les Curtines en 2017/2018.

On constate une tendance à la diversification du parc, avec la croissance récente de la part de l'individuel (**40 maisons individuelles en 2016 soit 11% du parc**). Cette diversification du parc est attractive : les demandeurs se tournent vers ces maisons individuelles. Les logements collectifs sont moins attractifs. Le taux de vacance est stable autour de **5% (soit 18 logements environ dans les logements collectifs)**.

Niveau de loyer moyen : 5€/m<sup>2</sup>.

Commune de La Rochette, Bassin de vie, CCCS

Part du logement social dans le parc de résidences principales, en %

	2007		2012	
	Nombre de logements sociaux	Part de logement social	Nombre de logements sociaux	Part de logement social
La Rochette	343	24%	324	21%
Bassin de vie	401	13%	359	11%
CCCS	1683	13%	1 728	12%

Concentration du logement social à La Rochette ...

... qui tend à décroître (-5,8 % entre 2007 et 2012)

Localisation de l'offre sociale de l'OPAC 73 (1/10 000)

### Groupe le Colombier

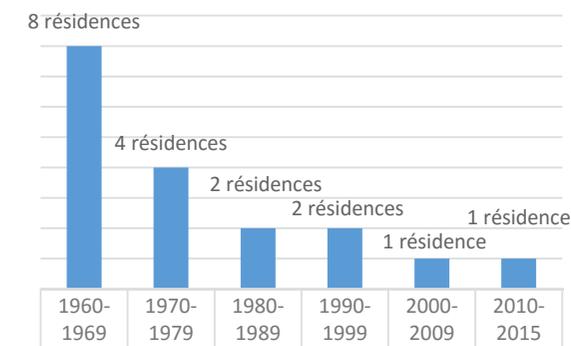
Le Colombier tranche II (10 log. en individuel groupé, livraison en 2017)  
Le Colibri (15 log. en individuel groupé)  
Les Rhododendrons (25 log.)  
Les Lauriers (24 log.)  
Les Genêts (30 log.)  
Les Bruyères (30 log.)

### Groupe les Curtines

Le Gelon (10 log. en réhab.)  
Les Belledonnes (40 log. en réhab.)  
Le Ramavoula (20 log. en réhab.)  
Le Saint-Hugon (10 log.)  
Le Cucheron (35 log.)  
Le Jourdon (10 log. en réhab.)  
Le Bréda (20 log. en réhab.)  
Le Saint-Clair (20 log. en réhab.)



Rythme de mise en service des résidences sociales de l'OPAC 73 de 1960 à 2015



Diversité et occupation du parc de l'OPAC 73 (OPAC 2016)

	Nombre de logements	%
Individuel groupé	40	11%
Collectif	324	89%
<i>dont en cours de réhabilitation</i>	202	62%
Logements occupés	346	95%
Logements vacants	18	5%
<b>TOTAL</b>	<b>364</b>	<b>100%</b>

## Zoom sur le parc de logement de l'OPAC 73

sources

INSEE, recensement 2012

OPAC 73, Enquête sociale du 01/01/2016 et Etat du parc en janvier 2016

EN JANVIER 2016, LES LOGEMENTS DE L'OPAC 73 ACCUEILLENENT 313 MÉNAGES, SOIT UN TOTAL DE 636 RÉSIDANTS.

Les résidences de l'OPAC accueillent les ménages Rochettois les plus fragiles, essentiellement des familles et des retraités.

En 2016, **44% de ménages sont composés d'une personne** contre 33% à La Rochette. De même l'OPAC loge **20 % de familles monoparentales**, contre 9% de familles monoparentales à La Rochette en 2012.

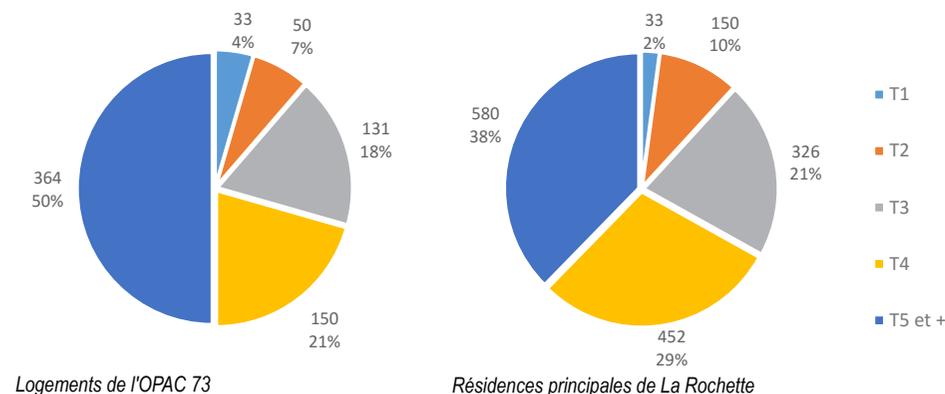
La **diversité des tailles** de logement dans le parc de l'OPAC est faible, à l'image des RP de La Rochette : les petits logements sont sous-représentés (4% de T1 et 7% de T2) et les logements de grande taille sont sur-représentés (21% de T4 et 50% de T et plus).

On observe un **phénomène de sous-occupation** du parc, avec un parc social qui ne correspond pas au profil de la population. Alors que 9% du parc est composé de T1, les ménages susceptibles d'y loger représentent 61% des locataires (ménages sans famille, d'1 seule personne et sans enfant).

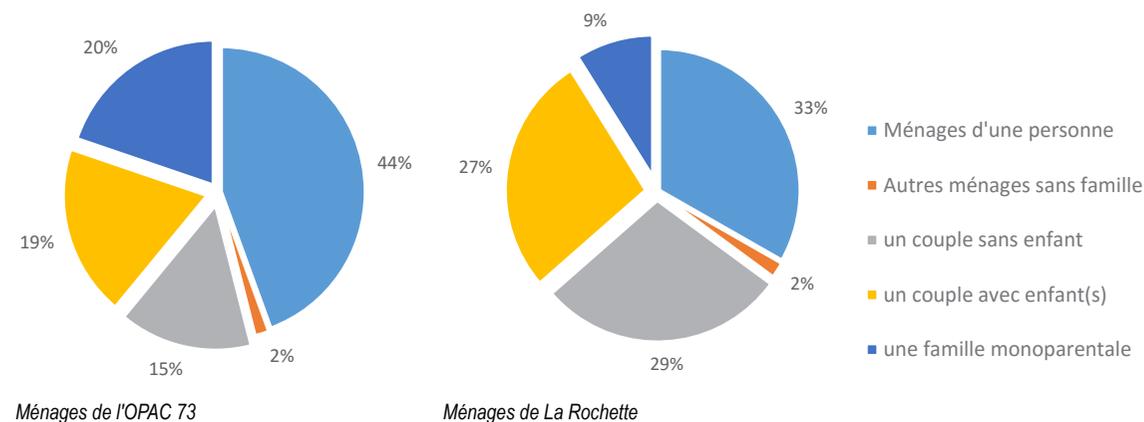
Comparatif des profils des ménages résidents à l'OPAC 73 (OPAC 2016) et à La Rochette (INSEE 2012), en valeur absolue

	Ménages résidents le parc de l'OPAC 73 (données OPAC 2016)	Ménages résidents à La Rochette (données INSEE 2012)
Ménages d'une personne	139	508
Autres ménages sans famille	5	28
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	169	994
un couple sans enfant	47	437
un couple avec enfant(s)	60	420
une famille monoparentale	62	137
<b>TOTAL</b>	<b>313</b>	<b>1530</b>

Comparatif de la taille des logements de l'OPAC 73 (OPAC 2016) et de La Rochette (INSEE 2012)



Comparatif des profils des ménages résidents à l'OPAC 73 (OPAC 2016) et à La Rochette (INSEE 2012)



Le taux de rotation au sein du parc est plutôt importante : entre 12 et 13% sans les rotations internes, soit entre 14 et 15% avec les rotations internes.

► **Les LLS ont un rôle majeur à jouer dans la mise à disposition de logements abordables et dans la diversification du parc de logements disponibles.**

## 11 - Analyse croisée des phénomènes démographiques et résidentiels

sources  
INSEE, recensement 2007-2015  
Sit@del

LE CALCUL DU POINT MORT MONTRE UNE OPTIMISATION DU PARC DE LOGEMENTS EXISTANT, AVEC UN POINT MORT NUL SUR LA PÉRIODE 2007-2015

L'analyse croisée des phénomènes démographiques et résidentiels permet de montrer la corrélation entre constructions de logements et croissance démographique. Un "point mort" correspond au nombre de logements construits sur la période analysée qui ont seulement permis le maintien des effectifs démographiques.

**Sur la Rochette, l'évaluation de ce point mort sur la période 2007-2015 (recensement INSEE) est nul.**

L'effet conjugué de la stabilisation de la taille moyenne des ménages (voire même une légère progression entre 2007 et 2015) et du renouvellement du parc (une progression du nombre de logements supérieurs à la production de logements neufs) entraîne un point mort nul.

Ainsi, les logements construits ont bien tous un effet démographique, les nouveaux logements ne sont pas construits pour compenser le desserrement des ménages.

Calcul du point mort, entre 2007 et 2015

Renouvellement R=C-TL07-12	R=	-54
Desserment des ménages D=(PM07/TM2012)-RP07	D=	-23
Variation des résidences secondaires et des logements vacants RSLV07-15=RS07-15+LV07-15	RSLV15-07=	77
<b>POINT MORT 2007-2012</b> PtM07-15=R+D+RSLV15-07	<b>Pt Mort07-15 =</b>	<b>0</b>
	<b>pt Mort annuel =</b>	<b>0</b>

L'optimisation du parc de logements est liée à :

- **un resserrement des ménages** : il correspond à un accroissement du nombre de personnes par ménages. Cet accroissement tend à démontrer l'arrivée sur la commune de ménages composés de plus de 2.2 personnes en moyenne dans le parc de logements nouvellement construit, mais également un renouvellement de la population dans les logements existant (par exemple, un logement initialement occupé par une personne seule ou un couple sans enfant est racheté par une famille). Ce phénomène se constate aussi par un retour depuis 2007 à un solde naturel positif, mais encore timide (+0.2%). Cette tendance devrait se confirmer sur les prochaines années.

- à la croissance du nombre de logements dans le parc actuel par la division d'un logement en plusieurs logements. **Ce phénomène de renouvellement du parc** dans les constructions existantes correspond à la compensation des logements détruits, désaffectés ou transformés. Ce renouvellement est négatif à la Rochette, signe de la réhabilitation de certains bâtiments soit du fait d'un changement de destination ou d'une transformation d'un logement en plusieurs logements.

- **la variation du parc de logements vacants et des résidences principales** qui fait état d'une croissance cumulée de ces types de logements sur la période 2007/2015. La vacance est essentiellement dans le parc privé ancien et atteint 8% en 2015, en progression. Le parc des logements sociaux compte également une vingtaine de logements vacants à remobiliser. Ces deux composantes du parc de logements constituent une potentialité de renouvellement du parc de logements à mobiliser.

Données de cadrage en valeurs absolues, entre 2007 et 2015

	RÉSIDENCES PRINCIPALES (RP)	RÉSIDENCES SECONDAIRES ET LOGEMENTS OCCASIONNELS (RS)	LOGEMENTS VACANTS (LV)	TOTAL LOGEMENTS (TL)	Construction neuve 2007-2015 (sources PC communes lgts autorisés) (C)	POPULATION DES MENAGES (PM)	TAILLE MOYENNE DES MENAGES (TM)
2015	1607	39	148	1794		3634	2,26
2007	1439	29	81	1549		3201	2,22
VARIATION 2007-2015	168	10	67	245	191	433	

## 12 - Les segments du marché

sources  
INSEE, recensement 2007-2012  
FILOCOM

DES STATUTS D'OCCUPATION A DIVERSIFIER DANS L'HABITAT INDIVIDUEL

La **segmentation du parc de logement** a pour but de rendre compte de l'état et de la diversité du parc de logements de la commune. Elle permettra de rechercher et de proposer des actions adaptées pour élargir et diversifier le marché du logement, afin d'améliorer la diversité et l'équilibre de la composition sociale de la population, tout en répondant à ses besoins, et de permettre de mieux assurer le bon fonctionnement des différents équipements publics et privés et le parcours résidentiel.

La segmentation du parc consiste à distinguer les segments caractérisés par trois groupes de critères :

- individuel/ collectif
- propriétaires/ locataires/ logé gratuitement
- parmi le locatif : logement loué meublé/ logement loué vide/logement loué vide public (LLS)

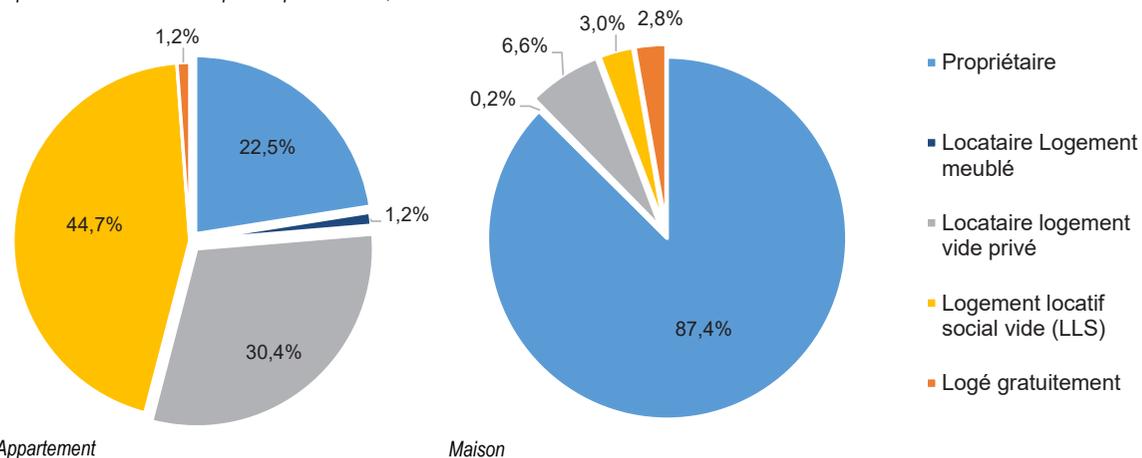
### A la Rochette :

Les propriétaires occupent essentiellement des maisons individuelles. En logements collectifs, les statuts sont plus diversifiés, mais on perçoit une connotation plutôt social de l'habitat collectif.

Récemment, l'OPAC a livré des logements individuels groupés au Colombier... mais cette tendance est nouvelle à la Rochette et à conforter.

Dans le parc collectif, il conviendra de développer une offre plus diversifiée également, qui serait attractive pour les propriétaires occupants ou bailleurs. Idéalement, une offre locative privée pourrait être proposée aussi à la Rochette pour améliorer le renouvellement de population au sein du parc de logements individuels.

La Rochette  
Répartition des statuts d'occupations parmi des RP, en %



La Rochette  
Répartition du nombre de pièces parmi des RP, en %

		Nombre	%
<b>Habitat individuel</b>	Propriétaire	754	87,4%
	Locataire Logement meublé	2	0,2%
	Locataire logement vide privé	57	6,6%
	Logement locatif social vide (LLS)	26	3,0%
	Logé gratuitement	24	2,8%
<b>Habitat collectif</b>	Propriétaire	154	22,5%
	Locataire Logement meublé	8	1,2%
	Locataire logement vide privé	208	30,4%
	Logement locatif social vide (LLS)	306	44,7%
	Logé gratuitement	8	1,2%

### 3. ACTIVITES ET EMPLOIS

#### 1 - Les secteurs d'activités : une dominante industrielle

sources

INSEE, 2015 ; SCOT, modification n°1 approuvée le 14 déc. 2013

Coeur de Savoie, Etude du positionnement stratégique en terme d'activités et d'emplois, Janvier 2010

LA ROCHETTE SE SITUE DANS UN TERRITOIRE CRÉATEUR D'EMPLOIS. LA COMMUNE EST IDENTIFIÉE DANS LE SCOT COMME UN PÔLE D'EMPLOI DE L'ESPACE RURAL. LES ACTIVITÉS DOMINANTES Y SONT INDUSTRIELLES.

La Rochette possède un riche passé industriel et accueille toujours de nombreuses entreprises du secteur industriel.

- le secteur industriel est le moteur principal du dynamisme économique de La Rochette. Le positionnement industriel de la commune est lié à la présence historique de quelques entreprises industrielles qui emploient de nombreux salariés. Ce secteur est un grand pourvoyeur d'emplois dans la commune, puisqu'il concerne **53% des postes salariés sur la Rochette en 2015**. Les filières les plus dynamiques sont celles de l'exploitation, la transformation et l'utilisation du bois (le site des Cartonneries), de la métallurgie et de l'agro-alimentaire.

A l'échelle de la CCCS, près d'1/3 des emplois dans l'industrie sont concentrés à La Rochette.

- le secteur tertiaire (notamment services à la personne et aux entreprises, ainsi que les administrations) concentre également une part significative des emplois, soit 43% des postes salariés:

- enfin le secteur agricole est devenu plus que marginal. Alors qu'il concerne 6% des emplois dans la CCCS en 2012, seuls **0,1% des emplois rochettois** sont agricoles (soit 1 emploi) en 2015 sur la Rochette.

A noter que les activités historiquement implantées restent prédominantes mais l'économie locale glisse progressivement vers la sphère présente (activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes).

#### 2 - La Rochette : un pôle d'emploi du bassin de vie ...

AVEC 1681 EMPLOIS, LA ROCHETTE EST UN PÔLE D'EMPLOI IMPORTANT À L'ÉCHELLE DU BASSIN DE VIE ET DE COEUR DE SAVOIE GRÂCE À UNE CRÉATION D'EMPLOI EN HAUSSE.

Jouant son rôle de centralité locale, la Rochette concentre **1681 emplois** (soit **71 %** des 2409 emplois du bassin de vie) **pour 1438 actifs. Le pôle économique attire donc des actifs au delà des limites communales.**

L'indicateur de concentration d'emploi est de 116.9 en 2015 et a tendance à progresser des toutes dernières années (113,4 en 2012), mais reste en deçà de celui constaté en 2007 (129.3).

La vie économique est donc importante, sur la commune le nombre d'emplois progresse.

Emploi - Chômage	Rochette (73215)
Emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail en 2015	1 681
dont part de l'emploi salarié au lieu de travail en 2015, en %	89,2
Variation de l'emploi total au lieu de travail : taux annuel moyen entre 2010 et 2015, en %	0,4
Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2015	75,4
Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2015	11,9

Sources : Insee, RP2010 et RP2015 exploitations principales en géographie au 01/01/2017

L'INSEE (fichiers SIREN) fait état de créations d'établissements avec la particularité qu'ils concernent presque tous des entreprises individuelles. La Rochette est donc assez dynamique mais l'évolution de la conjoncture et des modes de vie/ mode de travail font que les besoins en foncier pour l'implantation de nouveaux établissements n'est plus aussi important que dans le cas de création de site industriel.

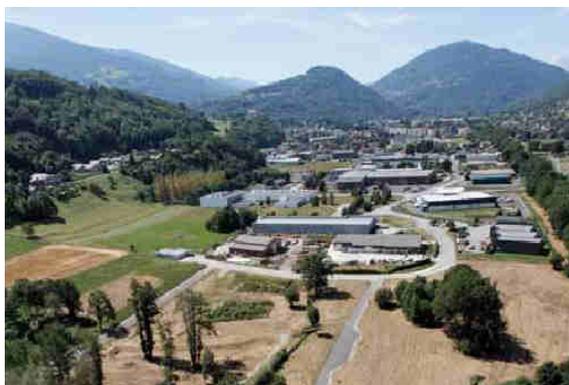
DEN T1 - Créations d'entreprises par secteur d'activité en 2016

	Entreprises créées		Dont entreprises individuelles	
	Nombre	%	Nombre	%
Tous secteurs	24	100,0	20	83,3
Industrie	2	8,3	2	100,0
Construction	3	12,5	2	66,7
Commerce, transport, hébergement et restauration	9	37,5	8	88,9
Services aux entreprises	6	25,0	4	66,7
Services aux particuliers	4	16,7	4	100,0

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2016.

### 3 - Les zones d'activités



#### Parc d'activités du Héron

Pépinière d'entreprise, hall d'entreprise, zone d'activité Pré Viboud, zone d'activité La Seytaz, zone d'activité du 11 novembre.  
Entreprises: Salaisons Henri Raffin, usine Petzl, services aux entreprises, commerces divers etc.



#### Zone d'activités de la RD 925

Supermarché, zone d'activité les Chaudannes.  
Entreprises : concessionnaires automobile, notaires, loueurs d'utilitaire etc.



#### Les cartonneries

Zone industrielle sud.  
Entreprises : Cascades, Europac Cartonnerie Savoie.

Parc d'Activités du Héron, domaine économique de 29 hectares, géré par la CCCS, comprend 3 secteurs :  
La zone industrielle du Pré Viboud située sur La Rochette  
La zone industrielle des Bons prés située sur La Croix de La Rochette  
La zone d'activités intercommunale dite "ZAC du Héron" sur La Croix de La Rochette et Rotherens



Commune de La Rochette - Zones d'activités

3 grands sites d'activités occupent aujourd'hui le territoire communal. Le site du Héron est le dernier secteur développé, la zone AUE inscrite au PLU de 2005 est aujourd'hui consommée.

## 7 - L'activité agricole

L'ACTIVITÉ AGRICOLE EST AUJOURD'HUI RÉSIDUELLE SUR LA COMMUNE DE LA ROCHETTE.

On observe une tendance durable de déprise agricole sur la commune, avec une réduction de moins de 25% du nombre d'exploitations agricoles entre 2000 et 2010 (source DDT73, 2011).

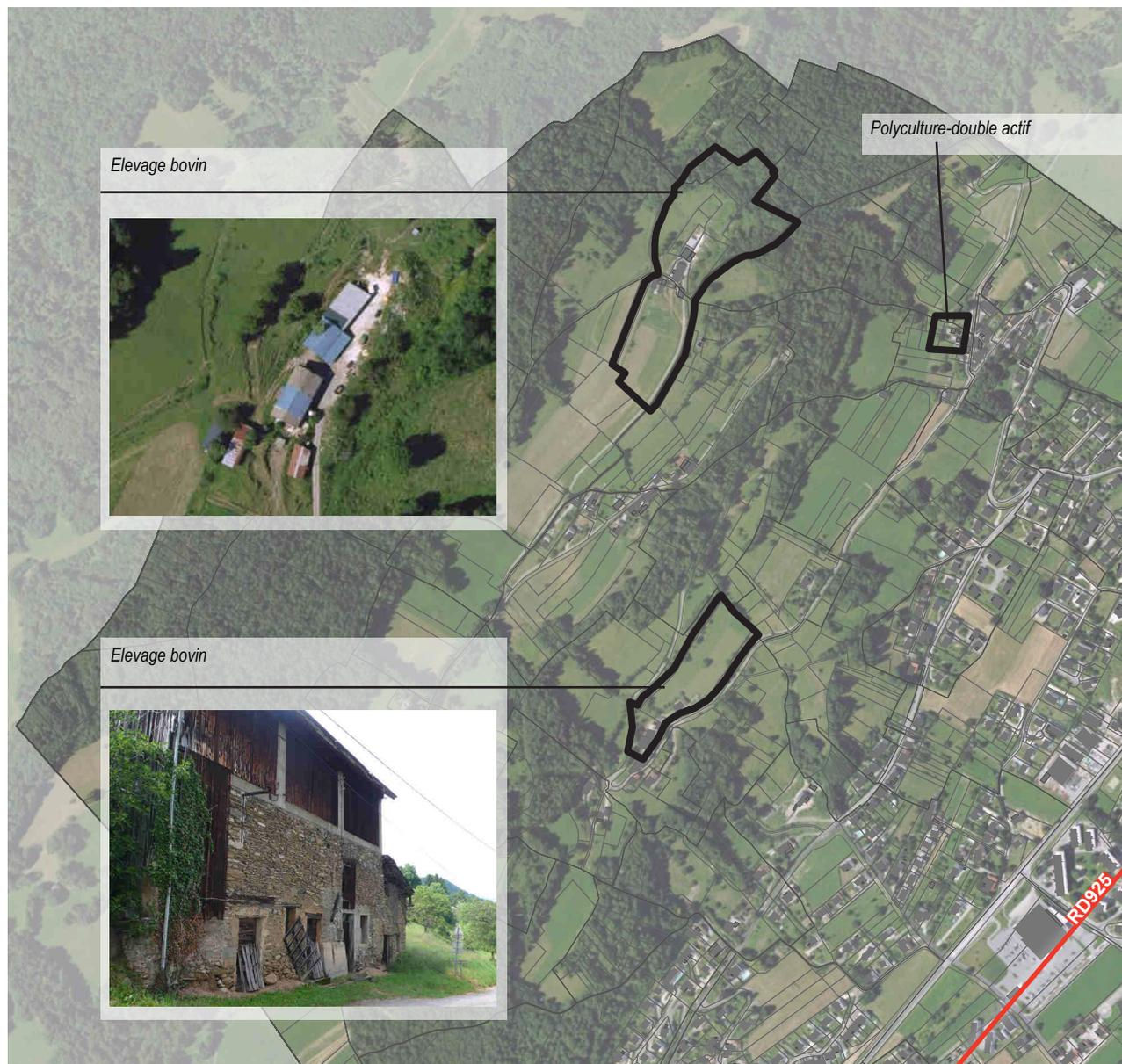
Ce chiffre montre une déprise agricole plutôt moins importante que sur l'ensemble du département, mais qui est à relativiser en raison du rôle de pôle local économique que joue la Rochette depuis le XIXe siècle : l'orientation économique locale n'est plus tournée vers l'agriculture depuis plus d'un siècle.

En 2004, la commune comptait 5 exploitations, elles sont actuellement au nombre de 2.

En 2015, l'INSEE recense 4 établissements actifs et 1 seul emploi salarié.

Sur le terrain, on constate une seule activité agricole active (hors double emploi des actifs). Elle est située au Monts.

Localisation des exploitations agricoles (sources communales 2016)



Elevage bovin



Elevage bovin



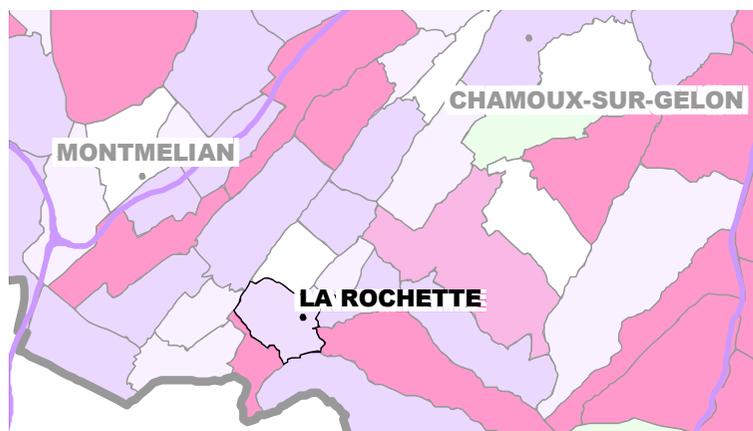
### Evolution du nombre d'exploitations entre 2000 et 2010

moyenne départementale : -36 % en 10 ans

- diminution de plus de 50 %
- diminution de 40 à 50 %
- diminution de 25 à 40 %
- diminution de moins de 25 %
- stabilité du nombre d'exploitations
- augmentation du nombre d'exploitations

Moyenne départementale :

- entre 1979 et 1988 : - 32 % en 9 ans,
- entre 1988 et 2000 : - 41 % en 12 ans,
- entre 2000 et 2010 : - 36 % en 10 ans



Néanmoins, si cette activité est devenue marginale dans la représentation des établissements actifs sur la commune, elle reste une mode d'occupation des sols dominant. Autour de la commune, des exploitations agricoles cultivent les terres agricoles communales puisque 23 exploitants déclarent cultiver des terres à la Rochette (sources Observatoire des territoires de Savoie d'après PACAGE 2007/2017).

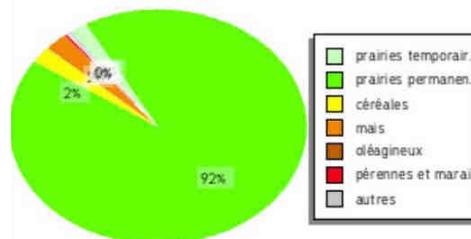
A noter que le nombre d'exploitants déclarant à la Rochette progresse depuis 2007, ainsi que la Surface agricole utilisée qui passe de 66 ha à 86 ha, notamment par la progression des prairies permanentes.

Le maintien de la vocation agricole des espaces cultivés et exploités reste bien un enjeu pour le PLU révisé de la Rochette.

Les terres agricoles sont constituées de deux types :  
 - en plaine, par la culture céréalière et du maïs sur les terrains les plus plats : ces terres sont soumises à une forte pression urbaine et menacées par le développement pavillonnaire qui a fortement consommé les terres agricoles arables depuis 50 ans.

- sur les coteaux, difficilement mécanisables par des secteurs de prairie permanente et temporaires. Ces espaces sont pourtant prisés comme espaces de prairies et sont à préserver également.

**secteurs de plaine soumis à la pression foncière**



**Surface Agricole Utilisée, d'après PACAGE 2017.**

### Données générales d'occupation du sol

(source : PACAGE de 2007 à 2017)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Nombre de déclarants :</b>											
avec parcelles sur la commune	13	16	15	16	18	19	20	25	19	20	23
avec siège sur la commune	6	5	6	4	5	5	3	3	4	4	4
<b>SAU en ha</b>	66	69	68	67	82	85	86	84	87	87	87
dont en ha :											
prairies temporaires	3	4	6	10	14	11	11	9	3	3	2
prairies permanentes	47	51	43	42	59	64	65	65	75	80	80
céréales	4	3	4	9	3	5	1	1	3	0	2
maïs	7	6	5	0	6	4	7	5	3	5	2
oléagineux	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
cultures pérennes et maraichage	0	0	3	3	0	0	3	4	4	0	1
autre utilisation	2	0	4	1	1	0	0	1	0	0	0
gel des terres	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0

**Potentiel viticole en 2016** (surface en vigne) : 0,00 ha (source : DGDDI)

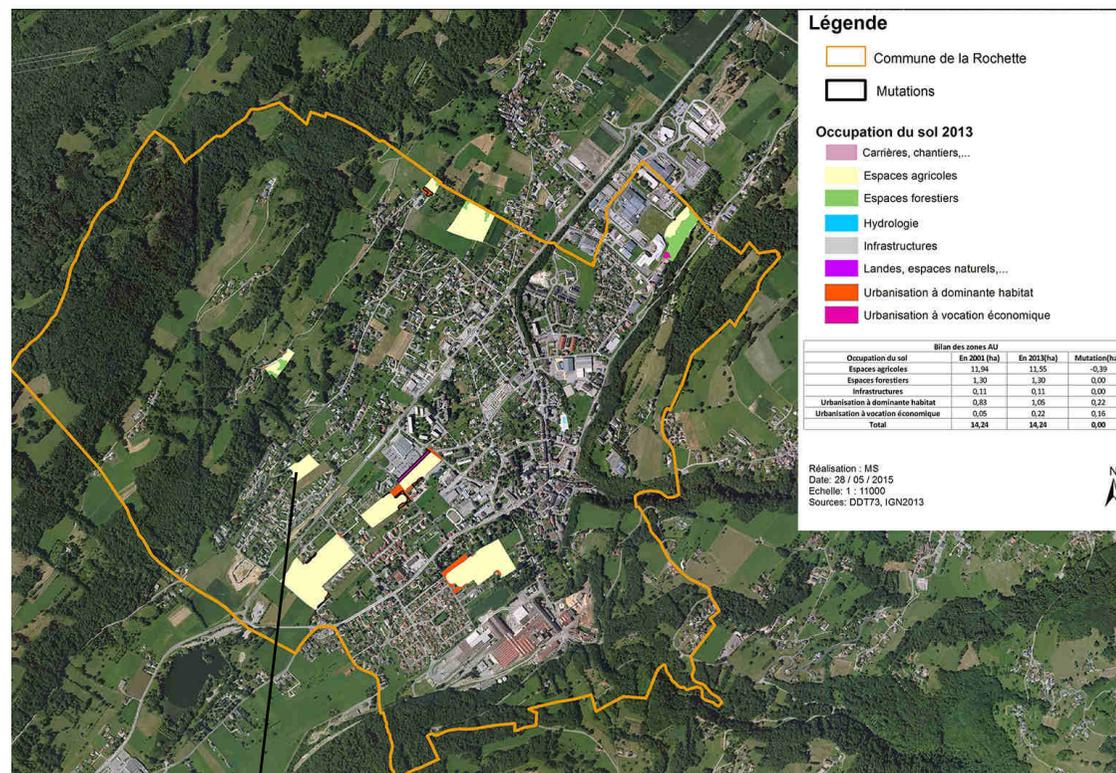


Métropole Savoie a recensé la mutation des espaces agricoles entre 2001 et 2013. Il apparaît que les surfaces agricoles ont été réduites de 14.4 ha en zone U et de 3.3 ha en zone Ue (activités économiques). Aucune zone AU n'avait été ouverte à l'urbanisation en 2013. Depuis, la zone AUe au parc d'activités du Héron a été consommé ainsi que la zone AUd Plan Ravier fait l'objet d'un permis d'aménagement.

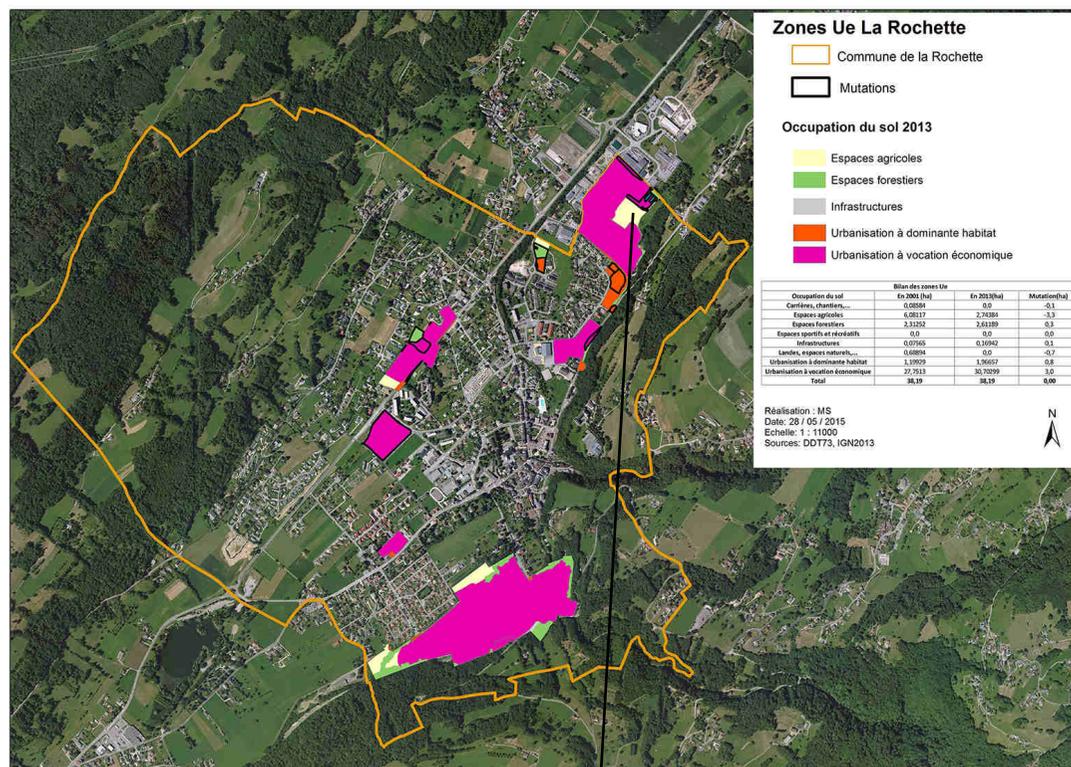
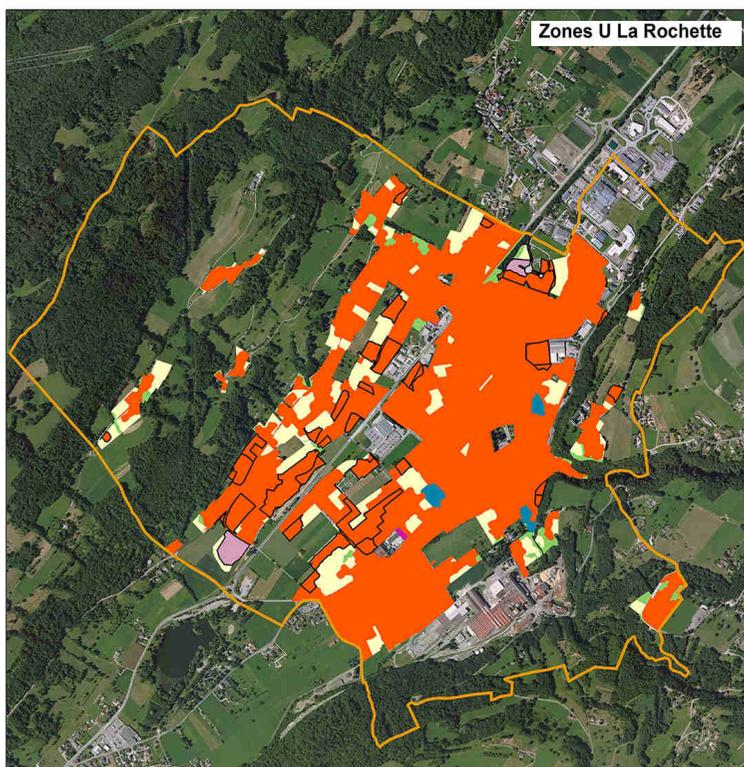
Bilan des zones U			
Occupation du sol	En 2001 (ha)	En 2013(ha)	Mutation(ha)
Carrières, chantiers,...	0,4	1,5	1,1
Espaces agricoles	34,8	20,4	-14,4
Espaces forestiers	4,3	3,5	-0,8
Espaces sportifs et récréatifs	1,4	1,4	0,0
Infrastructures	0,5	0,6	0,0
Landes, espaces naturels,...	1,1		-1,1
Urbanisation à dominante habitat	116,0	132,0	16,1
Urbanisation à vocation économique	1,2	0,3	-0,9
<b>Total</b>	<b>159,63</b>	<b>159,63</b>	<b>0,00</b>

Bilan des zones Ue			
Occupation du sol	En 2001 (ha)	En 2013(ha)	Mutation(ha)
Carrières, chantiers,...	0,08584	0,0	-0,1
Espaces agricoles	6,08117	2,74384	-3,3
Espaces forestiers	2,31252	2,61189	0,3
Espaces sportifs et récréatifs	0,0	0,0	0,0
Infrastructures	0,07565	0,16942	0,1
Landes, espaces naturels,...	0,68894	0,0	-0,7
Urbanisation à dominante habitat	1,19929	1,96657	0,8
Urbanisation à vocation économique	27,7513	30,70299	3,0
<b>Total</b>	<b>38,19</b>	<b>38,19</b>	<b>0,00</b>



Plan Ravier



*Zone AUe du Héron*

La commune déléguée de la Rochette est située dans l'aire géographique de l'AOP (Appellation d'Origine Protégée) «Noix de Grenoble».  
 Elle appartient également aux aires de production des IGP (Indication Géographique Protégée) agroalimentaires «Emmental de Savoie », « Emmental français Est-Central », « Gruyère », « Pommes et Poires de Savoie >>, Raclette de Savoie » et «Tomme de Savoie » et des IGP viticoles « Comtés Rhodaniens »et «Vin des Allobroges »”

## 8 - Le secteur touristique et de loisir

LA COMMUNE DE LA ROCHETTE N'A PAS DE VOCATION TOURISTIQUE MAJEURE. L'OFFRE TOURISTIQUE Y EST PEU DÉVELOPPÉE, MALGRÉ LA PRÉSENCE DE QUELQUES ACTIVITÉS DE LOISIRS EN PLEIN-AIR.

Cette compétence est exercée par la CCCS.

### Trois itinéraires de promenade et randonnée :

- le circuit de Montrailant, départ depuis le Lac Saint-Clair (n°270)
- le circuit Chemin des Etelles, départ depuis le centre de la Rochette (n°173)
- le circuit de la Tour de Presle, départ depuis les tennis (n°175).

### Six itinéraires vélo / VTT sont dessinés sur la commune :

- les circuits Champlarent
- du Gelon
- de la Cochette
- la traversée des Hurtières
- de la ronde des villages

### Capacités d'hébergements de tourisme présents dans la commune :

- camping municipal Saint-Clair de La Rochette, situé à Détrier (11 châlets, 5 mobile-home, 35 emplacements)
- air de camping-car du Lac Saint-Clair
- la Maison d'hôte "les Oiseaux" (9 personnes)
- l'hôtel du Parc - 3 étoiles (10 chambres)
- le gîte de Mme Creux (jusqu'à 6 personnes)
- le gîte Thermik (entre 6 à 8 personnes)
- les trois gîtes les Eucalyptus (jusqu'à 14 personnes)

Une aire d'atterrissage pour le vol libre est située sur la commune de Détrier entre la Rochette et le lac de St Clair. Cette aire est bien positionnée d'un point de vue touristique mais accidentogène d'un point de vue aérologique. Le vol libre est l'un des axes de développement touristique privilégié du Coeur de Savoie.

Les équipements et les services de tourisme et de loisir (1/5 000)



## 4. EQUIPEMENTS ET SERVICES

### 1 - La Rochette : un pôle local d'équipement à l'échelle du bassin de vie

sources  
INSEE, Base permanente des équipements, juin 2015

LA ROCHETTE, QUI REMPLIT UN RÔLE DE PÔLE URBAIN EN MILIEU RURAL, POSSÈDE UN NIVEAU D'ÉQUIPEMENT EN CONSÉQUENCE À DISPOSITION DE SES HABITANTS ET DE CEUX DU BASSIN DE VIE.

Le niveau d'équipement de La Rochette est comparable à ceux des pôles urbains voisins. La commune possède une offre importante d'équipements et de services, ce qui lui permet de répondre aux besoins divers de ses habitants et de ceux des communes rurales de son bassin de vie.

Si l'on s'attache aux types d'équipements et services présents, on remarque que l'offre y est particulièrement diversifiée. Les services et équipements sont particulièrement nombreux en ce qui concerne les professionnels de santé, les équipements et de services d'action sociale et les équipements sportifs.

Globalement le profil d'équipement est plutôt destiné à une population âgée, conformément aux tendances démographiques de la commune entre 1990 et 2006, marquées par la progression structurelle de la part des plus de 60 ans. La Rochette possède de nombreux d'hébergements destinés aux personnes âgées, de services à la personne et de professions médicales de proximité, qui répondent bien aux problématiques de dépendance qui peuvent toucher ce public.

La récente croissance des moins de 15 ans pose la question de l'agrandissement voire de la création de nouveaux équipements à destination de ce public.

Comparaison des niveaux d'équipements des communes du territoire, 2015

	Nombre d'habitants (INSEE 2012)	Nombre d'équipements pour 1000 habitants				
		Equipements d'enseignements	Equipements sport, loisir, culture	Etablissements de santé et prof. médicales	Services d'action sociale	Equipements et services de transport et de tourisme
Montmélian	3 991	3,0	18,8	12,5	1,0	2,0
La Rochette	3 568	2,2	10,9	10,7	2,0	1,1
Pontcharra	7 203	1,4	7,5	11,5	0,4	0,7
St-Pierre d'Albigny	3 780	2,4	8,7	8,2	1,1	1,6

Equipements d'enseignement : établissements d'enseignement 1er et 2ème degrés, et d'enseignement supérieur  
Equipements sport, loisir, culture : installations accessibles à tous publics dans une structure publique ou privée (associative ou commerciale), permettant de pratiquer une activité physique et ou sportive.  
Etablissement de santé et professions médicales : établissements hospitaliers, centres de soins, dispensaires et praticiens exerçants en libéral.  
Services d'action sociale : hébergements spécifiques, services de soins, services auxiliaires de vie et crèches.  
Equipements et services de transport et de tourisme : hôtels, campings homologués, gares, taxis

## 2 - L'offre d'équipements

### A) Les équipements administratifs et de services publics

- Mairie
- Bâtiment administratif : Agence postale, Mission Emploi, Trésor Public
- Gendarmerie
- Syndicat des eaux
- Centre technique

### B) Les équipements scolaires

- Ecole maternelle Croisette
- Collège Val Gelon
- Ecole primaire
- Ecole maternelle Les Grillons

### C) Les équipements destinés à la petite enfance

- Crèche Pomme Reinette
- RAM La Rochette

### D) Les équipements culturels et touristiques

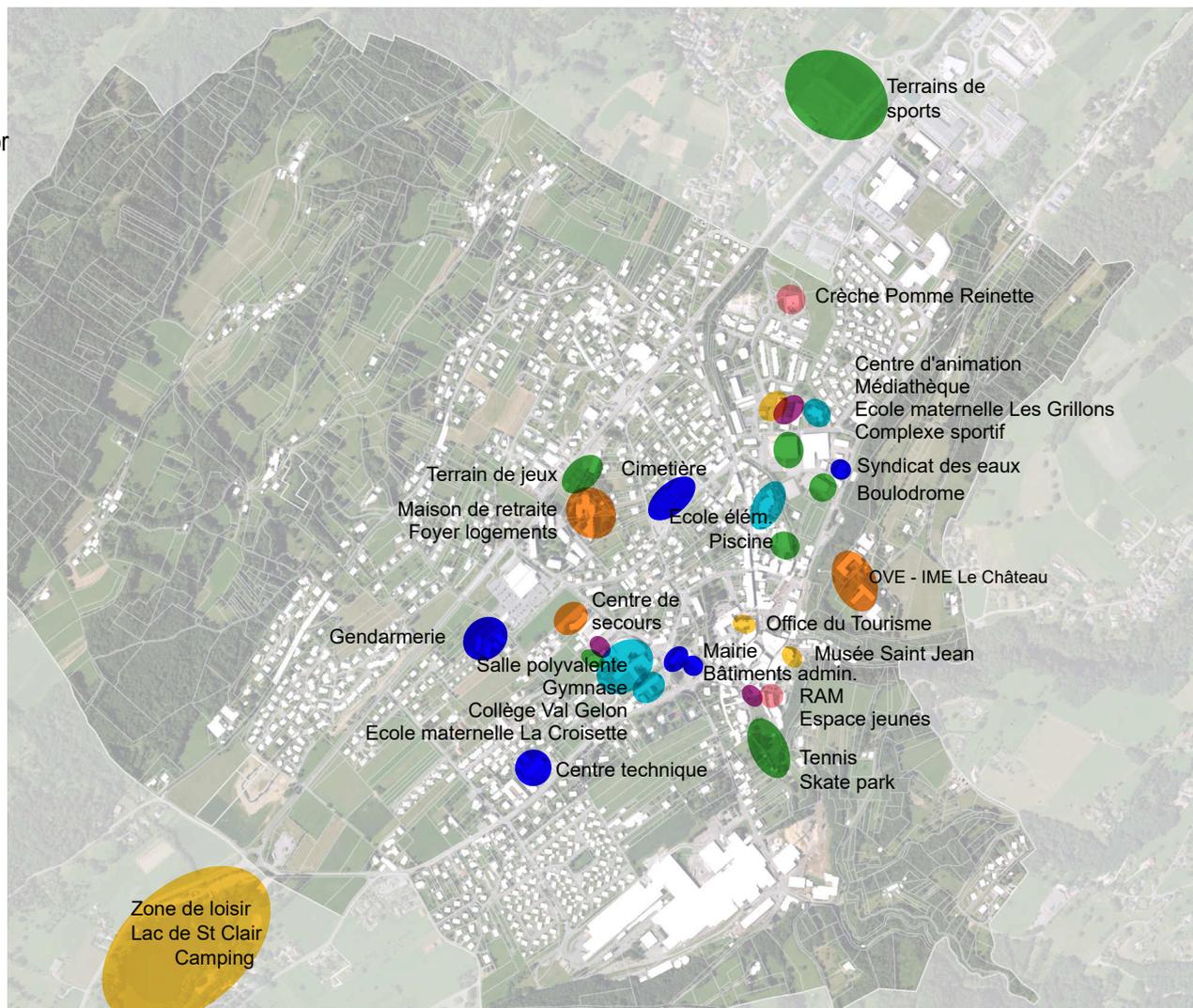
- Musée Saint Jean
- Office du tourisme et Bibliothèque
- Zone de loisir Lac de Saint Clair et camping (Détrier)

### E) Les équipements socio-culturels

- Centre d'animation
- Ecole de Musique
- Espace jeune
- Salle polyvalente

### F) Les équipements sportifs

- Complexe sportif
- Boulodrome couvert
- Tennis
- Piscine
- Gymnase
- Terrains de jeux et citystade
- Terrains de sports (La Croix de La Rochette)



### E) Les équipements de santé et sociaux

- Maison de retraite Les Curtines
- Foyer logement
- Centre de secours
- OVE - IME Le Château, Institut médico-éducatif pour les jeunes de 12 à 20ans

- A) Les équipements administratifs et de services publics
- B) Les équipements scolaires
- C) Les équipements destinés à la petite enfance
- D) Les équipements culturels et touristiques
- E) Les équipements socio-culturels
- F) Les équipements sportifs
- E) Les équipements de santé et sociaux

### 3 - Les trois pôles d'équipements de proximité

L'IMPLANTATION DES ÉQUIPEMENTS EST ORGANISÉE EN 3 PÔLES, EN LIMITE DU CENTRE-ANCIEN.

Les équipements communaux et/ou d'influence intercommunale ont tous été implantés hors du centre ancien depuis le milieu des années 1960, recherchant des emprises foncières adaptées aux besoins de la croissance urbaine. Une nouvelle médiathèque vient d'ouvrir dans le centre social, libérant l'étage du bâtiment des Carmes au pied de l'Eglise.

Cette organisation fragilise l'animation du centre-ancien et notamment la vie commerçante (séparation des fonctions) :

#### 1/ à l'entrée Sud du bourg.

L'îlot Croisette comprend la mairie et des bâtiments administratifs, ainsi que l'école maternelle de La Croisette. Ces équipements, créés dans les années 1960, sont maintenant vétustes.

Ce pôle a été complété plus récemment par un collège et une salle polyvalente (cinéma...).

#### 2/ à la sortie Nord du bourg.

A l'origine, ce pôle comprenait l'école élémentaire et la piscine desservi par la rue de la Neuve. L'accès de l'école est organisé depuis le pôle sportif permettant de mutualiser les stationnements, faciliter l'accès en voiture et la sécurité des enfants. Un franchissement piétonnier sur le Gelon permet de desservir l'école.

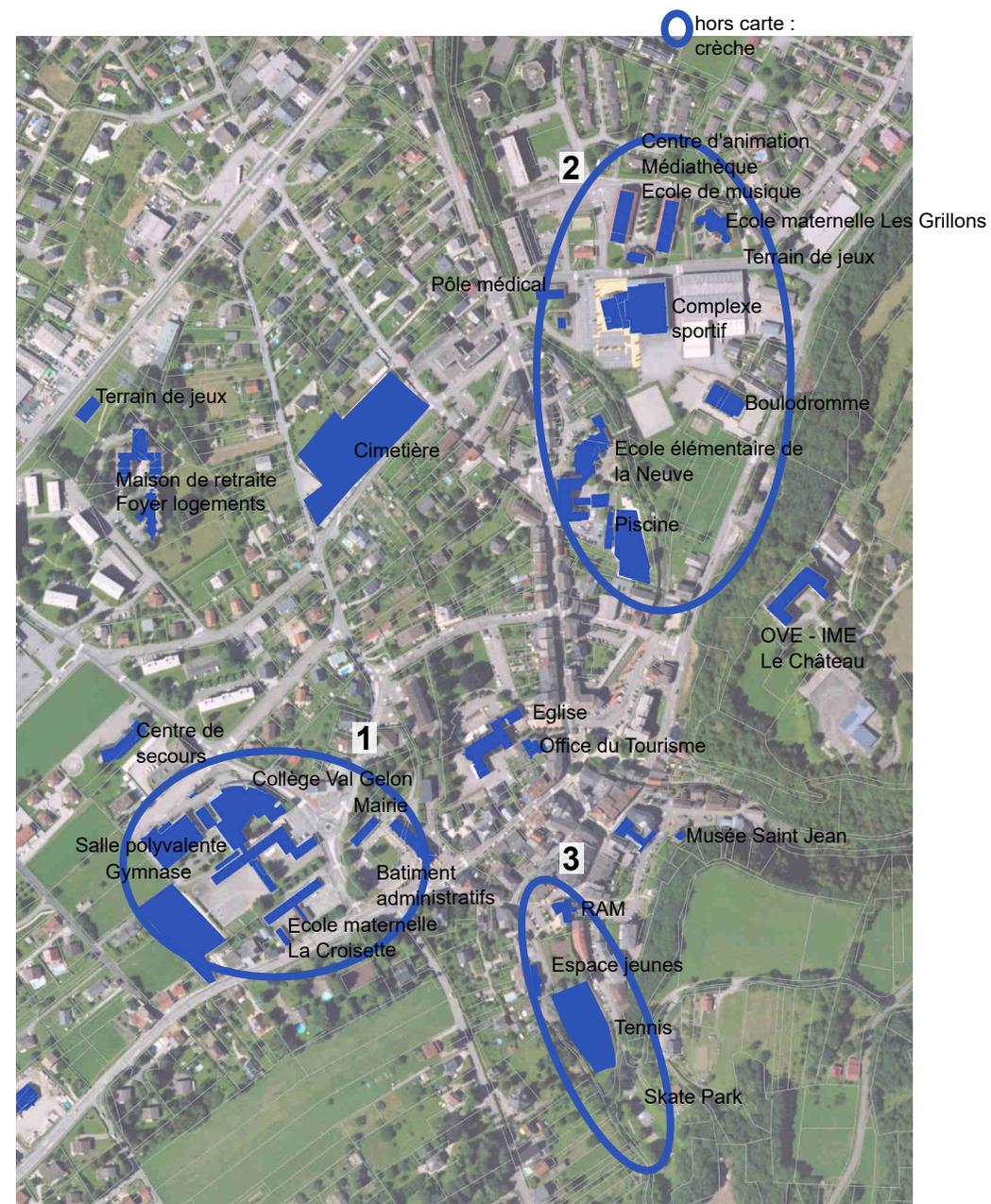
Ces équipements sont complétés par les équipements sportifs et socioculturels.

La crèche est située tout au Nord de la commune en limite avec La Croix-de-la-Rochette

#### 3/ dans le centre ancien

L'ancien siège de la CC La Rochette-Val Gelon (bâtiment de la Madeleine) est désormais occupé par des association et le Relais Assistante Maternelle. L'espace jeunes est maintenu autour des équipements sportifs et de loisirs de plein air (tennis et skate park).

2 pôles mono-fonctionnels



## Le pôle de l'entrée sud du bourg

Desservi par l'avenue François Milan et le boulevard Antoine Rosset, prend place le pôle administratif de la commune et une partie des équipements scolaires et leurs annexes (sportifs et culturels).

L'école de la Croisette et la mairie sont des équipements datant des années 1960 et maintenant vieillissants.

Les locaux de la mairie sont trop exigus. Les services sont répartis dans d'autres bâtiments (étage de la poste et du pôle emploi).



Ecole maternelle La Croisette (108 élèves à la rentrée 2015)



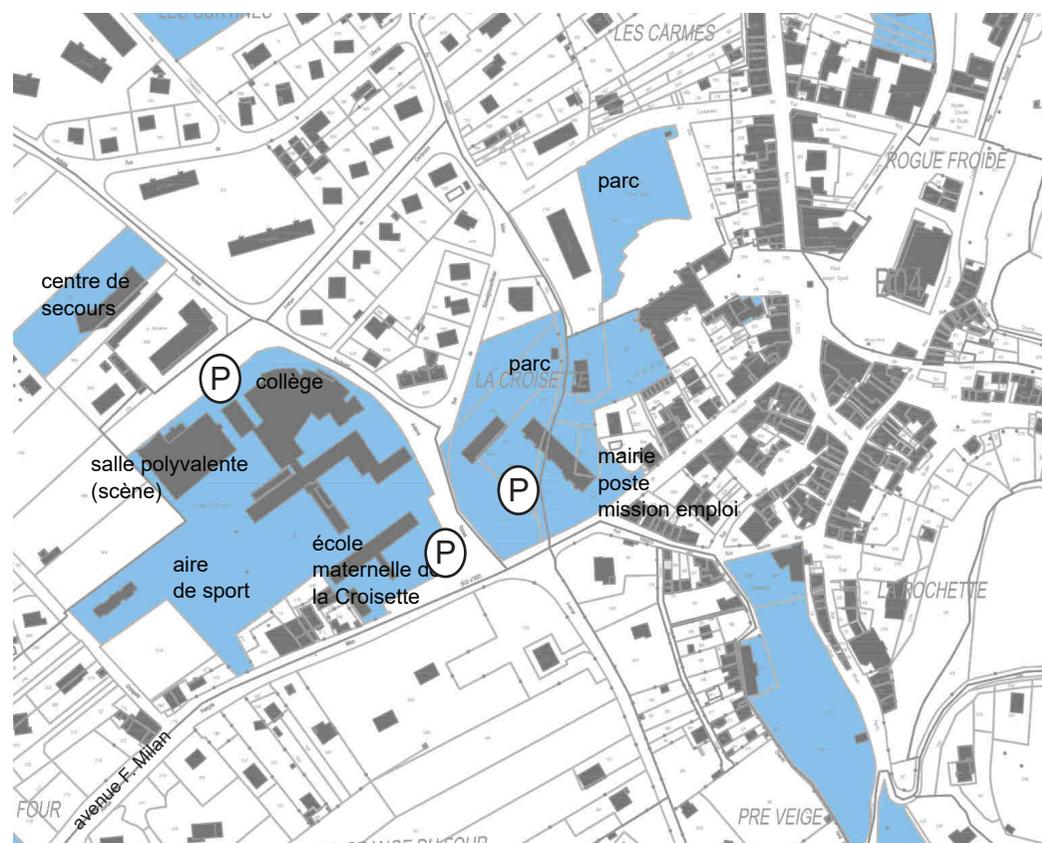
Hôtel de ville de La Rochette



Collège du Val Gelon : desserte des cas sur le blvd Antoine Rosset (sens unique de circulation)



Salle polyvalente



## Le pôle sportif et socioculturel au nord



Crèche en rez-de-chaussée



École maternelle en rez-de-chaussée : état vétuste, une rénovation est à prévoir



Complexe sportif avec ses vastes stationnements (équipements récents)



Pôle médical



Médiathèque réhabilitée, ouverture 2015



École élémentaire rue de la Neuve : une capacité d'évolution limitée sur le site



Piscine municipale



### 3 - 3 Le pôle jeune - loisirs



La Madeleine qui accueille le relais assistantes maternelles



Local jeune



Terrains de tennis



Skate park

